



NATIONS UNIES

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(8-19 juin 1961)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS: TRENTE-DEUXIEME SESSION

SUPPLEMENT No 13B

NEW YORK

TABLE DES MATIERES

| <i>Chapitres</i> | <i>Paragraphes</i> | <i>Pages</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|
| I. — ORGANISATION DE LA SESSION..... | 1-11 | 1 |
| Durée de la session | 1 | 1 |
| Représentation | 2-9 | 1 |
| Ordre du jour | 10 | 2 |
| Documents de la session..... | 11 | 2 |
| II. — ORIENTATION DES PROGRAMMES ET QUESTIONS DE PRINCIPE..... | 12-163 | 3 |
| Discussion générale | 13-48 | 3 |
| Enquête sur les besoins de l'enfance..... | 49-73 | 7 |
| Enquête sur la formation professionnelle..... | 74-84 | 10 |
| Politique d'assistance pour l'éradication du paludisme..... | 85-95 | 12 |
| Services sociaux en faveur des enfants..... | 96-111 | 13 |
| Politique concernant les dépenses locales..... | 112-117 | 16 |
| Assistance en matière de personnel de direction, d'administration et d'exécution par l'intermédiaire de l'OPEX..... | 118-127 | 16 |
| Comités mixtes des directives FISE/OMS et FAO/FISE..... | 128-139 | 17 |
| Rapport du Comité du programme..... | 140-163 | 19 |
| III. — QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES: RAPPORTS DU COMITÉ DU BUDGET D'ADMINISTRATION | 164-196 | 23 |
| Nouvelles procédures financières | 165-170 | 23 |
| Modifications structurales | 171-179 | 24 |
| Rapports financiers pour 1960..... | 180-182 | 25 |
| Budget des services d'administration et des services d'exécution pour 1962..... | 183-189 | 25 |
| Questions diverses | 190-196 | 26 |
| IV. — RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS PARTICIPANTES..... | 197-211 | 27 |
| Relations financières avec la FAO..... | 197-206 | 27 |
| Coopération avec les organismes techniques des Nations Unies..... | 207-209 | 28 |
| Coopération avec les organisations non gouvernementales..... | 210-211 | 28 |
| V. — DOCUMENTATION | 212-217 | 29 |

(Suite à la page 3 de la couverture)

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/3525

E/ICEF/431



FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

Rapport du Conseil d'administration
(8-19 juin 1961)

I. — ORGANISATION DE LA SESSION

Durée de la session

1. Le Conseil d'administration a tenu sa session principale, qui s'est étendue de la 261^{ème} à la 276^{ème} séance, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 8 au 19 juin 1961.

Représentation

2. Ont pris part aux travaux de la session:

*Président*¹: M. W. A. E. Green (Nouvelle-Zélande);
Afghanistan: M. A. H. Tabibi;
Australie: M. R. H. Robertson;
Belgique: M. H. Cochaux, M. A. Turine;
Brésil: le Dr N. Pinto, M. P. Pires do Rio;
Bulgarie: M. D. D. Stamboliev;
Chili: M. C. Mardones;
Chine: M. P. Y. Tsao;
Equateur: M. L. Valencia;
Etats-Unis d'Amérique: M. P. F. DelliQuadri, le Dr K. Bain, M. G. Long, M. S. M. Finger, M. H. Smythe;
France: Le Pr R. Debré, M. J. M. Bouquin;
Grèce: M. J. Retalis;
Indonésie: M. E. J. Lapien, M. J. B. Maramis, M. Tan Brian Kit;
Iran: le Dr M. Daftari, M. M. Ehsassi;
Italie: M. L. Montini, Mlle M. Cao-Pinna;
Japon: M. B. Hoshi, Mlle A. Matsuoka, M. Y. Nagashima;
Mexique: M. I. L. Coq Guichard, M. J. Calvillo;
Pakistan: M. I. Akhund, M. B. W. Walke;
Pologne: le Dr B. Kozusznik, M. W. S. Pawlik;
République Dominicaine (ce pays n'était pas représenté);
République fédérale d'Allemagne: le Pr W. O. Germer, M. G. Brunner;
République du Viet-Nam: Mme M. Tran van Chuong, M. Truong Buu-Khanh;
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: le Pr A. A. Moncrieff, M. W. Bentley;
Salvador: M. F. A. Carillo;
Suède: Mme A. Rössel, M. N. Thedin, M. R. Holmquist;
Suisse: M. O. Exchaquet, M. M. von Schenck;
Tunisie: le Dr A. Farah, M. C. Ayari;
Turquie: le Pr S. Payzin, M. M. Kustaloglu;
Union des Républiques socialistes soviétiques: le Pr G. Miterev, M. N. M. Talanov, le Dr L. Melnikov, Mme L. Tcherkasskaya;
Yougoslavie: le Dr H. Kraus, M. B. Karapandza.

3. Les Etats Membres suivants étaient représentés par des observateurs:

Canada: M. Euen Smith, M. J. Robichaud;
Inde: M. V. A. Kidwai, M. R. K. Kapur;
Israël: Mlle H. Hareli, Mlle H. Bitan;
Madagascar: M. R. Andriamaharo;
Nigéria: M. G. C. B. Okany.

4. Mlle J. Henderson, Mlle M. Branscombe et Mlle P. Burns représentaient la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

5. Les institutions spécialisées étaient représentées de la manière suivante:

Organisation internationale du Travail (OIT): M. A. H. Brown, M. H. Reymond, M. E. Zmirou;

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO): M. J. L. Orr, le Dr M. Autret, le Dr B. M. Nicol, M. H. Pedersen;

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO): M. M. Akrawi, M. A. Gagliotti;

Organisation mondiale de la santé (OMS): le Dr M. G. Candau, le Dr F. Grundy, le Dr G. Garcin, le Dr C. Alvarado, le Dr D. Thomson, le Dr W. Winnicka, le Dr V. Patwardhan.

6. Un organisme interorganisations, le Groupe consultatif sur les protéines (FAO/OMS/FISE), était représenté par son président, le Dr P. Gyorgy.

7. Les organismes intergouvernementaux et gouvernementaux ci-après étaient représentés de la manière suivante:

Institut interaméricain de l'enfant: Mlle K. Lenroot;
Centre international de l'enfance: le Dr E. Berthet.

8. Le Comité des organisations non gouvernementales auprès du FISE était représenté par Mme A. Dunn. Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du FISE étaient représentées comme suit:

Alliance coopérative internationale: Mme M. L. Woodcock;

Alliance internationale des femmes: Mme M. R. Johnston, Mlle A. Lagemann;

Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines: Mme G. Britt;

Armée du salut: le colonel C. R. Brown, le lieutenant-colonel J. Wrieden;

Assemblée mondiale de la jeunesse: Mme E. J. Rich;

Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est: Mme H. G. Fowler, Mme R. Zakaria, Mme Forrest Beadman;

¹ Pendant une partie de la 266^{ème} et de la 273^{ème} séance, la présidence a été assumée par M. Tabibi, premier vice-président du Conseil d'administration.

Association des femmes pakistanaïses (Pakistan): la bégum S. M. Shaikh;

Association internationale des écoles de service social: Mlle A. E. King;

Association internationale soroptimiste: Mlle W. Mahr, Mme V. K. Frank;

Association mondiale des guides et des éclaireuses: Mme E. F. Johnson;

Bureau international catholique de l'enfance: Mme C. de Hedervary;

CARE: M. H. Muson;

Comité consultatif mondial de la Société des amis: Mme R. B. Perera;

Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales: Mlle D. Kelly;

Commission des églises pour les affaires internationales: M. A. D. Micheli;

Commission internationale catholique pour les migrations: Mlle S. Kennedy;

Conférence internationale des charités catholiques: M. L. Longarzo;

Conférence internationale de service social: Mlle R. Williams, Mlle S. Ehrlich;

Congrès juif mondial: M. H. H. Grossman;

Conseil consultatif d'organisations juives: Mme H. B. Kadane;

Conseil international des femmes: Mlle M. Forsyth;

Conseil international des infirmières: Mlle M. L. Cole;

Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales: Mlle J. Skinner, Mlle M. A. Rieper, Mlle W. J. Yates;

Fédération internationale des producteurs agricoles: Mme L. Billingsley;

Fédération internationale des travailleurs sociaux: Mlle M. E. Adams;

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies: M. H. Barratt-Brøwn;

Fédération mondiale pour la santé mentale: le Dr B. Schaffner, Mme M. Torre;

Guilde internationale des coopératrices: Mme M. Bender;

Jeune Chambre internationale: M. M. L. Meron;

Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté: Mme A. N. Baker, Mme K. Pittman;

Ligue des sociétés de la Croix-Rouge: M. G. M. Elsey, Mme J. Sheppard;

Organisation internationale des femmes sionistes: Mlle E. Kroo;

Service social international: Mme S. Pettiss;

Société internationale des industries laitières: M. G. W. Weigold;

Société internationale pour la réadaptation des handicapés: le Dr H. A. Rusk, M. D. Wilson, Mme D. Warms, M. J. Nesbitt, Mlle H. B. Holdnak;

Union catholique internationale de service social: Mlle J. E. Hoey, Mme C. Giroux;

Union internationale contre le péril vénérien et les tréponématoses: Mme J. Tuller;

Union internationale contre la tuberculose: le Dr J. E. Perkins, Mme A. L. Dunn;

Union internationale de protection de l'enfance: M. L. Mayo, Mlle F. S. Miller, Mme F. A. Doyle;

Union internationale des sciences de la nutrition: le Dr P. Gyorgy;

Union internationale pour l'éducation sanitaire de la population: le Pr C. E. Turner;

Union mondiale des femmes rurales: Mme E. S. Roberts, Mme R. L. Craig, Mme H. MacDonald;

Union mondiale des organisations féminines catholiques: Mlle J. Gartlan, Mme A. R. Spellman;

Union mondiale pour un judaïsme libéral: Mme A. V. Goodman, Mme H. Morrison;

Président d'office du Comité des organisations non gouvernementales auprès du FISE: Mme F. M. Freeman.

Les comités nationaux suivants étaient également représentés par des observateurs:

Comité canadien pour le FISE: Mme G. Richards;

Comité belge pour le FISE: M. H. Cochaux;

Comité iranien pour le FISE: le Dr M. Daftari;

Association japonaise pour le FISE: Mlle A. Matsuoka;

Comité suédois pour le FISE: M. N. Thedin;

Comité des Etats-Unis pour le FISE: Mme H. Pantaleoni, M. C. L. Bailey.

9. Sur invitation spéciale, M. Danny Kaye a assisté aux 265^{ème} et 266^{ème} séances.

Ordre du jour

10. A sa 261^{ème} séance, le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour suivant (E/ICEF/428/Rev.1):

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Nomination du Comité de rédaction.
3. Rapports du Directeur général sur l'état des travaux (E/ICEF/409 et Add.1 à 7):
 - a) Principales questions à examiner à la session du Conseil de juin 1961;
 - b) Orientation des programmes bénéficiant de l'assistance du FISE;
 - c) Orientation des programmes régionaux.
4. Questions relatives à la politique suivie en matière de programmes:
 - a) Enquête sur les besoins de l'enfance: rapports du Directeur général et des organes techniques ayant participé à l'enquête (E/ICEF/410 à 415);
 - b) Enquête sur la formation (E/ICEF/420 et Add.1 à 4, E/ICEF/421, 422, 425, 429);
 - c) Assistance aux campagnes d'éradication du paludisme (E/ICEF/416, 417 et Add.1);
 - d) Paiement des dépenses locales (E/ICEF/418);
 - e) Paiement du personnel de l'OPEX (E/ICEF/423);
 - f) Rapport du Comité mixte FAO/FISE des directives sur les travaux de sa troisième session (E/ICEF/424).
5. Rapport du Comité du programme (E/ICEF/P/L.91).
6. Questions financières et administratives: rapports du Comité du budget d'administration sur ses vingt-huitième et vingt-neuvième sessions (E/ICEF/AB/L.2 et L.10).
7. Relations avec les organismes qui coopèrent avec le FISE:
 - a) Relations financières avec la FAO (E/ICEF/427);
 - b) Mesures prises par d'autres organes des Nations Unies et par des institutions spécialisées, qui intéressent le FISE;
 - c) Organisations non gouvernementales.
8. Election de représentants du Conseil d'administration du FISE aux Comités mixtes des directives.
9. Rapport du Sous-Comité de la documentation.
10. Questions diverses.

Documents de la session

11. La liste de tous les documents publiés à l'occasion de la session figure dans le document E/ICEF/INF.19/Rev.1.

II. — ORIENTATION DES PROGRAMMES ET QUESTIONS DE PRINCIPE

12. Dans leurs déclarations liminaires, le Directeur général, ses adjoints et les directeurs des bureaux régionaux ont passé en revue les progrès réalisés dans le cadre des activités de l'année précédente et exposé dans leurs grandes lignes les principales questions de principe qui se posent au Fonds pour l'avenir. Ces déclarations ont été suivies d'une discussion générale sur l'orientation des programmes et les principes directeurs. Huit séances ont été consacrées aux déclarations et à la discussion générale; elles ont fait l'objet des comptes rendus analytiques publiés sous les cotes E/ICEF/SR.261 à 268. Au cours de ces huit séances, le Conseil d'administration a examiné un certain nombre de propositions soumises par le Directeur général et parmi lesquelles figuraient, notamment, des recommandations découlant de l'enquête sur les besoins de l'enfance, des conclusions formulées à partir des enquêtes relatives à la formation, effectuées par le Directeur général et les organismes participants, ainsi que des recommandations concernant l'assistance aux campagnes d'éradication du paludisme pendant les deux prochaines années².

Discussion générale

13. Au cours de la discussion générale, le Conseil d'administration a entendu les déclarations de 26 délégations, ainsi que des représentants de la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'ONU, de la FAO, de l'OMS, de l'UNESCO et de l'OIT. Une organisation intergouvernementale et 25 organisations non gouvernementales ont également présenté des exposés au Conseil, soit oralement, soit par écrit.

14. Dans sa déclaration liminaire³, le Directeur général a fait observer que quelques pays, notamment en Asie, étaient déjà à même de faire usage d'une aide substantiellement accrue, car l'exécution de leurs plans nationaux de développement se poursuit avec plus d'assurance et le personnel formé dont ils disposent augmente en nombre. D'autres pays, en particulier en Afrique, ont besoin, pour faire face aux responsabilités croissantes qui résultent de l'indépendance politique à laquelle ils ont récemment accédé, d'une aide spéciale.

15. Appelant l'attention du Conseil sur l'afflux croissant de capitaux publics dans les pays en cours de développement par la voie d'accords bilatéraux et multilatéraux, le Directeur général a souligné que les ressources du FISE s'accroissent à un rythme plus lent que ne le font les ressources totales qui sont disponibles pour l'assistance aux pays en voie de développement. L'aide du FISE va donc désormais occuper une place moins grande dans ce domaine, circonstance dont on peut aussi bien attendre qu'elle présente un problème qu'une occasion.

16. Il faudra que le FISE s'adapte à des conditions qui sont en train d'évoluer. Cela est d'autant plus important que les investissements qui ont pour objet le bien-être de l'enfance — si l'on reconnaît dans l'abstrait qu'ils doivent faire l'objet d'une attention aussi grande que celle qui est accordée aux investissements pour le développement des ressources naturelles — tendent en pratique à venir après ceux-ci dans l'ordre de priorité du fait que les impératifs du développement dans le secteur industriel ou dans d'autres secteurs économiques sont plus immédiats.

² Ces questions sont traitées dans la section ci-dessous, intitulée "Discussion générale".

³ Texte distribué ultérieurement sous la cote E/ICEF/430.

17. L'enquête préliminaire sur les besoins de l'enfance présente un tableau affreux de souffrances et de privations qui s'étend à de vastes régions. Une des tâches principales du FISE, au cours de la présente décennie, devra donc être de montrer comment on peut canaliser une part raisonnable des ressources disponibles pour le développement économique et social vers le bien-être des enfants. Les pays devraient se proposer comme objectif, en même temps que le développement de leurs ressources matérielles, un plus ample développement de leurs ressources humaines.

18. Une des meilleures voies qui s'offrent au FISE pour l'orientation de sa politique consisterait à encourager les pays, lorsque ceux-ci élaborent des plans d'ensemble pour leur développement social et économique, d'y inclure des mesures destinées à répondre aux besoins spéciaux des enfants. Le cas échéant, le Fonds pourrait fournir son assistance pour la mise au point de ces mesures.

19. Selon le Directeur général, nombreux sont les membres du personnel du FISE, habitués à s'attaquer à des problèmes d'une grande variété et dont les incidences sont très étendues, qui sont particulièrement bien placés pour offrir aux gouvernements une forme d'aide que ceux-ci ne sauraient trouver ailleurs à l'heure actuelle. L'appui technique nécessaire serait fourni par la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies et par les institutions spécialisées compétentes. Ces institutions incitent d'ailleurs elles-mêmes les gouvernements à mettre sur pied des programmes de plus grande ampleur dans les domaines qui les intéressent.

20. Le Directeur général a signalé que l'enquête sur les besoins de l'enfance faisait apparaître que de nombreux pays placent aux premiers rangs de leur ordre de priorité certaines mesures de protection de l'enfance auxquelles ne s'étendent pas encore les diverses formes d'assistance que le FISE fournit actuellement. Il a recommandé que, dans le cadre de la nouvelle conception de la manière d'aborder le problème, le Conseil envisage d'autres formes d'aide dont les enquêtes sur les besoins de l'enfance ont fait apparaître la nécessité, auxquelles les pays en question désirent donner une priorité élevée, et dans le cadre desquelles une action pratique est possible.

21. Au sujet de la politique financière du FISE, le Directeur général a émis l'opinion que le FISE devrait reconsidérer sa ligne de conduite qui consiste à accumuler des réserves pour couvrir les allocations approuvées. Il a suggéré que le FISE, qui dans le passé a toujours appliqué une politique financière prudente, fasse au cours des quelques années prochaines usage de ses ressources à un rythme plus rapide⁴, ce qui faciliterait la mise en œuvre de la conception plus souple qui a été exposée au Conseil touchant la manière d'aborder le problème. Si le Conseil acceptait sa proposition, une somme représentant environ 10 p. 100 des ressources disponibles pour les allocations en 1962 et 1963 pourrait être consacrée à de nouvelles formes d'assistance. Il a estimé que cela serait possible sans porter préjudice au succès des programmes existants et sans disperser les efforts du FISE.

22. Le Directeur général a estimé que cette nouvelle conception était de nature à assurer au FISE un appui gouvernemental à long terme plus large pour les pro-

⁴ Pour les décisions prises par le Conseil au sujet des procédures financières, voir par. 165 à 170.

grammes qui bénéficient de son aide dans les pays assistés. Il a aussi été d'avis que le FISE pourrait montrer plus de dynamisme dans la quête des ressources qu'un rythme accru d'activités exigerait à l'avenir.

23. Au cours de la discussion générale, des membres du Conseil d'administration ont appuyé chaleureusement la nouvelle conception exposée par le Directeur général et l'idée sur laquelle elle repose, à savoir qu'il convient que chaque gouvernement évalue lui-même ses besoins prioritaires et mette au point les mesures propres à y répondre en ayant une parfaite connaissance des possibilités d'assistance internationale.

24. Le Conseil a fait sien la proposition selon laquelle le FISE devrait être prêt à aider les gouvernements, sur leur demande, à effectuer des enquêtes sur les besoins de l'enfance et à élaborer, en vue de répondre à ces besoins, des mesures dans le cadre de leurs programmes généraux de développement économique et social. Les membres du Conseil se sont en général déclarés en faveur de la proposition tendant à ce que le FISE alloue des fonds à cette fin.

25. Le Conseil a constaté que de nombreux gouvernements bénéficiaires avaient recommandé un élargissement des catégories de programmes du FISE, de façon que celui-ci soit en mesure de fournir son aide pour des projets auxquels ces gouvernements donnent une priorité élevée et dans le cadre desquels il est possible d'entreprendre une action efficace. Un certain nombre de membres du Conseil ainsi que de représentants d'organismes techniques et d'organisations non gouvernementales ont demandé instamment que ces catégories ne se limitent pas, en ce qui concerne les besoins des enfants et des adolescents, au domaine matériel, mais qu'elles s'étendent aussi aux domaines intellectuel et affectif ainsi qu'à celui de leur orientation.

26. En même temps, de nombreux membres du Conseil ont tenu à souligner qu'à leur sens l'élargissement des catégories d'aide ne devait pas impliquer une déviation à partir des types de programmes dont l'expérience a prouvé qu'ils constituent des moyens efficaces d'aider les pays en voie de développement. De nombreuses délégations ont jugé qu'il importait de ne pas fragmenter les efforts actuels, ni de disperser les ressources du Fonds entre des engagements trop nombreux ou non coordonnés portant sur de nouvelles formes d'aide. Il conviendrait donc que les nouvelles activités soient entreprises graduellement et progressivement, dans la mesure permise par les ressources disponibles et prévisibles. On a souligné l'intérêt que présentent des programmes bénéficiant d'une priorité régionale (par exemple les programmes d'éradication du paludisme) ⁵.

27. Les problèmes concernant l'enfance étant interdépendants, on a beaucoup insisté sur la valeur des projets à fins multiples où s'associent divers éléments, tels que santé, nutrition, agriculture et vulgarisation de l'économie domestique, services sociaux et éducation. Dans quelques pays, de tels projets sont mis sur pied dans le cadre des programmes de développement communautaire; et s'ils exigent habituellement une coordination de l'action de plusieurs ministères, ils demandent aussi des procédures de coordination simplifiées entre deux ou plusieurs organisations internationales. Il importe de continuer à s'assurer de l'approbation technique des organisations intéressées, de façon que les projets soumis au Conseil résistent, dans tous les cas, sur une base technique saine.

⁵ Pour plus de détails sur les questions mentionnées aux par. 23 à 26, voir par. 49 à 73.

28. Des membres du Conseil ont fait valoir qu'il est également important de maintenir à un niveau raisonnable les frais généraux imputables à la coordination et d'éviter que le FISE ne fournisse son aide à de trop nombreux projets de petite envergure exigeant l'approbation technique de plusieurs organisations. A cet égard, le Directeur général de l'OMS a exprimé l'opinion que la solidité de la base et les incidences à long terme d'un programme sont souvent plus importantes que la rapidité apportée à sa mise en œuvre. Des membres du Conseil ont estimé qu'il convenait de mettre pleinement à profit les procédures de coordination offertes par les représentants résidents du Bureau de l'assistance technique.

29. Se fondant sur leur expérience, plusieurs délégations ont insisté sur l'importance d'une coordination complète, dans chaque pays, aux échelons les plus élevés du gouvernement, de façon que l'action engagée en ce qui concerne les besoins de l'enfance aboutisse à des programmes largement conçus et intégrés, propres à répondre à ces besoins. On augmentera de cette manière à la fois l'efficacité des programmes du pays intéressé et celle de l'assistance internationale, et l'on facilitera au surplus la coordination de l'aide du FISE avec l'assistance venant de sources internationales ou s'inscrivant dans le cadre d'accords bilatéraux. Chaque institution spécialisée serait ainsi en mesure de discerner plus clairement les demandes futures auxquelles il lui serait possible de donner suite et d'aider par suite les gouvernements à mener leurs plans à bien.

30. Plusieurs délégations ont souligné l'intérêt que présenterait l'établissement d'une liaison avec les programmes d'assistance mis en œuvre au titre d'accords bilatéraux. Dans certains cas, ces programmes, de même que les programmes d'assistance internationale, pourraient être conçus de façon à se compléter les uns les autres. En outre, de cette liaison pourrait résulter un accroissement des fonds consacrés, dans le cadre de l'aide bilatérale, aux programmes en faveur des enfants.

31. Au cours de la discussion, il a été fait mention à maintes reprises d'un autre aspect de la coordination ayant trait aux activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Le Conseil a entendu, avec un vif intérêt, un exposé de la représentante de l'Institut interaméricain de l'enfant (CRP/61-B/22), qui a présenté les vues de cet organisme concernant les principaux problèmes qui se posent à l'égard des enfants dans les Amériques. L'Institut, dans cet exposé, suggérait des moyens par lesquels le FISE et les organismes qui coopèrent avec lui dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pourraient, en agissant de concert avec l'Institut et d'autres institutions de l'Organisation des Etats américains et en liaison avec des programmes d'aide bilatérale, arriver à des résultats qui dépasseraient de loin ceux qui sont obtenus grâce aux ressources qu'alloue le FISE et auxquelles correspondent des contributions fournies par les gouvernements en contrepartie.

32. Le Conseil a constaté qu'un tiers des projets qui lui étaient soumis à la présente session impliquaient la participation d'organisations bénévoles des pays intéressés. Plusieurs délégations ont émis l'avis que la participation de groupements bénévoles est d'une grande importance pour la mise en place de programmes nationaux bien conçus en faveur des enfants. La même opinion s'est retrouvée mise en lumière dans plusieurs exposés présentés au Conseil par des organisations non gouvernementales. Certaines de celles-ci, comme l'Union internationale de protection de l'enfance, ont formulé

des suggestions touchant de nouvelles manières de concevoir la mise en place, dans les pays en voie de développement, de services plus étendus de protection de l'enfance. D'autres organisations ont indiqué l'intérêt qu'elles portaient à des aspects particuliers de la protection de l'enfance, tels que la nutrition⁶, les services sociaux⁷, la formation professionnelle d'enseignants et d'infirmières, ainsi que la participation aux programmes⁸, l'éducation sanitaire⁹, les enfants déficients¹⁰, la tuberculose¹¹ et les secours d'urgence¹². Plusieurs de ces organisations se sont déclarées désireuses de collaborer plus étroitement avec le FISE dans ces domaines. L'attention du Conseil a également été appelée sur le fait que les organisations non gouvernementales, y compris les Comités nationaux pour le FISE, pourraient contribuer de manière notable à faire connaître dans leur pays les besoins des enfants et l'œuvre du FISE, ainsi qu'à organiser des appels de fonds. A cet égard, des consultations seraient nécessaires touchant la publicité à donner à l'action du Fonds, ainsi que d'autres activités intéressant les travaux de ces organisations¹³.

33. Les membres du Conseil ont reconnu que la nouvelle conception de la manière d'aborder le problème, à laquelle a conduit l'enquête sur les besoins de l'enfance, mettra à forte contribution les compétences du personnel du FISE, qui devra faire puissamment appel à son expérience, à son imagination et à son esprit d'initiative pour pouvoir aider les pays à mettre au point des mesures formant un ensemble complet et intégré, propre à satisfaire aux besoins de l'enfance et de la jeunesse. Il faudra un personnel sur place qui soit à la hauteur de la tâche, et les membres du Conseil ont noté que les décisions prises à la suite de l'enquête administrative auront pour effet de renforcer les services sur place du FISE et d'améliorer le niveau des traitements pour certains postes¹⁴. Ces changements, a-t-on estimé, permettront de créer la base nécessaire à la mise en œuvre graduelle de la nouvelle manière d'aborder le problème. Dans les qualités que l'on a jugé devoir être celles du personnel sur place figurent une intelligence générale des incidences larges des programmes de protection de l'enfance, l'aptitude à collaborer avec les organismes chargés de fournir des avis techniques pour les programmes du FISE et une connaissance de la langue locale qui permette de la parler couramment.

34. D'autre part, les pays peu développés auront besoin d'un personnel national qualifié pour terminer les enquêtes et évaluer les mesures permettant de satisfaire aux besoins de l'enfance. Au cours de la discussion, on a souligné à plusieurs reprises le manque de personnel qualifié, que l'on a considéré comme le plus grand obstacle au plein développement des services en faveur de l'enfance et à l'utilisation la plus complète de l'aide offerte par le FISE; aussi les mesures proposées

⁶ Union mondiale des femmes rurales (CRP/61-B/21), Société internationale des industries laitières (CRP/61-B/29), Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est (CRP/61-B/15), Union mondiale des organisations féminines catholiques (CRP/61-B/19), Conférence internationale des charités catholiques (CRP/61-B/4), Association des femmes pakistanaises [Pakistan] (CRP/61-B/20).

⁷ Union catholique internationale de service social (CRP/61-B/18), Association internationale des écoles de service social (CRP/61-B/23), Service social international (CRP/61-B/14), Bureau international catholique de l'enfance (CRP/61-B/13), Union internationale contre le péril vénérien et les tréponématoses (E/ICEF/NGO/73), Armée du salut (CRP/61-B/6), Fédération mondiale pour la santé mentale (E/ICEF/NGO/68). Voir aussi par. 104.

⁸ Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (E/ICEF/NGO/70), Conseil international des infirmières (CRP/61-B/25), Ligue des sociétés de la Croix-

par le Directeur général et les organismes techniques en vue d'accroître l'aide du Fonds pour la formation du personnel national ont-elles été accueillies avec satisfaction. Les membres du Conseil ont exprimé l'espoir que la plus grande partie de cette aide serait consacrée à des programmes nationaux de formation¹⁵.

35. De l'avis de plusieurs membres du Conseil, le besoin de personnel formé n'est pas le seul des besoins spéciaux des pays ayant récemment accédé à l'indépendance, notamment de ceux d'Afrique. Certains membres ont émis le vœu que l'intérêt pour les pays africains s'exprime de manière plus adéquate par l'élection, à l'avenir, d'un plus grand nombre d'entre eux au Conseil. D'autres membres, tout en faisant tout le cas qui convenait de la nécessité d'aider les pays africains, ont fait valoir qu'il existe en Asie, dans les Amériques et dans la région de la Méditerranée orientale, des pays qui ont encore un besoin urgent d'assistance. On a aussi avancé que l'accession récente à l'indépendance ne doit pas être un fait qui éclipse, dans l'utilisation des ressources du FISE, l'aide accordée sur la base des besoins. Quelques délégations ont instamment demandé que le FISE consacre une attention spéciale aux projets intéressant les pays qui n'ont bénéficié de l'aide bilatérale que dans une faible mesure, et qui, par conséquent, ont davantage besoin de l'aide des institutions des Nations Unies¹⁶.

FORMES D'AIDE OFFERTES PAR LE FISE

36. Au cours de la discussion générale, l'orientation des programmes du FISE vers des formes particulières d'assistance a fait l'objet de nombreuses observations. (Au sujet de la valeur attachée aux projets à fins multiples, voir par. 27.) Un des besoins essentiels est celui d'une infrastructure sociale, notamment de services de base dans les domaines de la santé, de la nutrition et de la protection sociale.

37. On s'est inquiété de la lenteur des progrès réalisés dans le domaine des services d'ensemble de protection maternelle et infantile, auxquels le FISE a donné depuis longtemps une priorité spécialement élevée. On a reconnu qu'une grande partie de l'aide fournie par le Fonds serait plus efficace si les pays mettaient en place un réseau de services de santé nationaux, provinciaux et locaux, notamment en ce qui concerne l'assainissement, la lutte contre les maladies transmissibles et l'éducation sanitaire.

38. Une aide accrue est également nécessaire dans les régions limitrophes des villes, qui vont en s'étendant rapidement, et où les problèmes sanitaires et sociaux concernant l'enfance et la jeunesse revêtent un caractère aigu. Il a également été suggéré que le FISE devrait, de concert avec d'autres organisations, aider les pays à rétablir un équilibre entre les régions urbaines et les

Rouge (CRP/61-B/35), Alliance coopérative internationale (CRP/61-B/17), Fédération mondiale des anciens combattants (E/ICEF/NGO/72).

⁹ Union internationale pour l'éducation sanitaire de la population (CRP/61-B/5).

¹⁰ Société internationale pour la réadaptation des handicapés (E/ICEF/NGO/67).

¹¹ Union internationale contre la tuberculose (E/ICEF/NGO/69).

¹² Ligue des sociétés de la Croix-Rouge (E/ICEF/NGO/66 et CRP/61-B/24).

¹³ Pour plus de détails sur les questions mentionnées aux par. 27 à 32, voir par. 207 à 211.

¹⁴ Voir par. 171 à 179.

¹⁵ Voir par. 74 à 84.

¹⁶ Voir, aux paragraphes 155 à 157, les vues exprimées par plusieurs délégations concernant l'aide du FISE aux territoires non autonomes.

régions rurales. On a émis l'avis que, lorsque le FISE fournit son aide pour de nouveaux types de programmes, en particulier pour ceux qui visent à résoudre des problèmes de grandes ampleur et complexité, il conviendrait de concevoir les programmes comme des projets pilotes.

39. La question de la politique du FISE quant à son assistance touchant l'éradication du paludisme constituait l'un des points les plus importants de l'ordre du jour du Conseil. Quelques membres ont insisté sur la nécessité de maintenir intégralement l'appui donné au programme. D'autres ont fait valoir que cet appui, au niveau où il est actuellement, absorbe une part disproportionnée du total de l'assistance du Fonds, au détriment d'autres besoins importants. D'autres membres, encore, ont estimé qu'il était temps de procéder à une évaluation plus critique des programmes de lutte antipaludique. Il faudrait envisager de réduire l'aide dans certains pays où, par suite des conditions, l'éradication ne peut être réalisée dans une période raisonnable. Quelques représentants ont pensé que l'OMS pourrait peut-être, par la suite, assurer la responsabilité de tous les aspects de la campagne. Le Directeur général de l'OMS s'est déclaré convaincu qu'il était essentiel que l'OMS, le FISE et les gouvernements intéressés poursuivent et intensifient leurs campagnes contre la maladie. Dans l'ensemble, les membres du Conseil se sont prononcés en faveur du maintien, pour le moment, du plafond de 10 millions de dollars par an pour l'allocation aux programmes de lutte antipaludique¹⁷.

40. Quelques représentants ont préconisé une assistance plus grande pour la prévention de la tuberculose et la lutte antituberculeuse, mais d'autres ont préché la prudence à l'égard d'un programme trop ambitieux, en particulier pour ce qui est des campagnes de masse d'examen radiographiques, jusqu'à ce que les nouvelles méthodes curatives aient eu tout le temps de faire leurs preuves. Le Conseil a estimé que la question de l'aide à la lutte antituberculeuse était maintenant mûre pour un réexamen par le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires¹⁸. Le Conseil a rendu hommage à la mémoire du Dr Camille Guérin — un des deux savants qui ont découvert le vaccin BCG — récemment décédé à l'âge de 89 ans. A la fin de 1960, 133 millions d'enfants avaient été vaccinés au BCG dans le cadre des programmes bénéficiant de l'assistance du FISE.

41. Plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait poursuivre énergiquement les campagnes contre des maladies telles que le trachome, la lèpre, le pian, les tréponématoses ainsi que certaines autres auxquelles ne se sont pas étendus jusqu'ici les programmes du FISE. En même temps, des membres du Conseil ont constaté les difficultés, techniques et autres, qui empêchent les campagnes de masse de progresser rapidement dans certains de ces domaines.

42. De nombreuses délégations ont souligné le besoin d'une aide accrue en matière de nutrition. Comme dans d'autres domaines, une planification plus étendue permettrait d'obtenir des résultats plus rapides. On a estimé que le FISE devrait s'attacher au développement de la production et de la distribution d'aliments riches en protéines et autres aliments protecteurs locaux — ainsi qu'à la formation de personnel aux méthodes de production — plutôt qu'à procurer des produits ali-

mentaires importés provenant de surplus. La distribution de ceux-ci, malgré la très grande utilité qu'elle présente comme mesure temporaire, devrait être considérée comme une solution d'attente, permettant de "tenir en échec" une situation alarmante jusqu'à ce que le pays intéressé soit en mesure de satisfaire à ses besoins à partir de ses propres ressources ou au moyen d'importations effectuées par la voie des opérations commerciales normales. On a fait valoir l'importance que présente la conservation des approvisionnements laitiers locaux et le développement de la production locale de farine de poisson, de vitamines A, de farine de graines oléagineuses, de farine de viande et de légumineuses. A cet égard, le Conseil a vivement loué les travaux du Groupe consultatif (OMS/FAO/FISE) des protéines¹⁹.

43. On a mentionné tout particulièrement l'attention spéciale que requièrent les besoins vitaux des enfants d'âge préscolaire, qu'il est difficile d'atteindre par les méthodes et projets existants. L'alimentation d'appoint par l'intermédiaire des centres de protection maternelle et infantile et des écoles doit à cet égard retenir l'attention. L'éducation des enseignants, des ménagères et des enfants, pour tout ce qui touche à la nutrition, demande encore de grands efforts. On a émis l'avis que s'il convenait d'encourager la production de récoltes marchandes, il ne fallait pas manquer d'améliorer parallèlement la consommation locale; dans de nombreuses régions, il importe que le produit de la vente de ces récoltes soit employé à l'achat des produits alimentaires essentiels que l'on ne trouve pas localement. Il a été suggéré que le FISE élargisse sa coopération avec la FAO dans la Campagne mondiale contre la faim, et que, dans toute la mesure du possible, il aide à utiliser les excédents alimentaires (produits laitiers principalement) selon les propositions formulées par la FAO sous le slogan "Développement par l'aide alimentaire".

44. De nombreux représentants ont insisté sur le fait que l'éducation est un aspect des besoins de l'enfance non moins capital que la santé et l'alimentation, et que ce domaine d'assistance éventuelle ne doit pas être négligé. Quelques délégations ont vivement préconisé une telle assistance, en particulier dans les pays d'Afrique ayant récemment accédé à l'indépendance. S'il a été généralement reconnu qu'une attention plus grande devrait être donnée à la formation des enseignants en ce qui concerne la santé et la nutrition, on a d'autre part estimé que l'on pourrait mettre au point, de concert avec l'UNESCO, des formes plus larges d'assistance qui s'étendraient à certains stades de l'enseignement primaire dans les pays dont les gouvernements ont donné dans leurs plans une priorité élevée à l'amélioration de la protection de l'enfance. Dans certains d'entre eux, il pourrait être utile de fournir une aide pour l'enseignement secondaire, en vue de remédier au manque de candidats susceptibles de recevoir une formation dans le domaine de la protection de l'enfance.

45. Pour ce qui est de la tâche plus vaste qui consiste à préparer les enfants et les adolescents aux responsabilités que doivent assumer les adultes, le FISE devrait considérer la possibilité de donner son aide pour des programmes d'orientation, de préparation à des métiers variés, ainsi que de placement. Dans toutes ces

¹⁹ Le Conseil a eu l'occasion, à sa 265^{ème} séance, d'entendre le Président du Groupe consultatif des protéines parler des progrès accomplis dans la recherche d'aliments riches en protéines.

¹⁷ Pour plus de détails sur cette question, voir par. 85 à 95.
¹⁸ Voir par. 129.

activités, une collaboration étroite avec l'OIT s'imposerait²⁰.

46. Des membres ont également fait valoir la nécessité d'une aide accrue du FISE pour la mise en place de services de protection de la famille et de l'enfance, tant pour ce qui est de l'amélioration des conditions de la vie familiale que du soin partiel ou complet des enfants hors de leur foyer. Des projets d'enseignement de l'économie domestique et de la puériculture comme ceux que le FISE a aidés en Afrique sont particulièrement utiles, mais on a estimé que la qualité de la formation, dans le cadre de ces projets, devrait faire l'objet d'une plus grande attention. Le problème spécial des enfants qui mendient, des jeunes prostituées, des vagabonds, des jeunes délinquants et des enfants déficients est également à considérer. Dans la création de services de protection de la famille et de l'enfance, il faudrait toujours tenir compte des conditions locales ainsi que des aspects de ces services qui intéressent la santé et la nutrition, de même que l'on devrait, dans le cas de nombreux projets visant la santé et la nutrition, tenir compte des aspects qui intéressent la protection de la famille et de l'enfance²¹.

47. On a exprimé l'opinion que l'aide du FISE aux enfants déficients devrait être désormais plus libérale que dans le passé. La dépense initiale qu'exige la création de centres qui fournissent des services à un nombre limité d'enfants déficients est certes relativement élevée, mais ces services peuvent ensuite être assurés pendant une période indéfinie. Le coût unitaire des prothèses est relativement bas. De plus, moyennant une direction compétente, on pourrait faire beaucoup (notamment inclure dans la formation du personnel les soins spéciaux aux personnes handicapées) avec une mise de fonds relativement modeste. L'attention du Conseil a été appelée sur l'utilité d'une aide du FISE pour la réadaptation des enfants et des adolescents atteints de la lèpre.

48. Plusieurs délégations ont fait mention de la rapidité de l'accroissement démographique dans de nombreuses régions du monde. On a fait observer que, si la population mondiale continue à s'élever au rythme prévu, il est possible que l'on n'arrive pas à améliorer de manière substantielle le niveau de vie des enfants. On a suggéré que les gouvernements assument la responsabilité de rendre les parents conscients du fait qu'en élevant une famille moins nombreuse et en ayant leurs enfants à des intervalles plus espacés, ils leur permettraient de faire un meilleur départ dans la vie. Plusieurs délégations ont été d'avis que les pays auxquels se pose ce problème aimeraient peut-être recevoir des organismes compétents des Nations Unies une aide en matière de planification de la famille. Elles ont estimé que le FISE, en sa qualité d'organe des Nations Unies chargé de la santé et du bien-être des enfants, devrait pouvoir fournir une assistance dans ce domaine.

Enquête sur les besoins de l'enfance²²

49. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa session de mars 1960 (E/3336-E/ICEF/398²³, par. 41 à 46), le Directeur général a entrepris des consultations avec les pays bénéficiaires et les institutions spécialisées intéressées, afin de déterminer les besoins prioritaires des enfants de ces pays,

²⁰ En liaison avec les points traités aux par. 44 et 45, voir par. 73 et 207.

²¹ Pour plus de détails sur ces questions, voir par. 96 à 111.

²² Voir aussi par. 13 à 48.

²³ Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-neuvième session, Supplément No 2A.

ainsi que les domaines dans lesquels le FISE pourrait fournir une assistance de nature à contribuer dans la plus large mesure possible au bien-être présent et futur de ces enfants. Vingt-quatre pays bénéficiaires ont soumis des observations²⁴, et chacun des organismes techniques ont effectué des enquêtes²⁵.

50. A partir des renseignements reçus, le Directeur général a élaboré sa "Revue préliminaire" au sujet de l'enquête sur les besoins de l'enfance (E/ICEF/410) et ses recommandations relatives à l'action future (E/ICEF/410/Add.1). En réponse à la demande formulée par le Conseil en mars 1960 touchant "l'opportunité... d'une enquête plus étendue", il a conclu qu'étant donné les renseignements reçus des gouvernements et des diverses institutions une enquête générale n'était pas nécessaire pour le moment.

51. Dans la revue en question, le Directeur général a analysé les besoins des enfants, du point de vue des pays sous-développés, dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de la protection sociale, des conditions de travail et de la préparation aux responsabilités de l'âge adulte. Les besoins des enfants varient, non seulement d'un pays à l'autre, mais encore d'une localité à l'autre; ils sont différents selon les groupes d'âge et selon qu'il s'agit de régions urbaines ou de régions rurales. De plus, on a pu constater que les possibilités pratiques d'action à l'intérieur d'un pays donné ne correspondent pas toujours aux besoins les plus urgents.

52. Le Directeur général est arrivé à la conclusion que toute action visant à satisfaire aux besoins des enfants doit se fonder sur le jugement formé, chaque fois que possible à partir d'une enquête portant sur le territoire entier du pays intéressé et d'une appréciation technique quant à la possibilité pratique d'appliquer les mesures proposées, par le gouvernement de ce pays. De tels projets devraient être conçus de façon qu'ils puissent devenir parties intégrantes des programmes généraux de développement économique et social des pays en cause. L'identification des besoins déterminés et la possibilité d'une assistance effective du FISE justifieraient l'octroi d'une aide pour des types de projets qui ne rentraient pas jusqu'ici dans le cadre de la politique du Fonds.

53. Cette nouvelle conception de l'établissement des programmes, qui n'entraînerait probablement aucun changement radical dans les domaines d'assistance, justifierait une mise en œuvre graduelle, mais progressive, de nouvelles formes d'aide. L'assistance aux projets de ce genre serait, bien entendu, soumise à l'examen et à l'approbation du Conseil d'administration.

54. Au cours de la discussion générale, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les rapports soumis par le Directeur général, les organismes participants et les gouvernements intéressés, et ils ont souscrit, dans leurs grandes lignes, aux recommandations relatives à l'action future.

55. Lors de la discussion générale sur les questions relatives à la politique d'établissement des programmes, puis de l'examen détaillé des recommandations du Directeur général, des membres du Conseil ont signalé certains avantages qui résulteraient de la politique pro-

²⁴ Voir, dans le document portant la cote E/ICEF/INF.18, la liste de ces pays.

²⁵ Direction des affaires sociales de l'ONU; OIT (E/ICEF/412 et CRP/61-B/1), FAO/OMS (E/ICEF/413 et Corr.2), UNESCO (E/ICEF/414) et OMS (E/ICEF/415 et Add.1). Des exposés ont également été présentés par l'Institut inter-américain de l'enfant et l'Union internationale de l'enfance.

posée; ils ont d'autre part spécifié certaines réserves qu'ils ont demandé au Directeur général de garder présentes à l'esprit pour la mise en œuvre des recommandations. Ces avantages et réserves sont étudiés aux paragraphes 58 à 72.

56. Les recommandations, telles que les a approuvées le Conseil, sont ainsi conçues :

1) Faire connaître aux pays bénéficiaires que le FISE est à même d'aider les gouvernements, en liaison avec les institutions spécialisées, à étudier les besoins de l'enfance dans leur territoire et à établir, dans le cadre général de leurs plans de développement économique et social, des programmes orientés vers les besoins prioritaires de l'enfance et tenant compte des possibilités d'action qui existent dans les pays ;

2) Demander aux organismes techniques des Nations Unies, aux organisations multilatérales et bilatérales, ainsi qu'aux organisations bénévoles, de collaborer à de telles études ;

3) Fournir, sur la demande des pays, une assistance en vue des enquêtes sur les besoins de l'enfance qu'ils désiraient entreprendre. Le Conseil a alloué une première tranche de crédits de 100 000 dollars qui permettra d'aider les pays bénéficiaires à entreprendre de telles études dans tout ou partie de leur territoire. L'aide du FISE pourra être donnée sous forme de moyens de transport, de fournitures diverses, du règlement de certaines dépenses locales et du paiement des traitements du personnel international.

57. Le Conseil a également décidé :

1) Que le moment était venu de revoir les possibilités d'assistance actuellement offertes par le FISE, soit pour élargir les domaines dans lesquels elle s'exerce, soit pour en ouvrir d'autres. Si tous les pays, en effet, ont reconnu l'importance qu'avaient pour eux les projets auxquels le FISE avait apporté son assistance dans les domaines de la nutrition, de la santé (services de base, lutte contre les maladies transmissibles) et des services de protection de la famille et de l'enfance, plusieurs ont demandé un élargissement de l'éventail de l'assistance au regard des besoins qu'ils considèrent comme prioritaires dans leur propre pays²⁸ ;

2) De remettre à une date ultérieure une enquête plus étendue sur les besoins prioritaires des enfants à travers le monde. Le Conseil a estimé qu'il était plus urgent d'aider les pays qui n'en ont pas les moyens à étudier les besoins de l'enfance, à établir leurs priorités, et ensuite à planifier leurs programmes d'action. Ce n'est que plus tard que la reprise d'une enquête générale sur l'ensemble de ces besoins et sur leurs aspects financiers au regard de l'aide internationale pourrait apparaître utile, surtout si des moyens financiers beaucoup plus importants étaient mis à la disposition des Nations Unies.

58. Le Conseil, parmi les avantages qu'il a estimé devoir être retirés de cette décision, a placé les nombreuses idées nouvelles que les enquêtes sur les besoins de l'enfance ne manqueraient pas de fournir et que l'on pourrait mettre à profit pour déterminer des mesures propres à remédier aux causes des souffrances et des privations dont tant d'enfants sont victimes. Ainsi, le Fonds bénéficierait éventuellement d'un appui accru pour le développement futur de son action.

59. Des membres du Conseil ont fait valoir que les rapports que présenteraient le Directeur général et les organismes qui collaborent avec le FISE seraient utiles non seulement aux gouvernements, mais aussi au FISE

et aux organismes techniques des Nations Unies. En fournissant aux gouvernements des pays moins développés une évaluation couvrant toute la gamme des besoins de l'enfance, ils les aideraient à discerner leurs problèmes dans ce domaine et à juger de l'action à entreprendre en vue de leur solution. Ils montreraient, d'autre part, aux gouvernements donateurs l'ampleur de l'assistance attendue du FISE et, par conséquent, la nécessité pour celui-ci de ressources accrues de manière substantielle. Ils mettraient le Conseil d'administration et le secrétariat du Fonds en mesure de planifier des programmes d'assistance intégrés, et d'éviter ainsi la dispersion des ressources entre des projets de petite envergure et sans liens entre eux. Ils aideraient les organismes techniques des Nations Unies à prêter une attention spéciale aux besoins de l'enfance dans le cadre de leurs activités plus générales et à réaliser une coordination plus étroite de toutes celles qui intéressent la jeune génération.

60. L'offre de l'aide du FISE pour des enquêtes nationales encouragerait les gouvernements à évaluer les besoins de l'enfance dans leur pays et les inciterait à en tenir compte dans leurs plans généraux de développement économique et social.

61. La nouvelle manière d'aborder le problème a aussi été bien accueillie parce qu'elle prend en considération le fait que les besoins varient selon les pays et qu'aucune modalité d'assistance ne se prête à une application générale. Elle donnera une plus grande souplesse aux programmes et facilitera une extension prudente de l'aide du FISE dans de nouveaux domaines.

62. De plus, l'élaboration de programmes intégrés, destinés à répondre aux besoins de l'enfance, devrait susciter à cette fin une aide internationale plus importante, tant en quantité relative qu'en quantité absolue. On a souligné que les fruits des investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation et du bien-être des enfants seraient hors de toute proportion avec l'assistance fournie.

63. Des membres du Conseil ont fait valoir que les enquêtes nationales offrirait l'occasion d'établir une collaboration plus profitable, dans la mise au point de mesures visant à satisfaire aux besoins prioritaires de l'enfance, entre le FISE, les représentants résidents du BAT et les représentants des institutions spécialisées et des organisations non-gouvernementales appropriées. Au cours de la discussion, les représentants de la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de l'OIT, de la FAO, de l'OMS et de l'UNESCO ont appelé l'attention des membres du Conseil sur les parties de l'enquête dont se sont chargées leurs organisations réciproques et ont promis la pleine coopération de celles-ci, tant pour les enquêtes nationales que pour l'action du FISE dans les domaines existants et futurs. Le Directeur général de l'OMS a assuré le Conseil que cette organisation collaborerait sans réserve avec le FISE dans la nouvelle direction où ses activités paraissent devoir s'orienter, et qu'elle se propose de fournir tout le personnel technique que demanderont les gouvernements en ce qui concerne les aspects des enquêtes sur les besoins de l'enfance qui intéressent la santé.

64. Les membres du Conseil ont félicité les diverses organisations de leurs contributions étendues et propres à stimuler l'action, et ils ont fait l'éloge des suggestions présentées aux gouvernements quant à la planification de programmes à long terme de protection de l'enfance. On a exprimé l'opinion qu'il serait utile d'in-

²⁸ Voir par. 73.

viter les représentants du BAT à participer aux enquêtes.

65. En approuvant les recommandations énoncées aux paragraphes 56 et 57, un certain nombre de délégations ont appelé l'attention du Directeur général sur certaines réserves qu'elles lui ont demandé de garder présentes à l'esprit lors de la mise en œuvre de la nouvelle politique.

66. En ce qui concerne les enquêtes nationales sur les besoins de l'enfance (par. 56, point 1), on a estimé qu'il conviendrait d'encourager les gouvernements à mettre en place un dispositif de coordination, de façon que leurs programmes de protection de l'enfance soient parfaitement intégrés. Sans faire dépendre l'aide du FISE de l'existence d'un dispositif de ce genre dans chacun des pays assistés, on a estimé qu'une coordination adéquate aiderait à la fois les pays et le FISE à définir les secteurs où, dans le cadre des objectifs généraux de ces pays touchant les domaines économique et social, l'aide du FISE pourrait être la plus utile.

67. Au sujet de la collaboration avec d'autres organisations (par. 56, point 2), le Directeur général a été prié d'assurer la coopération la plus complète avec les organismes techniques, de façon que l'aide fournie par chacun d'eux soit, dans la plus grande mesure possible, profitable aux pays bénéficiaires. A cette fin, on a émis l'avis qu'il serait bon d'inviter les représentants du BAT à participer aux enquêtes nationales. De plus, il conviendrait qu'une coordination appropriée soit maintenue avec les programmes d'assistance établis au titre d'accords bilatéraux.

68. Concernant l'allocation de 100 000 dollars destinée à aider les pays à entreprendre des enquêtes (par. 56, point 3), certaines délégations ont estimé que ce montant pourrait se révéler insuffisant. Elles ont suggéré qu'il s'y ajoute d'autres allocations si, d'ici à la session du Conseil de décembre 1961, le Directeur général avait constaté que des fonds additionnels étaient nécessaires à cette fin.

69. Plusieurs délégations ont fait des réserves quant à l'emploi de fonds, à partir de l'allocation, pour la rémunération d'experts internationaux, surtout dans le cas de personnel international fourni par d'autres organisations. D'autres délégations ont été d'avis que l'affectation des fonds, soit à la rémunération du personnel nécessaire, soit à d'autres postes de dépenses tels que fournitures, moyens de transport ou dépenses locales, dépendrait des besoins des pays bénéficiaires. En général, les délégations ont considéré qu'il était préférable de réduire au minimum l'intervention d'un personnel international dans la direction des enquêtes nationales, de façon que les gouvernements y emploient leurs propres experts ou, dans les cas appropriés, de faciliter la formation sur le terrain d'experts locaux. Dans l'ensemble, les membres du Conseil ont été d'avis que l'assistance du FISE pour les enquêtes envisagées pourrait prendre des formes diverses, et qu'il appartiendrait aux gouvernements de choisir celle qu'ils considèrent comme la plus indiquée étant donné les circonstances propres à leur pays.

70. En ce qui concerne l'élargissement de l'éventail de l'assistance du FISE (par. 57, point 1), la recommandation initiale du Directeur général comprenait une liste de domaines nouveaux ou élargis se prêtant à cette assistance et qu'avaient fait apparaître les réponses reçues des gouvernements comme suite aux consultations entreprises auprès d'eux. Il a été décidé que cette liste serait considérée comme illustrant les nouveaux types d'aide possibles et que les gouvernements croient con-

venir le mieux à leurs besoins prioritaires. Le Conseil a noté que des gouvernements pourraient, surtout à la lumière des conclusions d'enquêtes générales sur les besoins de l'enfance, demander les formes d'assistance énumérées, et que celles-ci seraient alors soumises, selon les procédures habituelles, à l'examen du Comité du programme. Etant donné que ces nouvelles formes d'aide ne seraient pas fondées sur les critères précédemment établis par le Conseil, il a été suggéré que les gouvernements soient informés que l'approbation du Comité du programme ne pouvait être anticipée dans la même mesure que lorsqu'il s'agit de projets élaborés selon des critères déjà énoncés. La liste des nouveaux types d'aide ou des types d'aide élargis figure au paragraphe 73 ci-après.

71. A cet égard, les membres du Conseil se sont accordés à estimer que l'assistance aux projets en faveur des enfants ne devait pas nécessairement se limiter aux domaines d'action qui ont été jusqu'ici ceux du FISE, mais que le Directeur général devrait disposer d'une certaine latitude pour proposer de nouvelles formes d'aide, telles que celles qui sont énumérées au paragraphe 73, lorsque les pays bénéficiaires les considéreraient comme prioritaires. Toutefois, il ne devrait être entrepris aucune activité nouvelle si celles qui sont poursuivies avec succès devaient souffrir, ni si ces activités nouvelles devaient avoir pour conséquence une dispersion des ressources et du personnel du FISE. Tout nouveau type de projet devra, de même que ceux qui bénéficient actuellement de l'assistance du Fonds, recevoir la sanction de l'organisme participant approprié, de façon qu'il soit établi que la demande à laquelle il a pour objet de donner suite se justifie du point de vue technique et que la mise en œuvre proposée repose sur une base technique saine. Quelques représentants ont déclaré préférer que tout élargissement de l'éventail de l'assistance du FISE soit envisagé dans le contexte d'une politique nationale coordonnée de la protection de l'enfance, et qu'il n'implique pas la diversion de ressources du FISE au profit d'activités qui relèvent plus exactement des institutions spécialisées.

72. En ce qui concerne l'enquête globale sur les besoins (par. 57, point 2), une délégation a émis l'avis qu'il serait quand même préférable de nommer un groupe d'experts de divers domaines qui seraient chargés de faire rapport sur les moyens par lesquels le FISE, compte tenu de ses ressources et de ses objectifs, pourrait aider au mieux les enfants dans les diverses parties du monde.

73. Les domaines nouveaux ou élargis auxquels les gouvernements ont estimé devoir donner une priorité élevée sont, notamment, les suivants:

a) *Services sociaux généraux*

i) Aide à la création ou à l'expansion de services sociaux de différents types s'insérant dans le cadre des services familiaux et orientés vers les besoins de l'enfance tels qu'ils apparaissent localement;

Aide aux programmes de développement communautaire sur les plans rural et urbain, en particulier au regard des programmes d'assainissement et de logement;

ii) Extension des programmes de formation professionnelle aux services sociaux, à trois niveaux:

Travailleurs polyvalents au niveau du village;

Personnes occupant des positions clefs;

Personnel spécialisé pour la formation de travailleurs sociaux ou pour l'action sur le terrain;

iii) Assistance à des programmes en faveur de l'enfance abandonnée;

iv) Assistance pour la création d'un statut juridique pour la protection de l'enfant, en particulier pour la création ou l'extension d'un service de l'état civil, de façon à donner une identité juridique à l'enfant dès sa naissance et à lui permettre de bénéficier ultérieurement de tous ses droits sur le plan de la famille, de la cité et de l'Etat.

v) Extension de l'assistance aux enfants déficients.

b) *Préparation de l'enfant à la vie d'adulte*

i) Certains aspects de l'enseignement élémentaire;

Formation des professeurs d'école normale;

Formation des maîtres;

Formation des professeurs d'économie ménagère;

ii) Certains aspects de l'enseignement agricole (nutrition, production à l'échelon du village);

Formation de moniteurs agricoles;

iii) Certains aspects de l'enseignement professionnel: préparation à des métiers variés (artisanat, industrie);

Mise au point de projets pilotes de programmes de formation professionnelle pour les enfants d'habitants de régions rurales où les terres et les facilités dans le domaine agricole sont peu nombreuses;

Formation d'agents des services de vulgarisation agricole.

Pour ces trois types d'activités, il conviendrait de considérer une aide pour:

L'équipement de centres de formation pédagogique et d'écoles d'application;

L'équipement de terrains de stage (démonstration et formation);

La production de matériel scolaire;

Une assistance sous forme d'honoraires, de bourses, etc.

iv) Assistance à des centres pilotes de jeunes, comportant:

Une section d'orientation professionnelle;

Une section pour la préparation à des métiers variés et des cours de perfectionnement pour jeunes travailleurs;

La protection des jeunes travailleurs;

v) Programmes de démonstration complexes, englobant un certain nombre d'activités pratiques.

Enquête sur la formation professionnelle ²⁷

74. En application d'une décision prise à la session de mars 1960 (E/3336-E/ICEF/398²⁸, par. 47 à 51), le Directeur général a décidé d'entreprendre une étude approfondie de l'aide du FISE dans le domaine de la formation professionnelle, sur laquelle puisse se fonder la politique future du Fonds. Il était apparu clairement au Conseil que la grave pénurie de personnel qualifié dont on disposait pour la planification et l'administration des projets constituait un obstacle majeur à l'extension des services en faveur des enfants, de même qu'à l'amélioration de leur qualité.

75. Le Conseil avait prié le Directeur général d'entreprendre, en coopération avec les institutions spécialisées, une enquête qui servirait de base à cette étude. L'OMS a, à cette fin, engagé deux consultants (l'un

en matière de questions médicales, l'autre en matière de soins infirmiers), qui ont fait des tournées étendues en Afrique, en Asie et dans la région de la Méditerranée orientale, et sur les observations desquels elle s'est fondée pour présenter au Conseil d'administration un rapport (E/ICEF/426) contenant des recommandations en vue de l'action du FISE. Dans le domaine de la nutrition, des équipes de consultants représentant la FAO et l'OMS se sont rendues en Inde et dans certains pays de l'Afrique et des Amériques. Le Directeur général a présenté au Conseil leurs principales conclusions, en même temps que ses propres recommandations pour une action du FISE fondée sur ces conclusions (E/ICEF/420/Add.1²⁹). En ce qui concerne la conservation du lait, le Conseil était saisi d'un rapport, assorti de recommandations, rédigé par un consultant spécial FAO/FISE (E/ICEF/422). Au sujet de la protection de la famille et de l'enfance, la Direction des affaires sociales avait préparé un rapport sur les moyens de formation professionnelle existants et les difficultés que présentait leur extension, en formulant une série de recommandations quant à l'assistance du FISE (E/ICEF/421). Le Conseil a exprimé aux institutions intéressées l'intérêt qu'il portait à leurs très utiles rapports.

76. Les recommandations du Directeur général touchant les suggestions formulées dans les divers rapports ayant trait à l'aide du FISE en matière de formation professionnelle ont été présentées dans les documents E/ICEF/420/Add.1 à 4.

77. Le Directeur général a également soumis au Conseil des conclusions et recommandations générales (E/ICEF/420) n'impliquant, a-t-il fait observer, aucune dérogation marquée à la tendance générale de la politique du Conseil en matière d'aide à la formation, mais représentant plutôt un prolongement de cette tendance. Presque toutes les formes d'assistance recommandées ont déjà, dans quelque mesure, été fournies à l'occasion de projets individuels; il s'agit, pour l'avenir, d'élargir la portée de l'aide à la formation et de l'accorder plus largement et avec davantage de souplesse dans les divers domaines où sont mis en place des services intéressant l'enfance, ainsi qu'à tous les échelons de l'action (planification, direction, enseignement, personnel professionnel et auxiliaire).

78. Le Conseil a fait entièrement siennes les recommandations des organismes techniques et du Directeur général. On a considéré que la formation, à tous les niveaux de travailleurs, était une nécessité urgente, et qu'à cet égard une politique d'aide plus libérale était particulièrement importante pour les nombreux pays qui, face aux énormes difficultés qu'implique la réalisation de leurs plans de développement économique et social, sont dans l'impossibilité de satisfaire aux besoins prioritaires des enfants.

79. L'aide du FISE doit continuer d'être accordée principalement pour les projets de formation mis sur pied dans les pays mêmes. Un certain nombre de représentants ont estimé qu'il était plus urgent d'aider des programmes nationaux que des centres internationaux de formation. D'autres se sont prononcés en faveur du maintien de l'appui du FISE aux centres internationaux (notamment régionaux), en dehors de l'aide aux programmes nationaux. A cet égard, on a suggéré que le

²⁹ Le Conseil était également saisi de deux rapports de consultants: l'un portant sur la formation et l'éducation en matière de nutrition dans les pays africains subsahariens (E/ICEF/425), l'autre ayant trait au même sujet et intéressant les Amériques (E/ICEF/429).

²⁷ Voir aussi par. 34.

²⁸ Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-neuvième session, Supplément No 2A.

secrétariat du FISE tiennent compte d'une étude effectuée récemment par le BAT au sujet de l'expérience acquise dans l'aide à des instituts nationaux et régionaux de formation professionnelle³⁰. On a estimé qu'il importait que le personnel enseignant affecté aux programmes nationaux de formation soit, dans toute la mesure possible, des ressortissants du pays intéressé, et qu'il était en conséquence essentiel de donner à la formation pédagogique une importance accrue. Le Conseil a constaté et approuvé la place plus grande faite à l'enseignement de l'obstétrique. Il a également fait sienne une suggestion tendant à ce que l'hygiène mentale soit ajoutée aux domaines pour lesquels des subventions pourraient être accordées pour l'enseignement. On a suggéré qu'une aide accrue soit donnée en vue de la création de bibliothèques et de l'acquisition d'ouvrages et de revues scientifiques, en tant qu'éléments de l'assistance à la formation. On a, d'autre part, émis l'avis que le FISE devait éviter de consacrer des montants importants à la production de manuels locaux.

80. L'attention du Conseil a été appelée sur l'interdépendance des programmes d'hygiène, de nutrition, de services sociaux et d'éducation, et sur l'intérêt qu'il y a, en conséquence, à introduire dans les programmes de formation destinés aux agents de ces domaines des éléments de plusieurs disciplines, de façon qu'ils soient en mesure d'assumer des responsabilités plus étendues ou de coopérer plus efficacement avec ceux qui ont reçu une formation dans un autre domaine que le leur. Certains représentants ont souligné le fait qu'une certaine assistance était nécessaire, pour des périodes limitées, pour le paiement des traitements du personnel qualifié qui est affecté à des postes clefs dans le cadre de projets bénéficiant de l'assistance du FISE.

81. En ce qui concerne l'aide du FISE dans le domaine de la formation professionnelle, le Conseil a adopté les principes directeurs suivants :

1) L'assistance dans le domaine de la formation professionnelle doit s'étendre à toutes les catégories de personnel qui participent à la protection de la mère et de l'enfant. Il conviendrait, pour aider à satisfaire aux besoins, de s'inspirer des résultats des études et des plans faits par les gouvernements et de ne pas fixer des limites rigides à une assistance qui doit être adaptée aux circonstances locales.

2) Comme dans le passé, cette assistance devra être apportée aux centres déjà créés et qui peuvent servir de noyau pour la formation professionnelle de certaines catégories de personnel. Toutefois, dans la plupart des cas, il faudra augmenter le nombre des centres de formation existants ; souvent aussi, il sera nécessaire d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'étendre le champ de celui qui est offert.

3) Les formes à donner à cette assistance peuvent être définies comme suit :

i) Dans les centres qui disposent déjà de quelque personnel enseignant qualifié, l'assistance sera apportée en vue du recrutement et de la rémunération de professeurs et d'assistants dans des disciplines non représentées afin d'étendre le champ de l'enseignement et, le cas échéant, d'augmenter le nombre des élèves. Dans la plupart des pays, il pourra être nécessaire, soit de créer un nouveau centre, soit d'étendre notablement un centre existant, auquel cas il faudra, ou bien faire appel à un personnel enseignant de l'extérieur, ou bien envoyer les candidats choisis dans des centres de formation à l'étranger pour qu'ils s'y forment ou s'y perfection-

nent. Il sera aussi nécessaire, très souvent, d'apporter une assistance aux centres nationaux et régionaux de formation sous forme de bourses et de subventions destinées au paiement de traitements et d'honoraires. Cette aide devra être continuée jusqu'à ce que le gouvernement intéressé puisse en assumer la charge ;

ii) L'aide sera apportée sous forme d'auxiliaires d'enseignement (y compris la préparation et l'impression de manuels), de matériel technique et d'exploitation pour les institutions et terrains de stage où les étudiants vont poursuivre leur formation professionnelle. Ainsi, par exemple, ce n'est pas seulement sous la forme de quelques fournitures importées qu'elle sera donnée, mais aussi sous celle d'un équipement de pédiatrie ou d'obstétrique pour un hôpital-école. En ce qui concerne l'assainissement, du matériel est nécessaire pour les démonstrations pratiques sur le terrain. Dans certains cas même, elle devra être apportée sous la forme d'un matériel d'exploitation à l'intérieur d'un institut de formation (lits, matériel de cuisine, logement des internes, etc.) ;

iii) L'importance des bourses d'étude est signalée dans tous les rapports. L'assistance internationale apportée sous cette forme dans le passé est reconnue comme ayant été l'une des plus efficaces. Son extension apparaît nécessaire, en particulier dans les cas où les gouvernements ou les collectivités locales ne peuvent assumer la totalité des frais qu'occasionne la formation professionnelle des nombreuses catégories d'élèves.

4) Comme par le passé, il est indispensable que, dans les plans d'opérations, les gouvernements s'engagent à utiliser les élèves ainsi formés dans des services publics à l'échelon de l'Etat ou des collectivités locales. D'autre part, il doit être prévu dans certains cas la possibilité de payer des traitements pendant une période limitée pour le personnel formé qui sera utilisé à des postes clefs dans les programmes bénéficiant de l'aide du FISE.

5) Des moyens de transport sont nécessaires pour permettre aux étudiants de toutes catégories d'acquérir une formation variée sur le terrain.

6) Dans bien des pays, il apparaît utile d'apporter aux gouvernements une assistance pour la formation de base d'étudiants, étant donné que le nombre des candidats et candidates ayant une instruction suffisante est très réduit. Une assistance peut en conséquence être donnée à certains établissements d'enseignement secondaire ou pour des cours de formation professionnelle ; des bourses peuvent également être accordées.

82. En approuvant cet énoncé de principes, quelques délégations ont souligné que, pour ce qui est des bourses de formation, il convient que le Directeur général ne perde pas de vue la règle générale selon laquelle le FISE ne doit accepter d'assumer les dépenses locales que dans des circonstances exceptionnelles et pour des périodes limitées.

83. Outre la politique exposée au paragraphe 81 ci-dessus, le Conseil a approuvé une série de recommandations, en harmonie avec cette politique, concernant l'assistance à la formation dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la conservation du lait et des services en faveur de la famille et de l'enfance. Ces recommandations figurent dans l'annexe I.

84. Le Conseil a constaté que les divers rapports dont il était saisi au sujet de l'enquête sur la formation ne contenaient que peu de renseignements sur le recrutement, l'utilisation et la rémunération du personnel qualifié. Les besoins qui apparaissent dans les différents

³⁰ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, Supplément No 5, chap. VI.

domaines d'étude sont si grands que les experts se préoccupent avant tout de déterminer les lacunes et d'étudier les moyens de les combler. Le Conseil a prié le Directeur général de lui soumettre, en 1963, un rapport sur le recrutement, l'utilisation et la rémunération du personnel qualifié. Il a exprimé l'espoir que les organismes techniques collaboreront avec le Directeur général dans l'élaboration de ce rapport.

Politique d'assistance pour l'éradication du paludisme ⁸¹

85. Au mois de septembre 1959, le Conseil d'administration avait passé en revue les progrès réalisés dans les campagnes antipaludiques bénéficiant de l'aide du FISE, fixé des critères pour la continuation de cette assistance, maintenu le plafond des allocations annuelles à 10 millions de dollars et décidé de réexaminer l'étendue de son aide en juin 1961 (E/3304-E/ICEF/391/Rev.1 ⁸², par. 51 à 74). Il était en conséquence saisi, à la présente session, de recommandations du Directeur général touchant la politique à suivre quant à l'assistance future aux campagnes antipaludiques (E/ICEF/416), ainsi que d'un rapport d'ensemble de l'OMS qui comprenait une évaluation critique détaillée des résultats et perspectives de chaque programme de lutte antipaludique bénéficiant de l'aide du Fonds (E/ICEF/417 et Add.1).

86. Quelques délégations ont exprimé l'espoir que la contribution du FISE aux campagnes antipaludiques pourrait être graduellement réduite, mais d'autres ont douté que cela fût possible. On a reconnu que le plafond de 10 millions de dollars précédemment fixé par le Conseil pour les allocations annuelles aux campagnes antipaludiques représentait une proportion plus faible du total des allocations à mesure que celles-ci s'élevaient. Compte tenu des réserves formulées par certaines délégations et résumées ci-après, le Conseil a approuvé le maintien de la contribution financière du FISE, limitée au plafond annuel de 10 millions de dollars. Dans leur ensemble, les membres du Conseil ont également approuvé les autres recommandations du Directeur général (voir par. 95).

87. Le rapport de l'OMS signalait les progrès accomplis au cours des deux dernières années, pendant lesquelles les opérations ont atteint la phase de la consolidation dans des régions comptant au total 27 millions d'habitants, ainsi que le chemin parcouru en ce qui concerne l'évaluation épidémiologique. Les retards ou les échecs partiels constatés dans les campagnes apparaissent comme principalement imputables à des causes qui relèvent du domaine de l'organisation et de l'administration. Les projets pilotes ont montré qu'il est possible, du point de vue technique, d'arrêter la transmission de la maladie dans l'Afrique tropicale. L'OMS a en conséquence recommandé que les projets pilotes mis en œuvre en Afrique soient interrompus et convertis, si possible, en programmes d'éradication ou de prééradication; cependant, le succès de l'éradication dépend de la possibilité de disposer des moyens nécessaires, tant du point de vue de l'administration et de l'exécution que des finances. En définitive, une planification judicieuse et une exécution minutieuse constituent les éléments essentiels d'une campagne.

88. Plusieurs délégations, sans vouloir porter préjudice aux programmes d'éradication d'une utilité incontestable ni souhaiter voir y mettre fin, ont mis

en question la proportion élevée des ressources du FISE qui leur est consacrée. Elles ont estimé que l'éradication du paludisme n'a pas pour le Fonds le caractère primordial qu'ont d'autres programmes, et que les activités dans ce domaine, en continuant d'absorber des sommes très importantes, ne laissent pas au FISE la latitude dont il aurait besoin pour faire face à ses besoins croissants.

89. Le Conseil a noté que l'Assemblée mondiale de la santé avait décidé, en mars 1961, de faire figurer à son budget ordinaire les dépenses précédemment imputées au Compte spécial pour l'éradication du paludisme, et l'on a soulevé la question de savoir s'il serait possible à l'OMS d'assumer une responsabilité plus grande dans le financement des campagnes antipaludiques. Le Directeur général de cette organisation a fait savoir qu'en prenant la décision en question l'Assemblée mondiale de la santé avait exprimé l'espoir que le FISE maintiendrait son aide au niveau actuel. L'OMS se propose de continuer à fournir son assistance jusqu'à ce que les campagnes en arrivent au point où les dépenses peuvent être réduites. Elle estime qu'il est essentiel qu'elle-même, le FISE et les gouvernements intéressés poursuivent et intensifient la lutte contre la maladie. Le Directeur général a fait observer que, en plus des grands efforts déployés par les gouvernements dans la conduite de leurs campagnes, une aide substantielle vient actuellement de sources bilatérales.

90. Parmi les arguments avancés en faveur du maintien de l'aide du FISE aux campagnes antipaludiques, on a fait valoir qu'il importe que les gros investissements déjà effectués ne soient pas compromis. A cet égard, on a fait mention des bienfaits qui découlent des campagnes d'éradication du paludisme pour la santé des enfants et, dans un domaine plus large, pour le développement économique et social, et l'on a cité à ce propos des exemples de régions devenues propres à la colonisation agricole et au développement; il en est ainsi, notamment, de celles qu'ont pu voir les membres du Comité du programme lors de leur visite au Mexique.

91. Plusieurs délégations ont été d'avis que le FISE devrait seulement fournir son assistance aux campagnes judicieusement planifiées, conduites avec efficacité, présentant de bonnes chances de succès et considérées par les gouvernements comme prioritaires au regard des besoins des enfants. Une délégation a exprimé l'opinion que l'aide du Fonds ne devrait pas être refusée à un gouvernement qui est empêché d'engager d'avance les fonds nécessaires par des raisons purement économiques. Une autre délégation a signalé les perspectives prometteuses qui se dessinent en Afrique en ce qui concerne l'éradication du paludisme, et s'est déclarée en faveur de l'extension à cette région de l'aide du FISE. Plusieurs représentants ont rappelé la planification régionale sous l'égide de laquelle des campagnes avaient été entreprises et ont souligné qu'il importait de mener celles-ci à bien, car il ne servirait de rien de poursuivre la lutte dans un pays en ne tenant pas compte des territoires voisins.

92. A plusieurs reprises, on a insisté sur la responsabilité qui incombe aux pays où des campagnes antipaludiques sont en cours de développer au maximum leurs services sanitaires de base. Il est évident que la mise en place de ces services, auxquels pourraient être intégrées les opérations de surveillance de la phase de consolidation des campagnes, est non seulement importante du point de vue de l'efficacité et de la conduite

⁸¹ Voir aussi par. 39.

⁸² Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-neuvième session, Supplément No 2.

économique de celles-ci, mais encore s'accorde avec l'intérêt primordial que le FISE porte à la protection maternelle et infantile.

93. On a fait observer qu'il est difficile de déterminer si une campagne satisfait aux conditions qui doivent être remplies du point de vue technique, administratif et financier, et l'on a suggéré qu'il serait utile que l'OMS établisse des critères en la matière. Le représentant de l'OMS a indiqué que le rapport présenté au Conseil par cette organisation avait été élaboré à partir de l'évaluation des résultats de chacune des campagnes selon des critères rigoureux et que le Comité d'experts du paludisme, à sa huitième session, avait consacré une grande partie de son rapport à cette question. Il a ajouté que, si le FISE le désirait, l'OMS inscrirait cette question à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité d'experts du paludisme, qui doit avoir lieu en 1962.

94. En réponse à certaines questions, le secrétariat du FISE a indiqué qu'il ne lui était pas possible, pour le moment, de dire si le plafond de 10 millions de dollars pourrait être abaissé après 1963. Il appartiendra au Conseil d'administration de décider de sa position à ce moment-là après un réexamen de sa politique en la matière.

95. Le Conseil a décidé de maintenir le plafond annuel de 10 millions de dollars pour les allocations aux programmes de lutte antipaludique et a approuvé l'énoncé de principes suivant :

1) Que, dans les pays où les chances d'éradication apparaissent bonnes, où les gouvernements ont fait le maximum d'efforts pour aboutir à une bonne organisation et où le financement de la campagne a été assuré régulièrement, l'aide du FISE puisse à la fois s'étendre et se prolonger jusqu'au moment où les critères de l'éradication auront été atteints dans les conditions qui ont été prévues par le Conseil à sa session de septembre 1959;

2) Que, dans les pays où les chances d'éradication apparaissent extrêmement éloignées, le secrétariat du FISE entreprenne, en liaison avec l'OMS, des négociations avec les gouvernements pour aboutir :

a) Soit à une interruption des campagnes, dans tout ou partie des territoires, lorsqu'elles ne paraissent apporter aucun bénéfice notable aux populations;

b) Soit à une conversion des campagnes d'éradication en campagnes de prééradication, l'assistance étant donnée dans ces circonstances pour une période limitée;

3) Que, dans les pays où des moyens supplémentaires peuvent être mobilisés, mais où des difficultés graves existent encore, les négociations soient reprises avec les gouvernements en vue d'assurer les efforts nécessaires pour remédier aux insuffisances constatées sur le plan financier, administratif et de l'organisation des campagnes;

4) Qu'un avertissement formel soit adressé à ces gouvernements pour qu'ils prennent conscience de l'importance du but à atteindre et de la nécessité de donner aux campagnes les moyens suffisants, en leur faisant savoir que l'assistance ne serait pas renouvelée si la même situation se poursuivait au cours des deux exercices à venir. A cet égard, les points suivants pourraient être examinés au cours de négociations futures :

a) La législation existante;

b) Le budget de l'organisation d'éradication;

c) L'organisation administrative et l'autonomie atteinte par cette organisation;

d) Les insuffisances constatées au regard des opérations de pulvérisation;

e) L'organisation de la surveillance;

f) Les mesures que compte prendre le gouvernement, en particulier au regard du recrutement et du maintien du personnel pour toute la durée de la campagne d'éradication du paludisme;

g) L'assurance que le gouvernement continuera la campagne jusqu'à son terme, quelles que puissent être la durée et les incidences financières;

5) Que, comme par le passé, le secrétariat continue à agir en étroite coordination avec l'OMS et avec l'International Cooperation Administration des Etats-Unis d'Amérique, et que les fonds soient utilisés dans l'esprit de la plus stricte économie et selon les directives qui ont déjà été données par le Conseil en septembre 1959 (E/3304-E/ICEF/391/Rev.1, par. 70), et qui seront précisées à la session de juin 1961;

6) Le secrétariat est autorisé à présenter pour examen au titre des nouveaux programmes et dans la limite du plafond spécifié :

a) Des recommandations pour l'assistance à des campagnes de prééradication, dans des circonstances spéciales, dans les pays où la lutte contre le paludisme représente un des besoins prioritaires de l'enfance, et seulement dans les cas où des projets de services de base de santé publique seraient mis sur pied par les gouvernements;

b) Des recommandations pour l'assistance à des campagnes d'éradication dans des pays où des programmes ont bénéficié de l'assistance du FISE (Zanzibar, Bornéo du Nord) ou pour lesquels des engagements formels ont été pris (Tunisie et Egypte);

7) Le Conseil réexaminera la question de l'assistance du FISE aux campagnes antipaludiques en 1963, compte tenu des progrès réalisés et des besoins prioritaires des enfants dans les pays où sévit le paludisme.

Services sociaux en faveur des enfants ⁸³

96. L'aide du FISE aux projets de services sociaux en faveur des enfants a été longuement discutée au cours des sessions du Comité du programme et du Conseil d'administration. Les débats ont mis à jour les principaux points suivants :

a) On considère que les projets dans ce domaine sont aussi importants pour le bien-être des enfants que ceux dont découlent des bienfaits physiques tangibles, et qu'ils constituent un élément essentiel du fait qu'ils assurent des programmes nationaux équilibrés en faveur des enfants. L'enquête sur les besoins de l'enfance a clairement montré que les gouvernements sont désireux de renforcer leurs services sociaux à l'intention des enfants de tous les groupes d'âge. La rapidité de l'évolution sociale et économique, y compris, en particulier, l'urbanisation, l'accroissement démographique et les mouvements de population, ainsi que la gravité des conditions sociales liées à l'industrialisation, a surtout fait sentir ses effets sur la vie familiale et les enfants. Il convient d'apporter une attention accrue à la mise en place de services permettant de sauvegarder l'intégrité et la qualité de la vie familiale ainsi que d'améliorer les niveaux de vie familiaux; ces services devraient être orientés vers la protection de l'enfance et tendre à ce que les enfants ne soient pas privés de soutien, délaissés, abandonnés et conduits à la délinquance. Des projets

⁸³ Voir aussi par. 32 et 46.

d'ensemble, coordonnés avec des services sanitaires, de nutrition et d'éducation, ou renfermant eux-mêmes ces éléments essentiels, sont spécialement importants. De même il convient de veiller à ce qu'une place suffisante soit faite, dans les programmes concernant la santé, la nutrition et des activités d'autres types, aux aspects touchant la protection sociale. Cette interdépendance est importante non seulement pour la planification des services, mais encore pour les projets de formation professionnelle;

b) Les projets déjà approuvés montrent que l'aide du FISE contribue puissamment à susciter la création d'organismes planificateurs et coordonnateurs ainsi que de programmes de formation pour le personnel de toutes catégories qui, à tous les échelons, se consacre aux services sociaux en faveur des enfants; à encourager l'adoption de dispositions législatives meilleures pour la protection de l'enfance, à élever le niveau des services existants et à en instituer de nouveaux à titre de démonstration;

c) On s'est montré grandement déçu de la lenteur du rythme auquel des projets ont été mis en œuvre depuis le mois de mars 1959, date à laquelle le Conseil a donné son approbation de principe à l'assistance du FISE dans ce domaine. Deux projets seulement ont été approuvés à la session de juin 1961, ce qui porte à 11 le nombre total de ceux qui bénéficient de cette assistance. Une douzaine d'autres sont en préparation, mais la pénurie de personnel compétent et le manque de fonds pour frais de voyage au sein de la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ont empêché qu'un certain nombre d'entre eux soient soumis au Conseil à sa session de juin; d'autre part, quelques autres pays sont désireux de recevoir une aide technique de la Direction pour la mise au point de propositions relatives à des projets.

PROPOSITION RELATIVE AU REMBOURSEMENT À LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DES FRAIS AFFÉRENTS AU PERSONNEL

97. Afin d'accélérer la mise en œuvre de projets de services sociaux destinés aux enfants, une délégation a suggéré que le Conseil examine la possibilité d'approuver une allocation destinée au remboursement à la Direction des affaires sociales, à titre temporaire, des frais de voyage et dépenses afférents au détachement de trois administrateurs du Siège qui aideront à la mise au point de projets sur une base régionale. Ces dépenses ont été estimées approximativement à 60 dollars par an; elles seraient inscrites, au bout d'une période raisonnable, au budget ordinaire de la Direction.

98. La Directrice des affaires sociales, invitée à présenter ses observations, a fait savoir qu'elle s'était entretenue de la question avec les personnes qui ont la charge de l'élaboration du budget du Département des affaires économiques et sociales et que, sans un personnel additionnel dans les bureaux régionaux, la Direction des affaires sociales ne pourrait accroître le rythme de ses services consultatifs touchant les projets de services sociaux pour lesquels l'aide du FISE serait demandée. A l'heure actuelle, un fonctionnaire seulement s'occupe des questions de service social dans chacun des bureaux régionaux (Afrique, Amérique latine, Asie, Extrême-Orient et Moyen-Orient), et un seul également, à titre temporaire, jusqu'au mois de juillet, au bureau de la Commission économique pour l'Amérique latine à Mexico. Les nombreuses autres activités de ces fonctionnaires ne leur permettent pas

de consacrer plus de 25 à 30 p. 100 de leur temps aux projets de services sociaux pour lesquels l'assistance du FISE est demandée. Dans huit pays, des consultants de l'assistance technique ont été affectés, dans le cadre du programme ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, à des projets bénéficiant de l'assistance du Fonds. Bien que cet aspect de l'aide donnée par le Département des affaires économiques et sociales aux projets assistés par le FISE soit celui qui présente le plus de souplesse, il pourrait être difficile de faire face à une augmentation substantielle des demandes de personnel pour les projets, à moins que les gouvernements n'incluent ces services dans les demandes qu'ils présentent au titre du Programme élargi d'assistance technique. La Directrice des affaires sociales a signalé que la Commission des questions sociales, lors de sa récente session, avait constaté l'insuffisance numérique du personnel de la Direction au regard des tâches à accomplir, et notamment des projets susceptibles de bénéficier de l'aide du FISE. Le rapport présenté par cette commission à la trente-deuxième session du Conseil économique et social renferme des résolutions appelant l'attention du Conseil sur la nécessité de renforcer le personnel de la Direction et celui des bureaux régionaux qui a la charge des questions sociales⁸⁴.

99. La Directrice des affaires sociales a en outre fait savoir que la correspondance récemment échangée avec le secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, ainsi que les entretiens qui ont eu lieu avec le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine, montrent que la priorité des besoins en matière de personnel apparaît plus pressante dans des domaines ayant un rapport plus direct avec le développement économique (habitation et urbanisation, développement communautaire et population) que dans celui des services sociaux. Elle a fait observer qu'en définitive ce n'est pas au Secrétariat général, mais à l'Assemblée générale, qu'il appartient de trancher, sur l'avis du Conseil économique et social, la question du financement de toute augmentation de personnel.

100. Pour conclure, la Directrice des affaires sociales a déclaré que le financement temporaire par le FISE d'un personnel additionnel en vue de la mise au point de projets de services sociaux qui bénéficieraient de son aide accélérerait certainement le rythme d'établissement de ces projets, mais qu'elle ne pouvait dire quel serait le sentiment de l'Assemblée générale quant à l'accroissement du personnel sur une base continue. Si le financement proposé se matérialisait, la Direction des affaires sociales l'utiliserait pleinement; elle sait gré aux diverses organisations non gouvernementales qui ont offert la collaboration de leur personnel sur place, et elle espère être à même de mettre ces offres à profit dans la mesure possible.

101. Le Directeur général du FISE a rappelé au Conseil d'administration qu'une des fonctions du Fonds est de plaider la cause d'un groupe qui n'est pas à même de le faire lui-même. C'est cette fonction qui, dans le passé, a amené le Conseil à prendre l'initiative de stimuler, au nom des enfants, des activités qu'il estimait essentielles. Le Directeur général a mentionné à cet égard le remboursement des dépenses afférentes au personnel employé par l'OMS, que cette organisation a maintenant complètement prises en charge, ainsi que l'assistance actuellement apportée à la FAO pour lui

⁸⁴ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, Supplément No 12, par. 118, résolution 6 (XIII), relative au "Renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social", et par. 134, résolution 8 (XIII), relative aux "Services sociaux".

permettre de répondre aux besoins en personnel des projets du domaine de la nutrition auxquels le FISE s'intéresse. La proposition tendant au remboursement, à titre temporaire, des frais afférents au personnel de la Direction des affaires sociales s'appuie donc sur un précédent. Le Directeur général a jugé qu'elle représentait un investissement bien compris et lui a donné un appui total.

102. Encore qu'un nombre notable de délégations aient formulé des réserves concernant ladite proposition, tous les membres du Conseil qui ont pris la parole à ce sujet se sont accordés à reconnaître la nécessité de plus nombreux programmes de services sociaux aidés par le FISE, ainsi que le besoin de services techniques accrus pour leur élaboration.

103. Les représentants qui se sont prononcés en faveur de la proposition ont fait ressortir qu'elle s'accordait avec les nouveaux principes directeurs approuvés au cours de la session de même qu'avec l'expérience acquise quant à la valeur d'un concours financier agissant comme "levain" pour l'institution de programmes assistés par le FISE, et avec le rôle spécial et unique que joue le Fonds dans la démonstration de l'importance des services de ce genre pour les enfants. On a fait observer que le montant en question, malgré son ampleur modeste, pouvait avoir de très grands effets pour l'amélioration du bien-être des enfants. Attendre que l'Assemblée générale prenne, sur les recommandations de la Commission des questions sociales, une décision quant à l'accroissement de l'effectif de la Direction des affaires sociales, aurait pour conséquence, vu le temps nécessaire à l'élaboration des projets, que certains de ceux-ci ne pourraient bénéficier de l'aide du FISE avant 18 mois ou plus.

104. La proposition a également reçu l'approbation chaleureuse de 10 organisations non gouvernementales, exprimée dans une déclaration commune soumise au Conseil³⁵.

105. Malgré le besoin urgent d'une aide accrue du FISE pour des services sociaux en faveur de l'enfance, un certain nombre de membres ont formulé des réserves de principe à l'endroit d'une méthode de financement qui implique le remboursement par le Fonds de dépenses relatives à des services fournis par un autre organisme. On a soutenu que les divers organes des Nations Unies et les institutions spécialisées devraient financer les services qu'ils assurent, et l'on a marqué une répugnance à augmenter le nombre des dérogations à ce principe que le FISE avait déjà consenties. On a émis l'avis que, si le Fonds devait financer de tels services, il serait alors préférable qu'il emploie ses propres consultants et son propre personnel. S'il reste encore quelques questions à régler avec la FAO en ce qui concerne le financement des services du personnel affecté aux projets, il n'en est pas moins vrai que tous les organismes participants, y compris la FAO, ont accepté le principe selon lequel ils doivent assumer les dépenses afférentes aux services du personnel de leur siège.

106. On a également fait observer que les résolutions de la Commission des questions sociales traitant de la situation critique de la Direction des affaires sociales en matière de personnel devaient être présentées au

³⁵ Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, Armée du salut, Association internationale des écoles de service social, Conférence internationale de service social, Fédération internationale des travailleurs sociaux, Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, Service social international, Société internationale pour la réadaptation des handicapés, Union catholique internationale de service social, Union internationale de protection de l'enfance.

Conseil économique et social lors de sa trente-deuxième session, et que le FISE serait donc malavisé en prenant une décision au présent stade.

107. On a avancé qu'une décision précise comme celle qui était proposée pourrait, puisque l'Assemblée générale décide souverainement des questions budgétaires sur l'avis de ses commissions, être considérée comme une pression abusive, étant donné surtout que la proposition anticipait l'inclusion éventuelle des dépenses afférentes aux services de personnel dans le budget de la Direction des affaires sociales. Une délégation a émis l'avis que, puisqu'on pouvait attendre de la réunion inter-institutions qui doit se tenir prochainement sous l'égide du Comité de coordination au sujet des relations entre le FISE et tous les organismes techniques qu'elle jette quelque lumière sur les besoins dans ce domaine, il convenait de ne pas préjuger de ses conclusions. Il serait peut-être préférable, d'autre part, que le Comité du budget d'administration du FISE étudie la proposition et fasse une recommandation à l'intention du Conseil d'administration.

108. Plusieurs membres ont demandé des précisions sur le laps de temps qu'impliquaient effectivement les termes "à titre temporaire" concernant le remboursement des dépenses, et sur "la période raisonnable", au bout de laquelle la Direction des affaires sociales inscrirait ces dépenses dans son budget. D'autres membres ont demandé de plus amples renseignements sur les fonctions des fonctionnaires proposés, en particulier au regard du personnel du FISE et du personnel national. Un document exposant les incidences financières de la proposition a été distribué sous la cote CRP/61-B/36.

109. Quelques membres ont souligné la nécessité d'une coordination plus grande entre les représentants des mêmes gouvernements auprès de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. On a aussi fait valoir que la proposition, qui soulevait des questions complexes, ne figurant pas à l'ordre du jour du Conseil, certaines délégations n'étaient pas en mesure de prendre position à son sujet. A l'égard de la suggestion touchant l'emploi de consultants, la Directrice des affaires sociales a fait observer que son application présenterait des problèmes pratiques, car il est difficile de persuader des experts qualifiés de quitter le poste qu'ils occupent pour une période de six mois ou plus.

110. La délégation qui avait avancé cette proposition a exprimé sa satisfaction de ce que la discussion ait mis en lumière le désir du Conseil de voir la Direction des affaires sociales disposer, dans une mesure plus adéquate, de personnel et de fonds pour frais de voyage, de façon qu'elle puisse fournir les services techniques nécessaires à la mise au point de projets de services sociaux en faveur des enfants. En conséquence, cette délégation n'a pas donné à sa proposition le caractère d'un projet de résolution formel.

111. Le Conseil a décidé d'appeler l'attention du Conseil économique et social sur le fait qu'il était vivement désireux de voir l'effectif de la Direction des affaires sociales augmenté, afin que l'élaboration de projets assistés par le FISE en matière de services sociaux destinés aux enfants puisse être accélérée; à cet égard, il a fait siennes les résolutions pertinentes de la Commission des questions sociales (voir par. 98). Le Conseil a prié le Directeur général de porter à sa connaissance, lors de sa session de décembre, les faits nouveaux qui seraient intervenus d'ici là, notamment toute décision prise par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

Politique concernant les dépenses locales

112. A la lumière de l'enquête sur les besoins, le Directeur général a recommandé au Conseil non seulement une conception plus souple des types de projets à assister, mais encore des formes que l'assistance pourrait prendre. Dans cet esprit, il a recommandé une plus grande flexibilité dans l'allocation de crédits destinés à couvrir les dépenses locales engagées au titre des projets, lorsque cette mesure représente le moyen le plus efficace d'aider ceux-ci et que des fonds ne peuvent être obtenus d'autres sources (E/ICEF/418).

113. Dans l'ensemble, les délégations se sont déclarées en faveur de la proposition du Directeur général. Elles ont mentionné, parmi les domaines où cette souplesse serait particulièrement utile, les projets de formation; à cet égard, certaines d'entre elles ont souligné le besoin impératif d'une assistance pour la mise en place d'écoles de formation professionnelle locales. Ont également été mentionnés les programmes ayant trait au développement communautaire, et, éventuellement, de nouveaux types d'activités entreprises à titre expérimental. On a aussi fait ressortir que dans de nombreux cas, surtout dans les pays d'Afrique ayant récemment accédé à l'indépendance, l'exécution des projets dépendrait de la prise en charge par le FISE d'au moins une partie des dépenses locales. Un représentant a appelé l'attention des membres sur le fait que la situation financière de quelques pays bénéficiaires est exposée à des changements défavorables par suite des baisses qui peuvent se produire dans les prix des produits de base, et qu'il convient de tenir compte de cette circonstance pour décider des cas dans lesquels une plus grande souplesse est indiquée.

114. Quelques délégations ont estimé que, si une certaine flexibilité pouvait intervenir dans quelque mesure, le principe général n'en demeurerait pas moins que l'assistance touchant les dépenses locales doit garder un caractère exceptionnel et ne porter que sur des périodes limitées.

115. On a suggéré que les allocations pour dépenses locales soient, pour chaque session, maintenues dans les limites d'un pourcentage prédéterminé du total des allocations proposées pour les projets. Toutefois, il a été en général reconnu que les projets diffèrent tellement quant à leur nature et à la mesure dans laquelle une aide locale peut être apportée qu'on ne saurait fixer arbitrairement aucun chiffre.

116. Les membres du Conseil se sont accordés à penser qu'aucun type particulier de dépenses locales ne devait être exclu et qu'il fallait considérer chaque proposition selon ses données propres, au regard des besoins que le projet est appelé à satisfaire et des ressources disponibles localement. Le Conseil, dans son ensemble, a été d'avis qu'il convenait de maintenir le principe de la "contrepartie" des gouvernements.

117. A la lumière des débats, le Conseil a arrêté, en ce qui concerne les dépenses locales, la politique suivante:

a) Le FISE doit avoir pour objectif d'assurer l'efficacité des programmes en faveur des enfants, aussi bien, si cela est nécessaire, en prenant à sa charge les dépenses locales qu'en procurant des fournitures importées. Le Directeur général examinera, dans chaque cas, la mesure dans laquelle le gouvernement est à même de répondre, dans le cas de tel ou tel projet, aux besoins essentiels sur le plan local, et recommandera l'allocation du crédit nécessaire pour que soient satisfaits ceux auxquels il ne peut faire face. Le Directeur général devra avoir l'assu-

rance que tous les efforts voulus ont été faits pour obtenir les fonds nécessaires auprès du gouvernement lui-même, ou auprès des sources d'aide bilatérale et multilatérale auxquelles il est possible de s'adresser dans le pays, ou auprès d'organisations bénévoles. La prise en charge de ces dépenses par le FISE sera proposée s'il n'existe pas d'autres ressources auxquelles on puisse faire appel pour se procurer les éléments essentiels à l'heureux aboutissement du projet;

b) La latitude accrue dont jouira le Directeur général en ce qui concerne la prise en charge par le FISE de dépenses locales sera exercée sous réserve que demeure dans son intégralité le principe fondamental selon lequel la responsabilité des dépenses locales doit en règle générale incomber aux gouvernements;

c) Le Directeur général fera rapport au Conseil, lors des sessions ultérieures, sur l'expérience acquise quant à l'octroi de fonds par le FISE pour couvrir les dépenses locales, et recommandera de temps à autre les changements qu'il lui paraîtrait nécessaire d'apporter à la politique en la matière.

Assistance en matière de personnel de direction, d'administration et d'exécution par l'intermédiaire de l'OPEX

118. Le Directeur général a recommandé au Conseil d'administration (E/ICEF/423) d'appeler l'attention des gouvernements sur la possibilité de mettre à leur disposition, dans le cadre du programme des Nations Unies destiné à fournir du personnel en mesure d'assumer des fonctions de direction, d'administration et d'exécution en tant que fonctionnaire des gouvernements auprès desquels ils sont détachés, des postes OPEX pour des programmes assistés par le FISE. Il a en outre recommandé que le Conseil alloue un crédit de 30 000 dollars, qui serait utilisé, au cas où les fonds fournis au titre de l'OPEX se révéleraient insuffisants, pour rémunérer le personnel OPEX affecté aux programmes assistés par le FISE.

119. Un certain nombre de délégations ont formulé à l'endroit de cette proposition des réserves dont certaines portaient sur la conception générale du programme OPEX, et d'autres sur le bien-fondé de la procédure recommandée. D'autres délégations ont estimé, non seulement que ladite proposition était capitale, mais encore que le FISE devrait allouer à cette fin un montant plus important que celui qu'avait proposé le Directeur général. Compte tenu des débats du Conseil sur cette question, le Directeur général a apporté des changements dans ses recommandations, qui ont été adoptées par le Conseil sous leur forme modifiée (voir par. 126 et 127).

120. En présentant sa proposition, le Directeur général a attiré l'attention du Conseil sur le fait qu'il était très difficile, par suite du manque de personnel national — cadres et autre personnel qualifié — de mener à bien les projets assistés par le FISE. Les gouvernements peuvent faire appel soit à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées, soit aux programmes d'aide bilatérale, en vue d'obtenir des conseils sur la portée et les aspects techniques de leurs programmes de développement économique et social, mais ils manquent souvent de personnel capable d'assumer des fonctions de direction, d'administration et d'exécution, et ce personnel est indispensable pour l'administration d'un programme ou la mise en œuvre d'un projet.

121. Il a été expliqué au Conseil que les Nations Unies avaient reçu jusqu'ici, en liaison avec des pro-

grammes de développement économique et social, des demandes de personnel OPEX de 48 gouvernements, dans 250 différentes branches d'activité, mais qu'il n'y avait encore eu que 23 nominations dans 13 pays. Sept autres postes sont actuellement en voie d'être pourvus, et l'on en a créé 40 autres pour lesquels le recrutement se poursuit activement. Les fonds inscrits au budget de l'OPEX pour 1961 s'élèvent à 850 000 dollars. Le coût annuel pour les Nations Unies est d'au moins 10 000 dollars pour chaque poste pourvu. On prévoit en conséquence des engagements annuels qui ne seront pas inférieurs à 700 000 dollars.

122. Jusqu'ici, les gouvernements n'ont pas demandé de personnel OPEX pour administrer plus particulièrement des projets relevant du domaine d'assistance du FISE. Cela est sans doute dû en grande partie au fait qu'ils ont eu nécessairement tendance à accorder une priorité plus élevée à leurs besoins en administrateurs dans les secteurs financier, économique et industriel de leur développement, ainsi que dans les domaines particuliers des institutions spécialisées. En outre, on n'a pas attiré leur attention sur la possibilité d'obtenir l'assistance de l'OPEX pour des projets assistés par le FISE.

123. De l'avis du Directeur général, le personnel OPEX pourrait être particulièrement utile, tant au stade de la planification qu'à celui de l'exécution, pour des programmes d'ensemble en faveur de l'enfance (embrassant la santé, la nutrition, l'enseignement, les services sociaux, etc.) et pour des programmes portant sur la nutrition ou la protection de la famille et de l'enfance pour lesquels on aurait besoin d'un secrétariat permanent chargé d'assurer la planification et la coordination entre différents ministères ou services.

124. Certains représentants ont estimé qu'il n'était pas prouvé que l'aide financière du FISE soit nécessaire, d'autant plus qu'aucun gouvernement ne l'avait encore demandée. On a en outre fait observer que l'allocation d'un montant déterminé à cet effet pourrait être incompatible avec le principe selon lequel on reconnaît aux gouvernements le droit de déterminer eux-mêmes le type d'assistance dont ils ont besoin. On a également exprimé la crainte que les normes élevées requises du personnel international ne puissent être maintenues dans le cadre d'un tel système, et que l'on ait tendance à considérer que la nomination de ces fonctionnaires peut remplacer la formation de ressortissants des pays intéressés appelés à prendre leur relève. Certains représentants ont déclaré redouter qu'un système de ce genre ne provoque des critiques d'ordre politique et ne mette dans l'embarras les fonctionnaires recrutés à l'extérieur et qui éprouveraient peut-être des difficultés à exercer un contrôle adéquat sur leurs subordonnés, ressortissants du pays où ils exercent leurs fonctions.

125. D'un autre côté, on a fait observer que les principes du programme OPEX avaient été discutés à fond par l'Assemblée générale et que, après une expérience qui s'était poursuivie pendant deux ans, l'Assemblée avait estimé que les résultats obtenus justifiaient la mise en place du programme sur une base permanente et voté un montant de 1 400 000 dollars pour les trois premières années du programme. Toutes les nominations portent seulement sur des périodes limitées, et selon un principe qui est strictement appliqué, l'une des tâches principales des fonctionnaires de l'OPEX est de former des ressortissants des pays où ils sont employés, de façon que ceux-ci puissent les remplacer aussitôt que possible. On a également expliqué que la proposition du Directeur général n'impliquait, comme il en est d'ailleurs de toutes les autres formes d'assis-

tance du FISE, aucune contrainte, ni pression à l'égard des gouvernements bénéficiaires, et l'on a estimé que cette forme d'aide serait particulièrement bien accueillie par les nouveaux pays indépendants. Il appartient entièrement aux gouvernements de décider s'ils veulent ou non bénéficier de ces services.

126. Compte tenu des débats, le Directeur général a modifié sa proposition originale; sans recommander aucune allocation au Conseil, il a proposé que, si les fonds provenant du programme OPEX des Nations Unies se révélaient insuffisants pour faire face à une demande, il soit autorisé à faire figurer le montant nécessaire dans une recommandation relative à un projet local. Le montant total des recommandations qui seraient soumises au Conseil à ses deux prochaines sessions selon cette procédure ne dépasserait pas 50 000 dollars.

127. Le Conseil a alors décidé:

a) Que l'attention des gouvernements soit attirée sur la possibilité, en principe, de mettre à leur disposition des postes OPEX (au titre du programme OPEX des Nations Unies) pour des programmes assistés par le FISE, à condition que les gouvernements présentent de telles demandes et leur accordent une haute priorité. Dans la mesure où les fonds le permettront, les Nations Unies prendront en considération ces demandes en vue d'y donner suite. Le choix des personnes destinées à occuper ces postes serait fait conformément à la procédure actuellement appliquée par l'OPEX, en accord avec le gouvernement requérant, le FISE, l'institution spécialisée intéressée et l'Organisation des Nations Unies;

b) Au cas où les fonds de l'OPEX se révéleraient insuffisants pour qu'il soit donné suite à une demande liée à l'exécution efficace d'un projet assisté par le FISE, la somme nécessaire pourrait figurer dans une recommandation appropriée relative à un projet, qui serait présentée au Conseil d'administration, à condition que le montant total qui pourrait être recommandé à cette fin au Conseil, lors de ses deux prochaines sessions, ne dépasse pas 50 000 dollars. La procédure à adopter pour choisir les personnes destinées à occuper ces postes serait la même que celle qui est indiquée à l'alinéa a ci-dessus.

Comités mixtes des directives FISE/OMS et FAO/FISE

COMITÉ MIXTE FISE/OMS DES DIRECTIVES SANITAIRES

128. Etant donné que le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires (CMDS) ne s'est pas réuni depuis la dernière élection des représentants du FISE à ce comité, le Conseil a décidé de n'opérer aucun changement dans la représentation du Fonds avant sa session de décembre, date à laquelle on pense que le Comité se sera réuni³⁶.

129. Le Conseil a noté que, outre un certain nombre d'autres questions, toute la question de la possibilité d'accroître l'assistance en vue de la lutte antituberculeuse, et des critères à fixer à cette fin, serait inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du CMDS. Etant donné l'urgence de cette dernière question, le Conseil a décidé, sur la recommandation du Comité du programme, de la faire figurer à l'ordre du jour de sa session de décembre 1961 plutôt que d'attendre jusqu'en

³⁶ Le FISE est représenté par le Président du Conseil d'administration et le Président du Comité du programme (en vertu de leurs fonctions), ainsi que par le Dr K. Bain (Etats-Unis d'Amérique), le Pr R. Debré (France) et le Dr W. Germer (République fédérale d'Allemagne). Les suppléants sont: le Dr M. Daftari (Iran), le Dr I. Dagramaci (Turquie) et le Dr B. Kozusznik (Pologne).

juin 1962. Lors de l'examen des projets de lutte anti-tuberculeuse, le Comité du programme s'est vivement intéressé à l'utilisation de l'isoniazide en tant que mesure préventive pour les très jeunes sujets à réaction positive (E/ICEF/P/L.91, par. 67).

130. On trouvera au paragraphe 139 ci-dessous quelques observations de caractère général sur le fonctionnement du CMDS et du Comité mixte FAO/FISE des directives.

RAPPORT DU COMITÉ MIXTE FAO/FISE DES DIRECTIVES

131. Au nom des représentants du FISE à la troisième session du Comité mixte FAO/FISE des directives, le Président du Conseil d'administration a présenté au Conseil le rapport du Comité sur cette session (E/ICEF/424). Il a dû reconnaître que la session, au cours de laquelle le Comité devait effectuer à l'intention du Conseil un examen préliminaire des principes directeurs et des questions techniques, n'avait pas donné tous les résultats escomptés. Bien qu'on puisse en trouver en partie la cause dans le fait qu'aucune question capitale de politique (à l'exclusion des relations financières entre la FAO et le FISE) n'était inscrite à l'ordre du jour du Comité, le Président a estimé qu'il fallait aussi la rechercher en partie dans la composition du Comité. Au nombre des représentants du FISE se trouvaient des personnes nommées en qualité de représentants de gouvernements qui, tout en étant au courant de certains aspects des travaux du FISE dans leurs propres pays, ne connaissaient pas bien les procédures et les politiques générales du Conseil d'administration et n'étaient donc pas en mesure de contribuer pleinement aux débats du Comité.

132. En ce qui concerne le fait que l'ordre du jour de la troisième session ne comprenait pas de questions de fond importantes touchant la politique, le Comité avait suggéré que de nouvelles réunions n'aient lieu qu'à l'occasion d'un examen de telles questions, lorsque le besoin s'en présenterait. Pour ce qui est de la composition du Comité, le Président a proposé au Conseil de revoir la procédure de nomination des représentants du FISE. Comme le Comité avait recommandé dans son rapport que la quatrième session n'ait pas lieu avant deux ans au moins, le Conseil d'administration aura largement le temps de reconsidérer cette procédure et désirera peut-être remettre à décembre toute décision sur la question. Peut-être pourrait-on appliquer la méthode utilisée pour désigner les représentants du FISE au Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires; cette méthode, qui s'est révélée satisfaisante, consiste à choisir (outre le Président du Conseil et le Président du Comité du programme) des personnalités particulièrement qualifiées, membres de la délégation de leur pays au Conseil d'administration du FISE, qui sont parfaitement au courant de la politique de cet organe et qui pourraient en conséquence aider le Comité à prendre des décisions sur les questions de politique intéressant le Fonds. Une autre solution consisterait à choisir des experts particulièrement compétents dans les domaines relevant de la compétence du Comité FAO/FISE, mais il semble que cette méthode pourrait ne pas être aussi satisfaisante que la première.

133. Au nombre des questions d'intérêt spécial³⁷, sur lesquelles le Comité a appelé l'attention du Conseil,

³⁷ Le Conseil a examiné la question la plus importante traitée par le Comité mixte des directives, à savoir les relations financières avec la FAO, en liaison avec ses débats sur ses relations avec les organisations qui coopèrent avec le Fonds (voir par. 197 à 206).

se trouvaient des suggestions selon lesquelles des mesures préliminaires devaient être prises en vue d'une nouvelle évaluation des programmes de conservation des ressources laitières et d'éducation en matière de nutrition et activités connexes. D'un intérêt égal étaient les progrès accomplis pour passer des tests de laboratoire à la production industrielle des produits alimentaires riches en protéines. Le Comité mixte des directives avait attiré l'attention du FISE et de la FAO sur l'opportunité de coordonner les projets de jardins scolaires avec les activités d'autres organisations touchant les jardins communautaires. C'était là un exemple de la nécessité générale d'éviter la fragmentation, dans le domaine de la nutrition, des travaux de diverses organisations qui fournissent une assistance au titre de programmes tels que le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial, ou d'autres programmes d'assistance de la FAO, de l'OMS et du FISE.

134. L'attention du Conseil a été appelée sur l'importance d'une annexe au rapport du Comité, qui énumère les possibilités d'une assistance internationale pour la formation des spécialistes de la nutrition. Le Comité avait également reçu des suggestions en vue de faciliter le recrutement de personnel qualifié pour le travail sur le terrain.

135. Lors de l'examen par le Conseil du rapport du Comité et du rapport sur la nutrition des enfants et des mères préparé conjointement par la FAO et l'OMS en vue de l'estimation des besoins (E/ICEF/413 et Corr.2), on a notamment mentionné la nécessité d'accorder une attention accrue à l'utilisation des ressources en graisses en vue de fournir des calories et de remédier aux autres carences nutritionnelles. Il pourrait être plus pratique et meilleur marché d'utiliser des graisses et des huiles enrichies de vitamines A, que d'ajouter des vitamines A au lait écrémé comme on se propose actuellement de le faire; en outre, on pourrait éviter d'avoir recours aux concentrés de vitamines A si les gens apprenaient à utiliser les sources en carotène disponibles sur place. L'influence de l'urbanisation rapide et d'autres changements culturels sur la nutrition mérite plus d'attention qu'elle n'en a reçue. Le représentant de la FAO a assuré le Conseil que son organisation ne perdait pas de vue ces questions importantes, et il a cité un certain nombre de mesures envisagées ou déjà prises dans ce domaine.

136. Le Comité mixte FAO/FISE des directives a suggéré qu'il pourrait se réunir de nouveau lorsque des questions de fond mériteraient d'être examinées, mais en tout état de cause pas avant deux ans. Il a suggéré que le mieux serait de tenir la prochaine session à New York, et il a été décidé que la date et le lieu en seraient fixés d'un commun accord par les Directeurs généraux de la FAO et du FISE.

137. Lors de la discussion de ces suggestions et de la question de la composition du Comité soulevée par le Président (voir par. 131 et 132), différentes vues ont été formulées par les membres du Conseil. Certains représentants, y compris ceux qui avaient assisté à la session du Comité, ont partagé l'opinion du Président quant au choix des membres du Comité. On a également émis l'avis qu'il n'y avait pas lieu que le Comité se réunisse chaque année, sauf si d'importantes questions demandaient à être examinées. D'autres délégations ont estimé qu'il valait mieux s'en tenir à la procédure actuellement suivie pour la désignation des représentants, en demandant aux gouvernements de désigner des spécialistes de la nutrition qui soient au courant des programmes du FISE et de la politique du Conseil.

138. Compte tenu de ce débat et des vues brièvement exposées au paragraphe suivant, le Conseil a pris note du rapport du Comité et a décidé de remettre à sa session de décembre toute décision sur la représentation future du FISE et la fréquence des réunions. Il a ensuite prié le Directeur général de lui présenter à ce sujet un rapport sur lequel il fonderait sa décision.

FONCTIONNEMENT DES COMITÉS MIXTES

139. Les observations du Président du Conseil ont suscité un certain nombre de suggestions tendant à accroître l'utilité des comités mixtes FISE/OMS et FAO/FISE des directives. Il est indispensable que les secrétariats préparent les réunions avec plus de soin, et il convient également que les documents pertinents soient distribués en temps voulu et dans les langues de travail requises. Il faudrait que le Conseil d'administration ait la possibilité de passer en revue, au cours de telle ou telle session précédant celle d'un comité mixte, les questions à inscrire à l'ordre du jour de ce comité et de formuler des suggestions. Diverses délégations ont en outre fait observer qu'il serait préférable que les réunions se tiennent au siège de l'institution spécialisée intéressée, où l'on aurait l'avantage de pouvoir disposer du personnel technique hautement qualifié de celle-ci. On a également estimé que, si les réunions étaient mieux préparées, les comités mixtes des directives pourraient faire un travail utile en examinant et en analysant soigneusement certains problèmes particuliers, en aplanissant les difficultés touchant les questions de politique qui ne peuvent être résolues par les secrétariats et en aidant certains membres des organes directeurs, de part et d'autre, à se familiariser plus à fond avec les questions de politique et les questions techniques qu'ils pourraient alors présenter à l'examen des organes dont ils font partie.

Rapport du Comité du programme

ALLOCATIONS

140. Le Comité du programme s'est réuni du 5 au 7 juin 1961 et a examiné 88 recommandations relatives à des projets présentés par le Directeur général; ces recommandations portaient sur 83 projets, intéressant

51 pays et territoires, ainsi que sur plusieurs projets régionaux et interrégionaux.

141. Le Président du Comité du programme a présenté au Conseil le rapport du Comité (E/ICEF/P/L.91), qui appelait son attention sur les principales questions de politique découlant de l'examen par le Comité des différentes recommandations relatives aux projets et exposait succinctement diverses considérations qui s'étaient fait jour dans la discussion de certains projets ou groupes de projets. Dans le domaine des services sanitaires, le Comité du programme a fortement insisté sur le fait qu'il était souhaitable, pour ce qui est des projets dans le cadre desquels des services permanents devaient être créés, de maintenir les résultats acquis au cours des campagnes de lutte contre les maladies. Bien que la proportion des allocations consacrée à la formation se soit quelque peu élevée, on a estimé qu'elle devait être plus importante. Nombre de questions soulevées devant le Comité du programme en liaison avec les projets portant sur les services sociaux destinés aux enfants³⁸, l'éradication du paludisme³⁹ et la lutte antituberculeuse⁴⁰ ont été reprises par le Conseil d'administration et sont mentionnées dans d'autres parties du présent rapport. Plusieurs questions que le Comité du programme avait examinées ou qui découlent de son rapport au Conseil sont exposées ci-après dans les paragraphes 143 à 161. On trouvera à l'annexe II une brève description des projets pour lesquels le Conseil a approuvé des crédits.

142. Y compris les allocations relatives aux dépenses des services d'administration et des services d'exécution pour les derniers six mois de 1961, le Conseil d'administration a approuvé des crédits s'élevant au total à 11 392 414 dollars. Les fonds disponibles pour allocation de crédits se montaient à 17 269 224 dollars. Il restait donc, à la fin de la session du Conseil, un solde non alloué de 5 876 810 dollars. Les engagements concernant les allocations futures aux projets approuvés totalisaient 2 746 000 dollars. Le tableau 1 indique la répartition des allocations par programme et par région, ainsi que le pourcentage des allocations par programme.

³⁸ Voir par. 96 à 111.

³⁹ Voir par. 85 à 95.

⁴⁰ Voir par. 129.

Tableau 1

ALLOCATIONS APPROUVÉES À LA SESSION DE JUIN 1961 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR PROGRAMME ET PAR RÉGION

(en dollars des Etats-Unis)

| | Afrique | Asie | Méditerranée orientale | Europe | Amériques | Programmes interrégionaux | Total | Pourcentage |
|-----------------------------------------------------------|---------|-----------|------------------------|---------|-----------|---------------------------|-----------|-------------|
| Services de santé..... | 517 000 | 574 500 | 6 500 | 122 200 | 965 000 | 50 000 | 2 235 200 | 24,40 |
| Services de protection de la famille et de l'enfance..... | 339 000 | — | 8 600 | — | 28 000 | — | 375 600 | 4,10 |
| Lutte contre les maladies..... | 642 500 | 1 408 330 | 930 500 | — | 1 118 000 | — | 4 099 330 | 44,76 |
| Eradication du paludisme et lutte antipaludique..... | 78 000 | 893 330 | 750 000 | — | 1 050 000 | — | 2 771 330 | 30,26 |
| Tuberculose/BCG..... | 130 000 | 268 000 | — | — | — | — | 398 000 | 4,34 |
| Lutte contre la lèpre..... | 304 000 | 96 000 | 22 000 | — | 68 000 | — | 490 000 | 5,35 |
| Lutte contre le pian..... | 51 000 | — | — | — | — | — | 51 000 | 0,56 |
| Lutte contre le trachome..... | 79 500 | 140 000 | 138 500 | — | — | — | 358 000 | 3,91 |
| Divers*..... | — | 11 000 | 20 000 | — | — | — | 31 000 | 0,34 |
| Nutrition..... | 619 000 | 865 000 | 225 000 | — | 253 000 | 1 184 | 1 963 184 | 21,43 |
| Education nutritionnelle et activités connexes..... | 619 000 | — | 50 000 | — | 253 000 | 1 184 | 923 184 | 10,08 |
| Conservation du lait..... | — | 865 000 | 175 000 | — | — | — | 1 040 000 | 11,35 |

Tableau 1 (suite)

| | Afrique | Asie | Méditerranée orientale | Europe | Amériques | Programmes inter-régionaux | Total | Pourcentage |
|------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|------------------------|---------|-----------|----------------------------|------------|-------------|
| Enseignement primaire: aspects sanitaires et nutritionnels..... | — | — | — | 95 000 | 86 000 | — | 181 000 | 1,98 |
| Assistance pour la préparation des projets | — | — | — | — | — | 25 000 | 25 000 | 1,40 |
| Enquête sur les besoins de l'enfance... | — | — | — | — | — | 100 000 | 100 000 | |
| Enquête sur la formation professionnelle | — | — | — | — | — | 3 000 | 3 000 | |
| TOTAL pour l'assistance à long terme.. | 2 117 500 | 2 847 830 | 1 170 600 | 217 200 | 1 450 000 | 179 184 | 8 982 314 | 98,07 |
| Secours d'urgence..... | | | | | | | 177 000 | 1,93 |
| TOTAL GÉNÉRAL pour l'aide aux programmes | | | | | | | 9 159 314 | 100,00 |
| Prévisions pour les services d'exécution ^b | | | | | | | 1 248 400 | |
| Prévisions pour les services d'administration ^b | | | | | | | 984 700 | |
| TOTAL GÉNÉRAL | | | | | | | 11 392 414 | |

^a Y compris 11 000 dollars pour la production de pénicilline et 20 000 dollars pour la production de vaccins.

^b Second semestre 1961.

REVERSEMENT À LA MASSE DU SOLDE NON UTILISÉ DE PRÉCÉDENTES ALLOCATIONS

143. Les fonds disponibles pour allocations de crédits comprenaient le solde non utilisé de précédentes allocations, qui s'élevait à 2 007 303 dollars. Dans ce montant étaient compris certains soldes devenus disponibles du fait que le Conseil avait adopté au cours de sa session une règle selon laquelle toutes les allocations qui n'auraient donné lieu à aucune opération financière au cours des cinq dernières années seraient reversées à la masse (voir par. 167). Le solde non utilisé le plus important s'élevait à 1 536 000 dollars; il s'agissait du reliquat d'une allocation globale au titre de programmes intéressant la Chine continentale pour 1947 et 1948. Etant donné les circonstances qui ont empêché d'utiliser cette allocation, le Conseil a décidé qu'une attention particulière serait accordée aux demandes d'assistance aux enfants chinois qui pourraient être présentées dans l'année.

CENTRE INTERNATIONAL DE L'ENFANCE

144. Le Comité du programme a longuement discuté de la base sur laquelle pouvait être continuée l'assistance au Centre international de l'enfance. On trouvera dans le rapport du Comité (E/ICEF/P/L.91, par. 38 à 47) un résumé des principales questions soulevées. Des vues analogues ont également été exprimées au sein du Conseil.

145. Un grand nombre de représentants, dont beaucoup représentaient des pays qui avaient bénéficié des programmes de formation du Centre, ont exprimé leur vive satisfaction des utiles travaux de cet organisme, et, dans l'ensemble, les membres du Conseil se sont déclarés en faveur de la continuation de l'aide que lui fournit le FISE. Cependant, certains d'entre eux ont formulé des réserves concernant quelques points de la proposition du Directeur général.

146. Le représentant de la France, qui était également Président du Conseil d'administration du Centre, s'est félicité des suggestions faites par différents membres au sujet des travaux de celui-ci. Il a estimé que la discussion avait permis de dégager clairement certains

points. En premier lieu, le FISE désire que le Centre étende ses activités en Afrique plutôt qu'en Europe; telle est également l'opinion et l'intention du Conseil d'administration du Centre. En deuxième lieu, la question des relations entre le Centre et toutes les institutions rattachées à l'Organisation des Nations Unies est d'une très grande importance. Encore que ces relations soient déjà excellentes, une amélioration est toujours possible et le Comité consultatif technique du Centre, où le FISE est représenté, peut jouer un rôle important à cet égard. A ce propos, le représentant de la France a assuré le Conseil d'administration qu'il est toujours donné suite aussi rapidement que possible aux vues du Comité consultatif technique. En troisième lieu se pose la question des relations entre le Centre et l'Institut interaméricain de l'enfant de Montevideo. Le Centre collabore en fait étroitement avec cet institut et les deux organismes ont récemment organisé en commun un cours en espagnol destiné aux participants de 11 pays. En ce qui concerne ces trois points, le représentant de la France a estimé que, si des améliorations étaient encore possibles, aucun changement radical ne s'impose.

147. Le Président du Conseil d'administration du Centre a fait observer que la question d'une représentation plus directe et plus large du FISE au Conseil du Centre, selon la suggestion du Président et de certains autres membres du Conseil du FISE, soulevait certaines difficultés juridiques. Il a proposé qu'avant de pourvoir les postes qui deviendraient vacants au Conseil du Centre, qui élit une partie de ses membres par cooptation, le Conseil demande l'avis du FISE et du Gouvernement français. En outre, le Président du Conseil du Centre inviterait le FISE et le Gouvernement français à envoyer des observateurs à ses réunions lorsqu'on y examinerait des questions qui les intéressent, afin qu'ils puissent faire connaître leurs vues. A son avis, ces observateurs devraient, en fait, assister à pratiquement toutes les sessions.

148. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance capitale de l'assistance du FISE pour la création de centres de formation à l'échelon national,

local ou régional. Certaines délégations, tout en reconnaissant ce besoin, ont émis l'avis que les centres internationaux tels que le Centre international de l'enfance jouent également un rôle très utile et que le FISE devrait continuer à les aider à couvrir leurs frais. Bien que de nombreuses délégations se soient en général félicitées des tendances actuelles de l'orientation des activités du Centre, on a estimé qu'il fallait accélérer la tendance vers la satisfaction des besoins particuliers des pays en voie de développement, et que les activités de formation du Centre devaient s'étendre à un plus grand nombre d'entre eux.

149. Selon le représentant de l'OMS, le Centre joue un rôle très utile, particulièrement dans le domaine de la formation. Ce représentant a décrit la nature des relations existant entre l'OMS et le Centre, et ajouté que la coopération entre les deux organismes est très satisfaisante et que l'OMS est désireuse de voir cette collaboration étroite se poursuivre et s'étendre, notamment à ses directeurs régionaux.

150. En ce qui concerne l'organe directeur du Centre, certaines délégations ont estimé que des mesures devraient être prises en vue de la représentation du FISE; d'autres ont estimé que le Fonds devrait avoir l'occasion de faire connaître ses vues sur la composition de cet organisme, en vue d'assurer une représentation géographique plus large et d'y inclure des personnes possédant des compétences dans le domaine plus vaste qui l'intéresse. Certaines délégations se sont toutefois déclarées satisfaites du système actuel de représentation.

151. Comme aucune objection n'avait été formulée quant à la recommandation du Comité du programme tendant à ce que le FISE approuve, en principe, de continuer à fournir une assistance au Centre pour une période de cinq ans dans les mêmes conditions que par le passé, c'est-à-dire en partageant la responsabilité financière à part égale avec le Gouvernement français, le Conseil du FISE a adopté cette recommandation, étant entendu que la part du FISE serait graduellement augmentée jusqu'à concurrence de 400 000 dollars par an.

152. Le Conseil a également recommandé que les activités du Centre s'orientent dans une mesure croissante vers la satisfaction des besoins d'un groupe plus large de pays économiquement sous-développés.

153. En ce qui concerne la représentation au sein de l'organe directeur, le Conseil a approuvé la proposition selon laquelle, lorsque le Conseil du Centre pourvoirait par cooptation les postes vacants, il le ferait en consultation avec le Gouvernement français et le Directeur général du FISE. On a estimé que le FISE pourrait aussi exprimer ses vues concernant la répartition géographique des représentants et les compétences qui pourraient être réunies au sein de l'organe directeur, ce qui contribuerait à assurer la présence, dans cet organe, de personnes au courant des intérêts du FISE et en mesure de faire connaître le point de vue de celui-ci.

154. Le Conseil a pris note avec intérêt de la proposition du représentant de la France tendant à ce que le FISE et le Gouvernement français soient invités à se faire représenter par des observateurs aux réunions de l'organe directeur, et a décidé que cette proposition serait portée à l'attention du Directeur général.

ASSISTANCE AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES

155. Lorsque le Conseil eut approuvé toutes les allocations recommandées par le Comité du programme, plusieurs délégations, eu égard en particulier aux ressources limitées du FISE, ont formulé, au nom de leur

gouvernement, des réserves touchant la pratique qui consiste à allouer les ressources du FISE à des projets intéressant les territoires sous tutelle et les territoires non autonomes. Tout en exprimant leur sympathie pour les besoins des mères et des enfants dans les territoires dépendants, ces délégations ont signalé l'Article 73 de la Charte, aux termes duquel les puissances métropolitaines ont assumé au premier chef l'obligation d'améliorer les conditions économiques et sociales des territoires. Quelques-unes de ces délégations ont estimé que la proportion des ressources du FISE consacrées à ces territoires est relativement trop élevée. Sur environ 9 millions de dollars alloués au titre des programmes à la présente session, près de 10 p. 100 représentaient des allocations qui doivent financer des programmes dans les territoires non autonomes. La presque totalité de ce montant était destinée à des programmes intéressant des territoires administrés par des Etats hautement développés, dont les contributions au FISE en 1960 ont été à peine supérieures à ce montant. Il faudrait, a-t-on suggéré, que les pays économiquement développés augmentent leur contribution au FISE dans la mesure où ils peuvent le faire, et proportionnellement aux avantages qu'ils retirent de leur association avec lui. On a également suggéré que le Conseil du FISE réexamine sa politique quant à l'aide du Fonds aux territoires sous tutelle et aux territoires non autonomes.

156. En réponse à ces observations, d'autres délégations ont exprimé des doutes quant à la possibilité pour le FISE, en tant qu'organe des Nations Unies spécialement chargé de répondre aux besoins de l'enfance, de transférer ses responsabilités aux puissances administrantes qui assument la plus grande partie de la responsabilité des programmes mis en œuvre dans leurs territoires, et qui considèrent nécessairement les besoins de l'enfance comme un problème parmi beaucoup d'autres.

157. On a également émis l'opinion que les territoires non autonomes ont autant de droits que toute autre région sous-développée à l'aide de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui lui sont rattachées. Malgré les sommes importantes fournies par les puissances administrantes, les besoins conservent un caractère d'urgence dans ces territoires, dont les gouvernements essaient, ce qui se justifie, de combler par l'intermédiaire des Nations Unies l'écart qui demeure entre ce qui est fait et ce qu'il est nécessaire de faire encore. L'Article 73 de la Charte impose aux puissances administrantes l'obligation de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions en vue de promouvoir le développement économique et social des territoires non autonomes, et cette obligation a été renforcée par un grand nombre de résolutions de l'Assemblée générale et d'autres organismes, résolutions dont la plupart ont été adoptées à l'unanimité. En donnant suite à ces résolutions, les puissances administrantes ont permis aux territoires en voie d'accéder à l'indépendance d'avoir des contacts de plus en plus fréquents avec la communauté internationale: ces territoires établissent eux-mêmes leurs demandes touchant l'assistance du FISE et élaborent des programmes en consultation directe avec le personnel sur place du Fonds, et ces contacts les préparent très utilement à l'indépendance complète.

VISITE DU COMITÉ DU PROGRAMME À MEXICO

158. Répondant à la généreuse invitation du Gouvernement mexicain, le Comité du programme s'est rendu à Mexico où il est resté du 27 mai au 3 juin 1961,

immédiatement avant sa session. Les membres du Comité ont eu l'occasion de voir des exemples de nombreux problèmes intéressant l'enfance, ainsi que des mesures énergiques que prenait le gouvernement pour les résoudre.

159. Cette visite a permis aux membres du Comité de constater de première main les efforts déployés par le gouvernement dans le domaine de la lutte contre les maladies et particulièrement dans celui de l'éradication du paludisme où la campagne menée au Mexique est l'une des plus vastes et des plus efficaces du monde. Dans la région de Tampico, le groupe a observé des projets de colonisation sur des terres qui ont été récemment rendues à la culture après avoir été débarrassées de ce fléau. Le groupe a pu également observer le fonctionnement des services d'hygiène maternelle et infantile de base, créés dans le cadre de programmes de bien-être rural et social (y compris des activités concertées en matière d'enseignement, d'agriculture, de santé et d'habitation), ainsi que la mise en œuvre de programmes de développement communautaire et d'assainissement. Les membres du Comité ont été reçus par le Président et ont eu l'occasion d'établir des contacts avec de nombreux hauts fonctionnaires du gouvernement ainsi qu'avec les autorités locales, les agents affectés aux divers projets et la population elle-même.

160. Les membres du Comité ont été vivement émus par la chaleur de l'accueil qu'ils ont trouvé auprès des Mexicains à toutes les étapes de leur voyage, au cours duquel ils ont recueilli toute une série de renseignements qui seront utiles pour considérer l'assistance du FISE

⁴¹ Les chiffres indiqués concernent les enfants, femmes enceintes et mères allaitantes qui reçoivent une aide directe, c'est-à-dire qui sont vaccinés (et pas seulement examinés) au cours des campagnes de vaccination par le BCG, et qui sont traités (et pas seulement examinés) au cours des campagnes de lutte contre le pian, le trachome et la lèpre. Un grand nombre d'enfants et de mères qui reçoivent une assistance (autre que du lait) dans les centres de santé, dispensaires, hôpitaux pour enfants et maternités auxquels le FISE donne

à des programmes destinés aux pays en voie de développement en général.

161. Au retour de ce voyage, le Comité du programme a envoyé un télégramme de remerciements au Gouvernement mexicain (E/ICEF/P/L.91, par. 7), auquel le Conseil d'administration a également exprimé sa reconnaissance pour son accueil généreux qui avait ouvert de plus larges perspectives aux délibérations du Conseil.

PAYS ET PROGRAMMES BÉNÉFICIAIRE ACTUELLEMENT D'UNE ASSISTANCE

162. Compte tenu des allocations approuvées par le Conseil au cours de la présente session, le FISE fournit actuellement une aide pour 428 programmes, comme l'indique le tableau 2. Cette aide intéresse 105 pays et territoires et trois projets interrégionaux. On trouvera dans le document E/ICEF/432 la liste complète des pays et projets qui bénéficient actuellement ou ont bénéficié antérieurement d'une assistance.

163. Bien que l'on ne dispose pas de chiffres concernant tous les enfants, femmes enceintes et mères allaitantes auxquels s'étend le bénéfice de ces programmes, on prévoit qu'en 1961 environ 57 millions d'entre eux seront compris dans les principales campagnes de masse contre les maladies et les projets d'alimentation d'appoint pour lesquels le FISE fournit son aide. Il convient de rapprocher ce nombre de celui de 1960, qui dépassait 56 millions⁴¹. Le tableau 3 indique le nombre des enfants et mères bénéficiaires en 1960, et l'objectif visé en 1961 au titre de quelques-uns des principaux programmes assistés par le FISE.

son aide ou qui bénéficient des programmes de conservation du lait et d'éducation nutritionnelle qu'il assiste ne sont pas compris dans les totaux. A la fin de 1960, le FISE avait fourni du matériel technique à environ 6 500 centres de santé principaux, 12 300 centres secondaires de village et 760 centres de district, centres urbains, maternités et service de pédiatrie dans les hôpitaux. En outre, à la fin de 1960, 156 laiteries au total, pour la mise en place desquelles le FISE avait fourni son assistance, étaient en activité.

Tableau 2
PROJETS BÉNÉFICIAIRE ACTUELLEMENT D'UNE ASSISTANCE

| Régions | Services de santé | Services de protection de la famille et de l'enfance | Lutte contre les maladies | Nutrition | Enseignement primaire ^a | Secours d'urgence | Total |
|-------------------------------------------|-------------------|------------------------------------------------------|---------------------------|------------|------------------------------------|-------------------|------------|
| <i>Afrique</i> | | | | | | | |
| Trente-cinq pays ou territoires..... | 27 | 11 | 51 | 17 | 1 | 5 | 112 |
| <i>Amériques</i> | | | | | | | |
| Trente-cinq pays ou territoires..... | 42 | 3 | 35 | 43 | 1 | 1 | 125 |
| <i>Asie</i> | | | | | | | |
| Vingt pays ou territoires..... | 27 | 4 | 49 | 22 | 1 | 1 | 104 |
| <i>Europe</i> | | | | | | | |
| Cinq pays..... | 9 | - | 4 | 7 | 1 | - | 21 |
| <i>Méditerranée orientale</i> | | | | | | | |
| Douze pays ou territoires..... | 13 | 3 | 28 | 18 | - | 1 | 63 |
| <i>Programmes interrégionaux</i> | 2 | - | - | 1 | - | - | 3 |
| TOTAL pour toutes les régions..... | 120 | 21 | 167 | 108 | 4 | 8 | 428 |

^a Education nutritionnelle et sanitaire.

Tableau 3

BÉNÉFICIAIRES DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LE FISE PRÊTE SON ASSISTANCE:
RÉALISATIONS DE 1960 ET OBJECTIFS POUR 1961^a

Résumé

| | Réalisations de 1960 (estimations) | Objectifs pour 1961 |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------|
| <i>Campagnes antipaludiques</i> | | |
| Enfants et mères protégés à l'aide des insecticides fournis par le FISE | 30 370 000 | 33 170 000 |
| <i>Vaccination antituberculeuse par le BCG</i> | | |
| Enfants vaccinés | 14 975 000 | 15 100 000 |
| <i>Lutte contre le pian</i> | | |
| Enfants et mères traités..... | 1 940 000 | 1 560 000 |
| <i>Lutte contre le trachome et les ophtalmies associées.....</i> | | |
| | 1 780 000 | 1 930 000 |
| <i>Lutte contre la lèpre</i> | | |
| Enfants et mères en traitement..... | 465 000 | 635 000 |
| <i>Alimentation d'appoint</i> | | |
| Nombre moyen d'enfants et de mères recevant des rations de lait quotidiennes | 5 300 000 | 5 055 000 |

^a En plus des chiffres pour 1960, environ 1 300 000 mères et enfants ont été traités au cours des campagnes de lutte contre le typhus, et plus de 200 000 au cours de campagnes contre la syphilis.

III. — QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES: RAPPORTS DU COMITÉ DU BUDGET D'ADMINISTRATION

164. Les rapports du Comité du budget d'administration sur ses vingt-huitième et vingt-neuvième sessions (E/ICEF/AB/L.2 et E/ICEF/AB/L.10⁴²) ont été présentés par le Vice-président du Comité, qui a appelé l'attention du Conseil sur les recommandations au sujet desquelles il devait prendre une décision, à savoir les recommandations concernant les nouvelles procédures financières, les modifications structurales et le budget des services d'administration et des services d'exécution pour 1962.

Nouvelles procédures financières

165. En octobre 1960, le Comité du budget d'administration a décidé d'examiner chaque année les rapports existant entre les recettes, les allocations, les dépenses et les ressources. Le Directeur général prépare à l'intention du Conseil un rapport annuel sur les prévisions des allocations par rapport aux ressources. Le Comité a estimé qu'il lui serait utile d'étudier ce rapport en détail avant que le Conseil ne l'examine.

166. Dans un rapport présenté au Comité en mai 1961, le Directeur général a analysé les procédures financières présentes et passées et a proposé de leur apporter des changements qui tiendraient compte des vœux exprimés par le Conseil à des sessions précé-

dentes, de manière à accélérer l'utilisation des ressources du Fonds et à réduire le montant total des crédits engagés pour la mise en œuvre de projets pour lesquels une assistance a été approuvée (E/ICEF/419 et Corr.1).

167. Le Comité du budget d'administration a attentivement examiné cette proposition à sa vingt-neuvième session, et, compte tenu des observations formulées au cours de ses débats, a recommandé au Directeur général d'approuver les propositions suivantes:

a) Application à tous les types de projets des procédures d'allocation adoptées par le Conseil en septembre 1959 pour certains types de projets, et selon lesquelles le Conseil peut approuver un projet dans sa totalité mais doit limiter, lorsqu'il s'agit de sommes importantes, le montant des allocations à celui des dépenses requises pour les 12 mois suivants;

b) Reversement à la masse de toutes les allocations ou reliquats d'allocations qui, au cours des cinq dernières années, n'ont donné lieu à aucune opération financière⁴³;

c) Allocation, à la session de décembre du Conseil, d'une partie des contributions annoncées pour l'exercice suivant, les allocations ne devant prendre effet qu'à partir du 1er janvier de l'année suivante.

Rapport sur les dépenses des services d'administration et des services d'exécution pour 1960: E/ICEF/AB/L.3;
Fonds spécial pour certaines activités du FISE productrices de recettes dans le domaine de l'information: E/ICEF/AB/L.6/Rev.1.

Budgets

Budget des services d'administration et des services d'exécution pour 1962: E/ICEF/R.1034;

Budget du Fonds des cartes de vœux: prévisions supplémentaires pour 1961: E/ICEF/AB/L.7;

Budget des cartes de vœux pour 1962: E/ICEF/AB/L.5.

⁴³ Voir par. 143.

⁴² Le Comité du budget d'administration a examiné les documents énumérés ci-après, auxquels il se réfère dans son rapport:

Procédures financières

Prévisions des allocations du FISE par rapport à ses ressources, présentées par le Directeur général: E/ICEF/419 et Corr.1.

Modifications structurales découlant de l'enquête administrative
Document relatif au rapport du Comité du budget d'administration sur sa vingt-huitième session: E/ICEF/AB/L.1.

Rapports financiers

Rapports financiers pour 1960 et rapport des commissaires aux comptes: E/ICEF/AB/L.4 et Add.1 et 2;

168. Le Comité a proposé que la procédure décrite à l'alinéa c ci-dessus soit appliquée progressivement au cours d'une période de quatre ans commençant en décembre 1961. Compte tenu des estimations touchant le taux d'augmentation des recettes, ainsi que de différents autres facteurs qui sont intervenus dans ses prévisions relatives à cette période, le Directeur général a estimé que les allocations approuvées à la session de décembre tiendraient compte non seulement des ressources disponibles, mais aussi des contributions annoncées pour l'année suivante jusqu'à un maximum de 4 millions de dollars en 1961, de 8 millions de dollars en 1962, de 12 millions de dollars en 1963 et de 16 millions de dollars en 1964. En outre, le Comité a proposé que, à partir de juin 1962, les allocations approuvées à la première session de chaque année (normalement en juin) soient fondées sur les ressources prévues pour l'année entière (après déduction du montant affecté aux allocations le 1er janvier de cette année).

169. De l'examen des propositions du Directeur général par le Comité du budget d'administration et par le Conseil d'administration se sont dégagés les points suivants :

a) Au cours des dernières années, les fonds réservés ont augmenté en raison du décalage qui se produit dans le temps entre les allocations relatives aux projets (qui augmentent chaque année) et les dépenses (qui sont faites en fonction du niveau inférieur des allocations d'une année précédente). En application de la nouvelle procédure proposée, le décalage dans le temps entre les allocations et les dépenses serait réduit du fait que l'on aurait plus largement recours à la pratique qui consiste à limiter les allocations aux prévisions de dépenses pour une période de 12 mois; en outre, une augmentation substantielle des allocations au cours de la période 1961-1962, fondée sur les recettes de l'année courante et sur une partie des recettes de l'année suivante, amènerait aussi une augmentation des dépenses. Du fait de cette augmentation des dépenses, les fonds réservés seraient abaissés à un niveau à la fois sans danger et sans excès. Une fois atteint le niveau souhaitable, un rapport stable s'établirait entre les ressources, les allocations et les dépenses.

b) S'il est raisonnable de garder en réserve des fonds d'un montant égal à celui des engagements de dépenses non liquidés touchant des projets, cette manière de faire ne correspond pas aux pratiques généralement en vigueur à l'Organisation des Nations Unies concernant les fonds extra-budgétaires, et elle peut avoir des conséquences qui ne sont pas à souhaiter.

c) Le fait que le FISE détient des fonds qui sont réservés à la réalisation de projets au cours d'années ultérieures n'est pas toujours compris. En particulier, certains pays donateurs ont été enclins à mettre en question la nécessité de nouvelles contributions étant donné la situation financière du Fonds.

d) Il a été noté que les modifications proposées seraient introduites progressivement, et qu'elles ne provoqueraient en conséquence aucun changement brusque dans le volume de travail du personnel.

e) Les fonds réservés, qui à la fin de 1960 s'élevaient à plus de 150 pour 100 des dépenses de cette même année, seraient maintenus à l'avenir à un niveau correspondant approximativement aux deux tiers du taux annuel des dépenses. Ce niveau assurerait un capital de roulement suffisant.

f) Dans les exemples donnés par le Directeur général concernant les résultats attendus de cette procédure

entre un fort élément spéculatif. Tout en approuvant la procédure générale proposée, le Conseil pourra adapter chaque année son action à la situation réelle, y compris l'accroissement effectif des contributions.

g) La terminologie financière utilisée par le Directeur général dans ses prévisions d'allocations (E/ICEF/419 et Corr.1, par. 22 à 29) a été jugée utile. On a suggéré qu'elle soit utilisée autant que possible pour la présentation future des renseignements concernant le statut financier du Fonds.

170. Compte tenu des points énumérés ci-dessus, le Conseil d'administration a approuvé les procédures d'allocation exposées aux paragraphes 167 et 168 qui précèdent. Le Directeur général a été prié de présenter au Conseil, en juin 1963, un rapport sur l'expérience acquise dans l'application de ces procédures, qui contiendrait éventuellement des recommandations touchant des procédures à suivre dans l'avenir.

Modifications structurales

171. A sa session de janvier 1961, le Conseil d'administration avait approuvé, pour 1961, des modifications structurales qui consistaient à créer un poste de directeur résident pour l'Afrique subsaharienne, à prévoir pour la région de la Méditerranée orientale un arrangement analogue par le transfert d'une partie des attributions du bureau de Beyrouth à des bureaux de zone, et à créer pour l'Afghanistan, Ceylan et l'Inde (avec résidence à New Delhi), un poste de directeur résident, ces directeurs résidents devant relever directement du Siège. La structure des services extérieurs, à la suite de ces mesures, comprend six fonctionnaires supérieurs de la classe D-1.

172. En même temps, le Conseil avait donné au Comité les pouvoirs nécessaires pour autoriser le Directeur général à reclasser certains postes des services extérieurs dans le tableau d'effectifs de 1961. A sa session de juin 1961, il a noté que le Comité avait accordé cette autorisation à sa vingt-huitième session (E/ICEF/AB/L.2, par. 19).

173. En janvier 1961, le Comité avait fait savoir au Conseil qu'il n'était pas alors en mesure de faire, au sujet de la structure administrative du FISE, une recommandation de principe allant au-delà des propositions contenues dans le budget d'administration pour 1961. Le Conseil a prié le Comité de poursuivre son examen de la principale recommandation contenue dans l'étude sur l'administration (E/ICEF/R.974), laquelle vise à remplacer la structure à trois échelons de l'administration du FISE par un système à deux échelons.

174. A sa vingt-huitième session, le Comité a attentivement examiné les effets possibles d'un passage du premier système au second⁴⁴. (On trouvera aux paragraphes 7 à 17 du document E/ICEF/AB/L.2 un résumé des délibérations du Comité.)

175. A l'issue de ses délibérations, le Comité a estimé qu'il était en mesure de terminer son examen de l'étude sur l'administration du FISE et de la proposition du Directeur général tendant à remplacer progressivement la structure à trois échelons par un système à deux échelons. Il a adressé ses félicitations à l'auteur de l'étude sur l'administration du FISE, M. Laurence Michelmores, directeur adjoint du personnel de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'au Directeur général pour les observations qu'il avait présentées au sujet de cette étude. Il a également prié le

⁴⁴ Les documents dont le Comité était saisi sont reproduits dans le document E/ICEF/AB/L.1.

Directeur général de ne pas cesser d'étudier les effets de la nouvelle organisation et de présenter au Comité un autre rapport dans lequel il évaluerait les résultats de l'expérience acquise au bout de deux ou trois ans.

176. Au cours des débats du Conseil, plusieurs délégations ont signalé l'intérêt que présente l'action menée à l'échelon local par les directeurs régionaux ou directeurs-résidents, et elles ont fait observer que cet intérêt serait encore accru du fait que le Conseil avait décidé de considérer un éventail plus large pour les demandes des gouvernements et de lier dans une plus forte mesure l'assistance du FISE aux plans nationaux de développement économique et social (voir par. 33).

177. Sur la recommandation du Comité du budget d'administration, le Conseil a décidé :

a) De prendre note de l'étude sur l'administration du FISE (E/ICEF/R.974) ainsi que des observations présentées à son sujet par le Directeur général (E/ICEF/R.975; E/ICEF/AB/L.1, 1ère et 3ème parties), et de féliciter M. Michelmores et le Directeur général de l'objectivité dont ils ont fait preuve à propos de cette étude;

b) De prendre note de l'intention du Directeur général de conserver les six postes de fonctionnaires supérieurs des services extérieurs, appartenant actuellement à la classe D-1;

c) De noter et d'approuver les économies de personnel mentionnées dans le projet de plan d'organisation (E/ICEF/AB/L.1, 3ème partie, annexe II).

178. Il a été convenu que toutes les modifications ultérieures de l'organisation administrative proposées par le Directeur général seraient examinées par le Comité du budget d'administration et par le Conseil d'administration, lorsque ces deux organismes examineraient les prévisions budgétaires annuelles du Directeur général relatives aux services d'administration et aux services d'exécution.

179. Outre les recommandations concernant le passage de la structure administrative à trois échelons à un système à deux échelons, l'étude sur l'administration du FISE contenait d'autres recommandations concernant la simplification des méthodes et des procédures administratives. Le Conseil a noté que le Comité avait examiné un rapport du Directeur général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces recommandations (E/ICEF/AB/L.8), qu'il s'était déclaré satisfait des progrès déjà accomplis et avait prié le Directeur général de lui adresser l'année suivante un nouveau rapport portant particulièrement sur les questions au sujet desquelles aucune décision n'a été prise ou qui n'ont fait l'objet que de décisions préliminaires.

Rapports financiers pour 1960

180. Le Conseil a noté que le Comité avait examiné et approuvé les rapports financiers suivants : a) rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 1960 (E/ICEF/AB/L.4); b) fonds des cartes de vœux du FISE: rapport financier pour l'année se terminant le 31 janvier 1961 (E/ICEF/AB/L.4/Add.1); c) dépenses des services d'administration et des services d'exécution pour 1960 (E/ICEF/AB/L.3).

181. Le Comité a également pris note du rapport des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur la vérification des comptes du FISE pour l'année se terminant le 31 décembre 1960 (E/ICEF/AB/L.4). La partie du rapport des commissaires aux comptes portant sur les comptes du Fonds des cartes de vœux n'était pas disponible lors des sessions du Comité et du

Conseil. Un rapport à ce sujet sera présenté ultérieurement au Conseil.

182. On trouvera aux paragraphes 20 à 26 du document E/ICEF/AB/L.10 un résumé des principaux points qui se sont dégagés de l'examen de ces rapports par le Comité.

Budget des services d'administration et des services d'exécution pour 1962

183. Le Conseil d'administration a approuvé le budget des services d'administration et des services d'exécution pour 1962 présenté par le Directeur général et recommandé par le Comité du budget d'administration (E/ICEF/R.1034). Ce budget prévoit un montant brut de 1 959 100 dollars pour les services d'administration et de 2 894 800 dollars pour les services d'exécution. Le montant total net des prévisions budgétaires s'élève à 4 365 800 dollars après déduction du montant net (estimatif) des recettes. Le montant brut des prévisions budgétaires représente une augmentation de 387 700 dollars, soit 8,7 p. 100, par rapport à 1961. Sur ce montant, les augmentations réglementaires représentent 4,4 p. 100, les augmentations résultant des changements apportés dans les postes 3,1 p. 100, et les augmentations relatives à d'autres dépenses (surtout les frais de déplacements locaux et les dépenses des services extérieurs) 1,2 p. 100.

Tableau 4

SERVICES D'ADMINISTRATION ET SERVICES D'EXÉCUTION :
BUDGET POUR 1962

| | <i>Dollars des Etats-Unis</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Chap. 1er.</i> — Traitements, salaires et dépenses communes de personnel..... | 4.165.450 |
| <i>Chap. 2.</i> — Matériel et autres dépenses..... | 638.450 |
| | 4.803.900 |
| Fonds pour cas d'urgence | 50.000 |
| TOTAL | 4.853.900 |

184. Le budget est fondé sur l'organisation du FISE modifiée par la décision prise par le Conseil en janvier 1961 (voir par. 171 et 172 ci-dessus) et ne prévoit aucun autre changement structurel. Cette organisation modifiée laisse en place les bureaux régionaux de l'Asie et des Amériques et prévoit la nomination de directeurs résidents pour l'Inde, l'Afghanistan et Ceylan, pour l'Afrique subsaharienne et pour la Méditerranée orientale; elle prévoit aussi la nomination à Paris d'un directeur qui assumera également des fonctions particulières en qualité de représentant spécial du Directeur général.

185. Le budget prévoit 194 postes internationaux et 232 postes locaux financés par le FISE, soit un total de 426 postes contre 430 en 1961. Il prévoit en outre 165 postes locaux financés par les gouvernements bénéficiaires en vertu d'accords de base conclus avec le FISE (contre 138 de ces postes locaux financés en 1961). Le nombre total de postes prévus dans le budget de 1962 est de 591.

186. Il n'y a aucun changement dans le nombre des postes internationaux d'administrateurs proposés pour 1962 (en 1961, ce nombre avait été réduit de 1 par rapport à 1960). Quelques changements importants ont cependant eu lieu en ce qui concerne les lieux d'affectation et le reclassement, dont les plus marquants sont représentés par la suppression de 7 postes d'adminis-

trateurs au bureau de Paris et une augmentation correspondante de 7 postes d'administrateurs en Afrique subsaharienne, ainsi que par la suppression au bureau régional de Bangkok de 2 postes internationaux qui ont été transférés à des bureaux de zone d'Asie. Cette évolution, qui a commencé en 1961, constitue un grand pas vers le renforcement des services extérieurs, lesquels ont besoin, aux échelons supérieurs, d'un personnel jouissant d'une autorité plus grande et qui puisse traiter directement avec les gouvernements bénéficiaires.

187. Le budget approuvé par le Conseil est conçu de telle manière que le Directeur général est habilité à procéder à des transferts de postes et de fonds entre le Siège et les bureaux extérieurs, à condition que le nombre total des postes de chaque classe ne dépasse pas celui qui a été approuvé dans le budget. Le Directeur général aura donc une certaine latitude quant à la structure administrative, ce qui est particulièrement important au cours des premières années de la mise en place du nouveau système d'organisation.

188. Plusieurs représentants se sont déclarés satisfaits de ce que les prévisions budgétaires des services d'administration et des services d'exécution pour 1962 ne prévoyaient aucune augmentation du nombre des postes internationaux d'administrateurs. Une délégation a noté que les nominations de personnel se faisaient très lentement et a demandé si les conditions offertes étaient suffisantes pour permettre de recruter du personnel compétent. A cela, le Directeur général a répondu que le FISE appliquait le barème des traitements de l'Organisation des Nations Unies, encore que certains postes soient classés un peu plus bas que des postes comparables dans d'autres services. En outre, le FISE attend avec intérêt les résultats de l'étude dont fait actuellement l'objet le barème des traitements de l'Organisation des Nations Unies.

189. Au cours des débats du Comité du budget d'administration et du Conseil d'administration, on a souligné la nécessité d'élargir la répartition géographique du personnel du FISE. Le Directeur général a fait observer que le déséquilibre entre les différentes nationalités datait des premiers jours de l'existence du FISE, où l'urgence de l'action à mener exigeait le recrutement rapide d'un personnel expérimenté. La stabilité relative du personnel pendant les années qui ont suivi a rendu difficile la correction de ce déséquilibre, qui cependant, au cours des dernières années, a été quelque peu redressé par suite de certains mouvements de personnel et d'une stricte limitation du recrutement dans les pays trop largement représentés. Le Directeur général a donné l'assurance qu'il se préoccupait vivement de ce problème, et il a exprimé l'espoir que les représentants des pays insuffisamment représentés l'aideraient à recruter des personnes ayant la formation et l'expérience requises.

Questions diverses

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RELATIVES AUX CARTES DE VŒUX

190. En approuvant le budget relatif aux cartes de vœux pour 1961 qui s'élève à 671 225 dollars (brut), le Comité du budget d'administration avait également autorisé le Directeur général à dépenser, le cas échéant, un montant additionnel jusqu'à concurrence de 10 p. 100 du budget au maximum. Il semble maintenant qu'il faudrait 24 millions de cartes (au lieu des 20 millions initialement prévus) et que les 10 p. 100 additionnels ne seront pas suffisants pour couvrir les dépenses

accrues qui s'ensuivraient et qui s'élèveraient à 80 000 dollars (E/ICEF/AB/L.7). Le Conseil a noté que, pour cette raison, le Comité avait autorisé une augmentation du total brut du budget, qui se monterait alors à 751 225 dollars, et habilité le Directeur général à dépenser, au cas où l'impression de nouvelles cartes s'avérerait nécessaire, un montant additionnel n'excédant pas 5 p. 100 du montant brut des prévisions budgétaires révisées.

191. Le Conseil a en outre noté que le Comité du budget d'administration avait approuvé les prévisions budgétaires relatives au Fonds des cartes de vœux pour la saison 1962 (1er février 1962-31 janvier 1963), se montant à 823 160 dollars (brut), dont le détail figure dans les estimations présentées par le Directeur général (E/ICEF/AB/L.5). Le Comité a également autorisé le Directeur général à dépenser, le cas échéant, un montant additionnel n'excédant pas 10 p. 100 du montant brut du budget, en vue de couvrir le coût de l'accroissement de la production et de la vente des cartes au cas où la demande dépasserait les prévisions actuelles.

192. Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction le succès grandissant du Fonds des cartes de vœux, tant sur le plan financier que sur celui de la propagande en faveur du FISE. Une délégation a suggéré que l'éventail des cartes offertes soit élargi, de façon à pouvoir atteindre une clientèle plus étendue.

FONDS SPÉCIAL POUR CERTAINES ACTIVITÉS DU FISE PRODUCTRICES DE RECETTES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION

193. Le Conseil a noté que le Comité avait examiné le rapport du Directeur général (E/ICEF/AB/L.6/Rev.1) sur les transactions du Fonds spécial pour certaines activités du FISE productrices de recettes dans le domaine de l'information, depuis la création de ce fonds jusqu'à la fin de 1960, ainsi que les prévisions relatives aux transactions pour 1961. Le Comité a décidé que le montant du Fonds spécial pour 1961 devait demeurer au niveau de 32 500 dollars approuvé pour 1960, étant entendu que le Sous-Comité de l'information examinerait les opérations du Fonds spécial lorsqu'une date appropriée pourra être fixée pour sa réunion (voir E/ICEF/AB/L.10, par. 41 à 45).

SOUS-COMITÉ DE L'INFORMATION

194. Le Conseil a noté que le Comité avait décidé de maintenir le Sous-Comité de l'information en tant que comité *ad hoc*, tout en ménageant la possibilité de réexaminer la nature de cet organe. Le Sous-Comité poursuivra l'examen des progrès accomplis dans le domaine de l'information, et notamment celui de la question d'un système planifié d'appels de fonds qui servirait de base pour des activités d'information menées par la Division de l'information du FISE elle-même, cependant que cette division ferait appel dans toute la mesure possible au Service de l'information de l'Organisation des Nations Unies.

CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

195. Dans son rapport (E/ICEF/AB/L.10, par. 49), le Comité du budget d'administration faisait savoir au Conseil ce qui suit:

"Le 2 mai 1961, étant donné les difficultés de trésorerie auxquelles l'Organisation des Nations Unies avait à faire face au début de 1961, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique avait transmis au Secrétaire général, avant la date habituelle de transfert au

FISE, la somme de 10 millions de dollars sur les 12 millions de dollars représentant la contribution au FISE annoncée par les Etats-Unis pour l'année civile 1961. Ce transfert tenait compte de l'autorisation donnée au Secrétaire général par l'Assemblée générale dans sa résolution 1586 (XV) du 20 décembre 1960. Le Directeur général pense que ces 10 millions de dollars seront mis à la disposition du FISE au cours du quatrième trimestre 1961."

IV. — RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS PARTICIPANTES

Relations financières avec la FAO

197. Le Conseil d'administration du FISE, qui avait examiné la question des relations financières avec la FAO en septembre 1959 (E/3304-E/ICEF/391/Rev.1⁴⁵, par. 165 à 178) et en janvier 1961 (E/3439-E/ICEF/407⁴⁶, par. 51 à 66), l'a reprise à sa session de juin 1961. En septembre 1959, il avait décidé, à titre de mesure temporaire, de rembourser à la FAO les dépenses afférentes au personnel international et aux bourses nécessaires à l'exécution des projets bénéficiant de l'assistance conjointe de la FAO et du FISE, dans la mesure où ces dépenses dépasseraient le montant pouvant être couvert par les fonds disponibles dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique.

198. En janvier 1961, le Conseil a été informé du résultat des entretiens menés entre les Directeurs généraux de la FAO et du FISE, qui étaient convenus de soumettre à leurs organes exécutifs respectifs les propositions suivantes :

"a) La FAO devrait, en principe, se charger de fournir le personnel nécessaire dans le domaine de sa compétence et le Directeur général de la FAO devrait tout d'abord, à cet effet, prévoir, au titre des dépenses du siège, dans le budget ordinaire pour 1962-1963, des fonds supplémentaires destinés à couvrir les frais du personnel de planification et de contrôle affecté aux programmes bénéficiant de l'assistance du FISE ;

"b) Le FISE devrait, entre-temps, continuer à "combler le déficit" en prenant à sa charge les dépenses de personnel et les frais de bourses qui ne pourraient être couverts ni par la FAO ni dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique.

"Le Directeur général de la FAO a fait observer, à propos du point a, qu'il pourrait encore être nécessaire, dans certaines circonstances, de demander au FISE de couvrir les dépenses relatives au personnel de planification et de contrôle du siège de la FAO (s'il se produit par exemple, au cours d'un exercice budgétaire biennal de la FAO, une augmentation subite du nombre des programmes communs nécessitant une planification des programmes). En ce qui concerne le point b, il a estimé que le FISE devrait continuer à rembourser la FAO dans la mesure où celle-ci ne disposait pas, au titre du Programme élargi d'assistance technique, de fonds suffisants pour fournir tout le personnel et offrir toutes les bourses nécessaires pour les programmes. On ne peut encore prévoir quelle sera la situation pour la période de deux ans suivante. Le Conseil de la

196. Une délégation a fait observer que le FISE n'est comptable de fonds que lorsque ceux-ci lui sont effectivement transmis. Une autre délégation a demandé aux Etats Membres représentés à l'Assemblée générale de ne pas perdre de vue les différentes sources d'où proviennent les ressources du FISE dans l'éventualité d'une discussion analogue à celle qui a conduit à l'adoption de la résolution 1586 (XV) de l'Assemblée générale.

FAO a approuvé en octobre 1960, à sa vingt-quatrième session, les dispositions prévues aux points a et b." (E/3439-E/ICEF/407, par. 56 et 57.)

199. A sa session de janvier 1961, le Conseil a adopté une décision par laquelle il se déclarait convaincu que la prise en charge par le FISE des dépenses relatives au personnel technique de la FAO affecté aux projets conjointement assistés devait avoir un caractère temporaire, et que, dans un laps de temps raisonnablement court, elle devrait diminuer d'ampleur pour finalement disparaître (E/3439-E/ICEF/407, par. 65).

200. Comme suite à la demande du Conseil, le Directeur général lui a présenté pour examen, à sa session de juin 1961, un nouveau rapport sur la question (E/ICEF/429). Le Conseil était en outre saisi du rapport du Comité FAO/FISE des directives sur sa session de mai 1961, dont une partie avait trait aux relations financières entre les deux organisations (E/ICEF/424, par. 31 à 43).

201. Le Président du Conseil, parlant au nom des représentants du FISE au Comité FAO/FISE des directives, a indiqué que le Comité avait été mis au courant de la situation budgétaire de la FAO. Etant donné les tâches urgentes à accomplir, il est probable que les prévisions budgétaires du Directeur général de cette organisation atteindront, pour les deux années 1962 et 1963, un montant de 30 millions de dollars, contre 22 millions pour 1960 et 1961 ; dans ces conditions, le Directeur général de la FAO n'a pas jugé opportun de demander à la Conférence de la FAO d'examiner une demande de crédits destinés à assurer le financement des services du personnel affecté aux programmes bénéficiant d'une aide conjointe de la FAO et du FISE. Cependant, le Comité a été informé que les prévisions budgétaires de la FAO pour 1962-1963 comprendraient une demande de crédit dépassant de 500 000 dollars celui qui avait été approuvé, pour l'exercice biennal précédent, au titre des dépenses du siège relatives au personnel technique et au personnel des services généraux de soutien nécessaire à l'exécution des programmes conjointement assistés.

202. Le Président a en outre fait savoir que les représentants de la FAO au Comité mixte des directives s'étaient montrés peu disposés à faire figurer dans le rapport du Comité des recommandations tendant à ce que les organes directeurs de la FAO prennent les mesures nécessaires pour inscrire au budget de la FAO des crédits destinés à couvrir les services du personnel affecté aux projets. Dans ces conditions, le compromis le plus satisfaisant auquel on pouvait aboutir consistait à faire figurer dans le rapport du Comité mixte des directives la déclaration suivante :

"... le Comité estime le moment venu, pour le Conseil et la Conférence de la FAO, d'étudier les dispositions

⁴⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-neuvième session. Supplément No 2.

⁴⁶ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 13.

nouvelles qu'il pourrait y avoir lieu de prendre pour résoudre les problèmes financiers... et notamment celui que pose le financement du personnel de projet et des bourses" (E/ICEF/424, par. 42).

203. Etant donné les considérations qui précèdent, il semble qu'il y ait peu de chances que la FAO inscrive à son budget ordinaire des crédits pour financer en 1962/1963 les dépenses afférentes au personnel affecté aux projets; entre-temps, il sera demandé au FISE de "combler le déficit" entraîné par les dépenses de ce genre qui ne peuvent être financées au titre du Programme élargi d'assistance technique. Compte tenu des demandes présentées au titre du Programme élargi, le Directeur général soumettra au Conseil, en décembre 1961, des recommandations d'allocations destinées à couvrir le coût des services de personnel intéressant les programmes de 1962, qui ne peuvent être financés ni par le Programme élargi ni par la FAO.

204. Plusieurs délégations ont appuyé les vues du Comité mixte selon lesquelles il faudrait que l'on table surtout sur les ressources dont dispose le Programme élargi, et que les gouvernements donnent à leurs demandes une priorité suffisamment élevée pour assurer le concours du personnel nécessaire. Ces délégations ont constaté avec satisfaction que le problème avait été porté à l'attention des représentants résidents du BAT, dont l'aide avait été demandée. Une délégation a cependant appelé l'attention du Conseil sur le principe voulant que les gouvernements soient libres d'utiliser l'assistance fournie au titre des programmes des Nations Unies, compte tenu de l'ordre de priorité qu'ils ont eux-mêmes établi.

205. En général on a cependant estimé que l'on ne pouvait, à l'heure actuelle, compter uniquement sur les ressources du Programme élargi. Plusieurs délégations ont émis l'avis que la FAO devrait assumer aussitôt que possible les dépenses relatives au personnel des projets non couvertes par le Programme élargi. Elles ont regretté que le Comité mixte n'ait pas suggéré des mesures pratiques. Une délégation a fait observer que la solution de ce problème dépendrait en grande partie des propositions présentées aux organes directeurs de la FAO par le Directeur général de cette organisation. Une autre délégation a rappelé qu'elle était en faveur du principe en vertu duquel les activités financées au moyen de fonds extra-budgétaires, telles que celles du FISE, ne doivent pas avoir de répercussions financières sur les budgets ordinaires financés conformément à un barème de contributions.

206. Le Conseil, dans son ensemble, a appuyé les propositions des Directeurs généraux de la FAO et du FISE concernant les mesures intérimaires destinées à éviter une limitation dans la mise sur pied et l'exécution des programmes ayant rapport à l'alimentation des enfants (voir par. 198). En conséquence, il a pris acte de la section pertinente du rapport du Comité mixte des directives (voir par. 202) et des recommandations communes des directeurs des deux organisations (par. 198), et réaffirmé le caractère temporaire de sa décision de prendre à sa charge les dépenses relatives à certain personnel affecté aux projets (par. 199).

Coopération avec les organismes techniques des Nations Unies ⁴⁷

207. Au cours des débats du Conseil, plusieurs représentants ont remercié les différents organismes

⁴⁷ Voir par. 27 à 31 et 96 à 111. Voir aussi *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, Supplément No 13A (E/3442-E/ICEF/408)*, par. 5 à 15.

techniques participants des Nations Unies des rapports et des renseignements très utiles qu'ils ont fournis. On a exprimé l'espoir que les activités futures donneraient au FISE l'occasion d'entretenir avec l'OIT et l'UNESCO des relations plus étroites, du même ordre que celles qu'il a déjà établies avec certains autres organismes ⁴⁸.

208. En ce qui concerne la réalisation d'une coopération étroite entre le FISE et d'autres organisations internationales, on a souligné l'importance de contacts suivis entre le personnel des services extérieurs, de part et d'autre. On a estimé, en particulier, qu'il convient d'utiliser au maximum les services des représentants résidents du BAT qui sont en mesure, d'une part, d'exercer une influence sur l'orientation générale de la planification du développement économique et social dans les pays où ils sont accrédités, et, d'autre part, de souligner l'intérêt qu'il y a à prévoir dans les "programmes nationaux" du Programme élargi d'assistance technique des services d'experts techniques indispensables à la mise en œuvre des projets assistés par le FISE. Pour sa part, le FISE devrait s'efforcer de susciter l'intérêt et d'obtenir l'appui des représentants résidents pour la mise en place de services destinés à l'enfance dans le cadre des programmes généraux de développement économique et social des pays, ainsi que d'appeler, dès le début, l'attention des représentants résidents sur tout projet qui pourrait nécessiter du personnel financé au titre du Programme élargi. Le Conseil a noté qu'une représentation commune avec le bureau du BAT a été organisée dans six pays où le FISE n'a pas actuellement de représentants à plein temps.

209. L'attention du Conseil a été appelée sur l'importance de la simplification des procédures dans les cas où sont proposés des projets nécessitant les services ou les avis techniques de plusieurs organisations. On a exprimé l'espoir que la réunion inter-institutions qui doit se tenir en août à Genève sous les auspices du Comité administratif de coordination aidera à mettre au point des procédures d'approbation aussi simples et aussi rapides que possible et répondant en même temps aux besoins et aux intérêts de toutes les parties.

Coopération avec les organisations non gouvernementales ⁴⁹

210. Le Conseil s'est félicité du nombre d'organisations non gouvernementales qui ont offert au FISE de l'aider, d'une façon ou d'une autre, dans les efforts qu'il déploie pour augmenter l'efficacité de l'assistance qu'il apporte aux pays.

211. Au cours de la session du Conseil, on a signalé l'importance croissante du rôle que jouent les comités nationaux du FISE dans l'information du public touchant les besoins de l'enfance et les efforts poursuivis sur le plan international pour y faire face, ainsi que dans les appels de fonds. On a souligné à cet égard l'intérêt des renseignements contenus dans un grand nombre de documents préparés pour la session du Conseil. La récente réunion des comités nationaux européens du FISE a montré comment les comités nationaux sont à même de créer une atmosphère de nature à susciter l'appui d'organisations privées et de gouvernements aux activités du FISE.

⁴⁸ Voir par. 44 et 45.

⁴⁹ Voir aussi par. 32, 100 et 104.

V. — DOCUMENTATION

212. A sa session de janvier 1961, et en réponse à des questions soulevées par le Comité du budget d'administration et le Comité du programme, le Conseil d'administration a adopté, à titre d'essai, un système pour la préparation des propositions relatives aux projets. Il a également constitué un sous-comité composé du Président du Conseil d'administration et des présidents des deux comités assistés du fonctionnaire chargé des rapports du FISE, et l'a chargé d'examiner les documents dont le Conseil et ses comités sont saisis en vue de leur rationalisation (E/3439-E/ICEF/407⁶⁰, par. 92 à 96).

213. Le Conseil a demandé à ce sous-comité de lui faire rapport lors de sa session de juin 1961. Le Sous-Comité a fait un rapport oral dont les conclusions, ainsi que le détail des décisions prises par le Conseil à leur sujet, figurent à l'annexe V. Le Conseil espère que ces décisions permettront de réduire sensiblement le volume des documents et qu'il sera plus facile aux délégations de discerner les points importants sur lesquels elles doivent faire porter leur attention.

214. Le Conseil a consacré une attention spéciale aux problèmes découlant du fait que les documents ne sont pas disponibles dans toutes les langues de travail. Il a noté que le Comité du budget d'administration

⁶⁰ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, Supplément No 13.

avait signalé ce problème et chargé le Directeur général de faire part au Sous-Secrétaire aux conférences des préoccupations que lui causait cet état de choses (E/ICEF/AB/L.2, par. 23).

215. Un certain nombre de délégations ont souligné, non seulement la nécessité de publier les documents dans les différentes langues de travail de façon que toutes les délégations soient en mesure de participer aux débats du Conseil d'administration et de ses comités, mais aussi le fait qu'il importe, pour un grand nombre de pays, de disposer d'un grand nombre des documents dans les langues appropriées pour qu'ils puissent être utilisés par les fonctionnaires du gouvernement et d'autres personnes occupant des postes clefs.

216. Le Conseil a noté que le secrétariat du FISE se préoccupe vivement de ce problème, qui fait l'objet de consultations constantes entre le Bureau des documents de l'Organisation des Nations Unies et lui-même. Le secrétariat du FISE estime que celui-ci reçoit une part équitable des services fournis par le Bureau des documents de l'Organisation.

217. Le Conseil a constaté que cette situation était liée en grande partie au problème plus vaste qui se pose à l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies. On a insisté sur le fait que c'était à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et à l'Assemblée elle-même qu'il appartenait de trouver une solution.



ANNEXES

ANNEXE I

Recommandations concernant l'aide du FISE pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la conservation du lait et de la protection de la famille et de l'enfance, adoptées par le Conseil d'administration du FISE lors de sa session de juin 1961

A. — SANTÉ

(E/ICEF/420/Add.3, par. 18)

Le Directeur général recommande :

1. Que l'aide du FISE à la formation professionnelle soit non seulement continuée comme par le passé, mais encore largement étendue, et qu'elle soit apportée aux gouvernements qui la demandent pour les catégories de personnel suivantes : médecins, assistants médicaux, infirmières, sages-femmes, infirmières sages-femmes auxiliaires, sages-femmes auxiliaires, accoucheuses traditionnelles, inspecteurs sanitaires et agents auxiliaires de l'assainissement ;

2. Que cette aide soit fournie à la fois sur le plan de la formation de base et sur celui de la spécialisation, du perfectionnement, de l'orientation ou de la réorientation de ce personnel ;

3. Que cette aide soit apportée :

a) Aux institutions et aux centres de formation existants ou dont la création ferait l'objet de projets définis ;

b) A l'organisation de cours de courte durée et de cycles d'étude où seraient considérés les problèmes de santé publique, de formation professionnelle, d'éducation sanitaire à tous les degrés, ainsi que des autres aspects de la protection de la santé intéressant la mère et l'enfant ;

4. Que les différents types d'assistance suivants, déjà fournis, le soient selon les circonstances, isolément ou en association :

a) Attribution de subventions pour les traitements des professeurs ou de leurs collaborateurs (assistants, conférenciers, etc.) chargés de l'enseignement de la pédiatrie, de l'obstétrique, de la médecine préventive et sociale et de l'hygiène mentale, et de la démonstration sur le terrain des différents aspects de la protection de l'enfance ;

b) Rétribution totale ou partielle, ou attribution d'honoraires, en ce qui concerne le personnel enseignant des écoles d'infirmières diplômées, des écoles d'infirmières auxiliaires, des écoles de sages-femmes, des écoles d'infirmières sages-femmes, des écoles ou des cours destinés aux sages-femmes auxiliaires et aux accoucheuses traditionnelles ;

c) Attribution de bourses pour l'ensemble du personnel énuméré au paragraphe 1, soit bourses de courte durée pour le perfectionnement, l'orientation, etc., soit bourses de plus longue durée lorsqu'il s'agit de la formation de base (à l'exception, cependant, des étudiants en médecine pour lesquels l'attribution de ces bourses ne devrait être considérée qu'en raison de circonstances tout à fait exceptionnelles) ;

d) Fourniture de matériel pédagogique et technique pour les institutions de tous ordres destinées à la formation professionnelle dans le domaine de la santé ;

e) Fourniture de matériel d'exploitation pour les établissements d'enseignement ;

f) Fourniture de matériel technique et d'exploitation à la fois pour les services cliniques, d'hospitalisation et de consultation et pour toutes les formations qui peuvent être utilisées sur le terrain pour la formation professionnelle ;

g) Paiement des frais de voyage du personnel depuis le lieu de recrutement jusqu'au lieu de formation, et vice versa ;

h) Fourniture des moyens de transport nécessaires pour l'enseignement sur le terrain ;

5. Que l'assistance du FISE soit donnée, pour chaque projet pendant un nombre d'années déterminé à la lumière des circonstances spéciales qui entrent en ligne de compte dans le cas de tel ou tel projet.

B. — NUTRITION

(E/ICEF/420/Add.1, par. 32 à 34)

1. Le Directeur général recommande que l'aide du FISE soit élargie, sous la direction de la FAO et de l'OMS, en vue d'y inclure l'assistance à la formation et à l'éducation nutritionnelles du personnel des catégories énumérées à l'annexe du document E/ICEF/420/Add.1. Cette extension pourra être réalisée par la fourniture d'une aide aux centres et établissements d'enseignement où la nutrition figure, ou devrait figurer, au programme d'études, ainsi que pour l'organisation de cycles d'étude, de cours de base et de cours de perfectionnement dans le cadre desquels sont entreprises l'étude des problèmes nationaux de nutrition ainsi que la formation et l'éducation de personnel, à tous les niveaux, en matière de nutrition et dans les disciplines connexes.

2. Les types d'assistance pourront, selon les circonstances, être les suivants :

a) Fonds pour les *traitements* des titulaires de chaires de nutrition et des maîtres de conférences dans les disciplines connexes aux centres régionaux et nationaux consacrés à la nutrition, notamment les instituts de technologie alimentaire ;

b) Fonds pour les *traitements* des maîtres de conférences en matière de nutrition et dans les disciplines connexes, dans les facultés des universités et les collèges où la nutrition figure au programme d'études ;

c) Partage des dépenses, ou paiement d'honoraires, concernant le personnel national et international spécialement employé pour introduire et enseigner le sujet de la nutrition humaine en tant que matière du programme d'études d'institutions permanentes, et participant en outre à des cycles d'étude, des cours de base et des cours de perfectionnement ;

d) Attribution de *bourses*, en vue de la formation professionnelle de personnes qui travailleront à temps complet à l'exécution de programmes de nutrition, ainsi qu'aux participants aux cycles d'étude et aux cours ;

e) Attribution de *bourses de perfectionnement*, outre-mer ou sur le plan régional, pour la formation de cadres à tous les échelons ;

f) Fourniture de matériel technique aux centres, services et collèges, ainsi que de *matériel pédagogique* approprié destiné aux centres, institutions, cycles d'étude et cours, de même qu'à toutes les formations pouvant servir de terrains de stage ;

g) *Paiement des frais de voyage* à destination de pays d'outre-mer du personnel recruté et des boursiers, ainsi que des frais de déplacements locaux des participants aux cycles d'étude et aux cours organisés sur le plan national ;

h) Fourniture des *moyens de transport additionnels* rendus nécessaires par l'introduction et l'expansion de la formation et de l'éducation nutritionnelles sous toutes leurs formes ;

i) Attribution de certaines indemnités pour l'emploi d'un personnel qualifié à des postes importants, pendant un nombre d'années limité, selon des barèmes adaptés aux conditions locales.

3. Il est recommandé que l'aide envisagée soit fournie pendant un nombre d'années déterminé à la lumière des circonstances qui entrent en ligne de compte dans le cas de tel ou tel projet.

C. — CONSERVATION DU LAIT (E/ICEF/422, par. 136)

Les types d'aide internationale les plus utiles pourraient revêtir les formes suivantes :

1. Aide en vue de l'amélioration matérielle des centres de formation laitière existants ou de la mise en place de centres nouveaux, en particulier pour pourvoir les laboratoires, laiteries pilotes et installations de production laitière, d'un matériel moderne d'enseignement dont le besoin se fait sentir de manière pressante ;

2. Aide destinée à la mise sur pied d'un programme destiné à renforcer et à reclasser le personnel enseignant d'institutions de formation, et comprenant :

a) La nomination d'experts internationaux qualifiés pour l'enseignement du point de vue commercial des méthodes de l'industrie laitière, qui participeront activement aux programmes de formation des institutions auxquelles ils seront affectés ;

b) L'organisation de journées d'étude annuelles, sur le plan national ou régional, destinées aux membres du personnel des centres de formation en matière d'industrie laitière, afin de les mettre en mesure d'améliorer leur matériel et leurs méthodes pédagogiques ;

c) La fourniture d'un appoint aux traitements du personnel des centres de formation en matière d'industrie laitière lorsque cette mesure sera nécessaire pour attirer un personnel de haute qualité et offrir des traitements tenant compte des compétences ;

3. Bourses de formation pour les diplômés d'établissements autres que ceux qui s'occupent de la conservation du lait, en vue de leur permettre de recevoir une formation spéciale en matière d'industrie laitière, donnée, si possible, dans le pays même. Les bénéficiaires de ces bourses comprendront des diplômés d'écoles d'ingénieurs, de facultés des sciences, d'écoles de commerce et d'écoles d'agriculture, dont on a besoin pour des fonctions importantes qui se rattachent aux projets laitiers. Cette recommandation s'applique en particulier aux pays où les centres de formation laitière ne sont pas encore en mesure de fournir en quantité suffisante de la main-d'œuvre qualifiée de toutes les catégories ;

4. Aide en vue de conférences périodiques de courte durée sur le plan national ou régional, traitant des problèmes de base de l'industrie laitière. Ces conférences auront spécialement pour objet de répondre aux besoins de tous les groupes qui ont pour domaines d'intérêt l'exploitation des laiteries, les approvisionnements en lait, les organismes d'hygiène et de réglementation, ainsi que les centres de formation ;

5. Aide pour les programmes d'amélioration des approvisionnements en lait ayant pour objet la création d'un corps d'agents des services de vulgarisation laitière et l'enseignement, aux producteurs de lait, des principes de l'hygiène, des méthodes de production laitière et de la gestion des exploitations d'élevage ;

6. Aide en vue de l'attribution de bourses de perfectionnement de courte durée outre-mer, destinées à des personnes soigneusement choisies et possédant la maturité d'esprit nécessaire, en vue de les préparer à occuper tels ou tels postes d'autorité dans le cadre de projets laitiers ou d'activités connexes.

D. — SERVICES SOCIAUX EN FAVEUR DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

(Résumé fondé sur les paragraphes 26 à 43
du document E/ICEF/421)

1. Dans les cas où il existe déjà dans un pays un programme de formation en la matière, il convient de le renforcer et de le faire bénéficier d'une aide. Lorsqu'il s'agit de créer un programme nouveau, il convient, dans toute la mesure possible, de le mettre sur pied avec la coopération des établissements de formation existants.

2. On devrait encourager la création de facilités de formation dans les pays qui n'en ont pas, et rechercher à cette fin toutes les possibilités offertes par les ressources locales. Il arrive souvent que, même lorsque ces facilités existent, elles ne peuvent être utilisées, faute de personnel et de fonds, pour la formation en cours d'emploi du personnel employé par des institutions. Dans des cas de ce genre, le FISE pourrait considérer la possibilité de détacher au centre de formation pour une période limitée, en vue de renforcer le programme d'étude et de l'orienter vers les besoins de l'enfance, un fonctionnaire des échelons supérieurs qui travaillerait également, en coopération étroite avec les institutions de protection de l'enfance, à promouvoir le niveau des services fournis. Si les conditions existant dans un pays le permettent, le fonctionnaire détaché par le FISE pourra être attaché à un conseil d'institutions de protection de l'enfance, et ses services seraient partagés entre cet organisme et l'établissement ou les établissements de formation.

3. Pour améliorer la formation du personnel, il est nécessaire de disposer d'un matériel pédagogique adapté aux conditions locales. Le FISE devrait aider à mettre ce matériel au point, sur une base locale et régionale, soit en finançant les services d'un expert recruté sur le plan international, soit, de préférence, en s'assurant par contrat les services d'un expert local s'il en existe. De plus, il devrait fournir son aide pour la traduction ou l'adaptation, voire pour les deux, de textes de tel ou tel pays dans la langue de celui où ils doivent être utilisés.

4. L'assistance sous forme de bourses pour les stagiaires est essentielle si l'on veut promouvoir la formation, surtout lorsqu'il s'agit d'inciter des personnes qui exercent déjà des fonctions à se prêter à une formation en cours d'emploi. L'attribution de bourses est recommandée pour la formation de personnel dans le pays même.

5. En plus de la formation organisée pour des périodes d'une ou plusieurs années, il est également nécessaire d'assurer une formation de courte durée sous la forme de cycles d'étude, de discussions en groupe, de programmes d'observation, etc. Le FISE pourrait pourvoir, pendant la durée des réunions, aux frais de voyage et aux indemnités de subsistance des participants. Il pourrait aussi, afin d'assurer aux travaux de ces réunions un niveau élevé, financer les services d'une ou plusieurs personnes agissant en qualité de consultants.

6. Une aide devrait être apportée aux programmes de formation des travailleurs sur le terrain. Elle est particulièrement nécessaire pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'âge ou d'instruction générale (ou les deux) exigées pour bénéficier d'une formation complète.

7. Dans les pays où la formation en matière de protection sociale est d'origine relativement récente, une supervision exercée par une personne expérimentée s'impose. En vue de y pourvoir, le FISE pourrait procurer, pour une période limitée, les services d'un consultant qui aiderait à améliorer la qualité du travail fourni. Dans les pays qui disposent d'un personnel capable d'assurer ces fonctions de supervision, il pourrait aider à organiser des rencontres qui donneraient à ce personnel l'occasion de discuter des moyens par lesquels pourraient être résolus les problèmes qui se posent à lui dans le domaine en question.

8. Afin d'assurer que la formation est instituée compte tenu des besoins locaux, l'enseignement dispensé devrait faire l'objet d'études sur place, dans la mesure où les ressources locales permettent d'en assurer la poursuite à long terme, et de préférence dans les établissements d'enseignement supérieur.

9. Lorsque le besoin de personnel formé se fait sentir à tous les niveaux du travail, le FISE devrait fournir aide et assistance pour renforcer les programmes de formation et en élever la qualité, tant au niveau supérieur qu'aux niveaux secondaire et élémentaire, selon les besoins de chaque pays. Il est aussi important de former du personnel enseignant, des planificateurs et des administrateurs, que des travailleurs pour les services directs aux enfants et à leur famille.

10. Lorsqu'il n'existe pas de facilités de formation dans un pays ou une région donnée, le FISE pourrait aider à mettre en place des institutions de formation, soit pour le pays, soit si les conditions sociales et économiques sont comparables, pour la région.

11. En conclusion, il est nécessaire de mettre en place des facilités de formation à tous les niveaux du travail dans les services de protection de l'enfance, et le FISE devrait appuyer

les efforts entrepris par les pays en vue de promouvoir la formation professionnelle en accord avec leurs plans de développement économique et social.

ANNEXE II

Description des projets approuvés en juin 1961

AFRIQUE — 2 294 500 dollars

Bassoutoland

E/ICEF/P/L.52. — Lutte contre la tuberculose (1ère allocation)

Allocation approuvée: 65 000 dollars.

Période: 1962-1963.

Approbation technique: OMS.

Comme première étape vers l'établissement d'un programme national de lutte antituberculeuse, on mettra au point un projet de zone pilote dans le cadre duquel on procédera activement à des opérations de dépistage, on assurera le traitement ambulatoire et à domicile, au moyen de médicaments, des malades et des sujets contacts, et on vaccinera par le BCG les personnes à réaction négative. La zone pilote sera située dans les plaines les plus peuplées et les plus accessibles; sa population est évaluée à 50 000 habitants vivant dans près de 40 communautés rurales. On effectuera une enquête complète dans la région, notamment des tests tuberculiques et des examens radiographiques et bactériologiques et on mènera parallèlement des activités de contrôle. Le FISE fournira le matériel de radiographie, de vaccination, de laboratoire et de statistique, des médicaments permettant de soigner 2 500 malades pendant un an, 2 véhicules spéciaux pour transporter un appareil radiographique et un générateur, 3 véhicules pour les opérations de contrôle, 20 scooters et des pièces de rechange pour véhicules. L'allocation comprend notamment 3 000 dollars qui serviront à couvrir les frais locaux d'entretien des appareils de radiographie. L'OMS fournira, d'abord, 1 médecin, 1 statisticien et 2 infirmières de santé publique et, par la suite, 1 technicien radiographe et 1 technicien de laboratoire, ainsi que des revues et des ouvrages médicaux et des bourses de perfectionnement, selon les besoins.

E/ICEF/P/L.60. — Education nutritionnelle (1ère allocation)

Allocation approuvée: 69 000 dollars.

Période: 1962-1963.

Approbation technique: FAO, OMS.

Le but du programme est d'élever les niveaux de nutrition grâce à des mesures qui porteront sur l'éducation nutritionnelle, la production et la consommation accrue d'aliments de protection et l'alimentation scolaire; il sera mis en œuvre par l'intermédiaire des écoles et de la collectivité en coopération avec les Ministères de l'agriculture, de l'éducation et de la santé. Le programme sera entrepris dans trois régions pilotes ayant une population totale de 28 000 personnes, dont 4 500 enfants d'âge scolaire qui fréquentent 37 écoles où enseignent 80 maîtres. On assurera la formation du personnel suivant: 30 personnes choisies parmi les fonctionnaires et les animateurs locaux, le personnel enseignant, le personnel des services de santé et d'agriculture, les chefs de groupes d'agriculteurs progressistes et de groupes féminins et d'autres organisations, pour exercer soit des fonctions d'instructeurs, soit des fonctions de direction ou de surveillance; 80 maîtres d'écoles; 260 démonstrateurs agricoles; 150 agriculteurs et chefs de groupes chargés de dispenser des connaissances pratiques sur les méthodes perfectionnées d'agriculture et de nutrition; 200 démonstrateurs en matière d'élevage de volaille, 100 femmes d'agriculteurs progressistes et chefs d'organisations féminines, l'accent étant mis sur les tâches agricoles qui incombent aux femmes, l'éducation nutritionnelle, l'éducation sanitaire et les méthodes simples de conservation des aliments; 52 infirmières sages-femmes et préparatrices auxquelles on donnera des notions pratiques de nutrition et qu'on formera aux méthodes d'enseignement et de démonstration et 50 aides sages-femmes qui recevront une for-

mation en matière de soins d'obstétrique, de salubrité, de nutrition pratique et d'économie domestique. Un programme de repas scolaires sera mis en œuvre dans 37 écoles; on utilisera à cet effet les aliments disponibles sur place ainsi que les produits des jardins scolaires ou communautaires et d'autres projets de production d'aliments. Une instruction pratique en matière de nutrition sera aussi donnée dans les écoles à l'intention de 4 500 enfants. Lorsque les infirmières sages-femmes, les préparatrices et les aides sages-femmes rurales auront achevé leur formation, elles dispenseront aux mères une éducation nutritionnelle par l'intermédiaire des centres de santé et des dispensaires. Le FISE procurera des fournitures et du matériel pour jardins scolaires et communautaires et pour l'élevage des volailles, du matériel d'enseignement, des fonds destinés à couvrir les frais d'impression et l'achat de livres, 8 véhicules, y compris 1 camionnette avec équipement audio-visuel, et des bourses pour 80 maîtres d'écoles, 250 démonstrateurs agricoles, 50 aides sages-femmes rurales et 60 animateurs de collectivités. L'OMS a fourni les services d'un médecin nutritionniste et d'un nutritionniste pour le projet. La FAO fournira les services d'un spécialiste de l'éducation nutritionnelle et d'un spécialiste de la vulgarisation agricole.

Cameroun

E/ICEF/P/L.67. — Lutte contre la lèpre (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 27 000 dollars.

Période: 1962-1963.

Approbation initiale de l'assistance: 1957.

Montant de l'assistance déjà fournie: 99 700 dollars.

Approbation technique: OMS.

Sur les 35 000 cas de lèpre qui ont été recensés, on comptait, à la fin de 1960, 27 306 malades traités, dont 21 070 recevaient des soins réguliers, et 2 658 mis en observation sans traitement. L'allocation permettra de poursuivre l'exécution du programme relatif au traitement de la lèpre et à la lutte contre cette maladie jusqu'à la fin de 1963. L'objectif prévu pour 1961 est de traiter 30 000 malades. On s'attend à une augmentation rapide au cours des deux prochaines années du nombre des malades "blanchis" qui doivent être mis en observation sans traitement. Pour remplacer les véhicules qu'il a fournis en 1957 et en 1958 et qui sont maintenant hors d'usage, le FISE fournira 14 véhicules, 40 bicyclettes et des pièces de rechange pour moyens de transport, ainsi que des sulfones et du matériel pour les injections.

Congo (Brazzaville)

E/ICEF/P/L.74. — Lutte contre la lèpre (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 25 000 dollars.

Période: 1962-1963.

Approbation initiale de l'assistance: 1959.

Montant de l'assistance déjà fournie: 19 200 dollars.

Approbation technique: OMS.

Sur les 15 780 cas qui ont été recensés, on comptait, en 1960, 9 232 malades traités, dont 6 672 recevaient des soins réguliers. On prévoit qu'au cours des deux prochaines années, 16 000 cas seront traités et on s'efforcera d'amener les malades à venir plus régulièrement se faire soigner. Les plans pour 1962-1963 prévoient 50 centres de traitement, 8 circuits-automobile, 60 circuits-bicyclette et 2 circuits-bateau, groupés en 4 secteurs. Le

* Avant l'indépendance, les activités de lutte contre la lèpre étaient soutenues par les allocations du FISE à l'Afrique-Equatoriale française.

FISE fournira des sulfones, 8 véhicules, 70 bicyclettes, des pièces de rechange pour moyens de transport et du matériel pour les injections.

Congo (Léopoldville)

E/ICEF/P/L.83. — Services de santé (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 206 000 dollars.

Période: 1961-1962.

Approbation initiale de l'assistance: novembre 1960.

Montant de l'assistance déjà fournie: 140 000 dollars.

Approbation technique: FAO, OMS.

Le Conseil d'administration a approuvé en novembre et décembre 1960, dans le cadre des allocations d'urgence autorisées à la suite d'un vote par correspondance, la fourniture de véhicules pour des groupes sanitaires mobiles ainsi que des médicaments, de matériel et de 6 véhicules pour les équipes spéciales Croix-Rouge/OMS. La nouvelle allocation permettra de fournir 55 commerciales et 5 camions pour remédier à la pénurie de moyens de transport qui a sérieusement entravé les services des médecins affectés aux districts ruraux. Les 35 véhicules fournis précédemment ont mis les équipes sanitaires mobiles en mesure d'atteindre des régions menacées par les épidémies et ont considérablement augmenté l'utilité des services rendus sur place par les médecins. Les véhicules supplémentaires seront utilisés de la façon suivante:

Quarante-cinq véhicules destinés aux médecins pour leur permettre de faire des visites périodiques aux dispensaires de façon à rétablir les services de protection maternelle et infantile et les distributions de lait en vue de prévenir les épidémies de kwashiorkor et à reprendre la lutte contre d'autres épidémies notamment de variole et de trypanosomiase;

Cinq véhicules destinés à des équipes sanitaires de province chargées spécialement de déceler de bonne heure les cas de maladie du sommeil et d'organiser des campagnes de vaccination;

Cinq véhicules destinés à des équipes d'assainissement affectées aux provinces et chargées de l'inspection des eaux, d'enquêtes épidémiologiques et de travaux de désinfection;

Cinq camions destinés aux capitales des provinces pour les livraisons de médicaments dans l'intérieur du pays et pour le transport du personnel.

Le gouvernement continue de bénéficier de l'assistance de l'OMS pour remettre sur pied et organiser ses services de santé.

E/ICEF/P/L.90. — Services sociaux: formation des jeunes (1ère allocation)

Allocation approuvée: 23 000 dollars.

Période: juillet 1961-juin 1962.

Approbation technique: Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, FAO, OMS.

Il s'agit d'assister un projet pilote visant à entreprendre un programme de formation pour les jeunes sans emploi de la province du Kasai, en tant que première étape d'un programme plus vaste de développement communautaire et d'encouragement à l'effort personnel à l'échelon du village. On formera 150 jeunes gens environ au cours des deux années à venir et on leur procurera des terres à l'intérieur de leur zone tribale. On appliquera des méthodes fondées sur la coopération et on donnera aux jeunes gens une formation d'animateurs pour qu'ils encouragent l'application des principes du développement communautaire. A la lumière de l'expérience acquise on étendra le programme à l'intérieur de la province. Le projet a été élaboré par le conseiller en matière de protection sociale des Opérations civiles des Nations Unies en étroite collaboration avec des experts et des consultants de la FAO, de l'OMS et de l'UNESCO qui continueront à donner des conseils et des indications d'ordre technique pendant la période d'urgence actuelle. Les services des travaux publics des Nations Unies se chargeront de réparer les locaux du centre de formation et de débiter le terrain. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU continuera à fournir les services d'un conseiller en matière de protection sociale. La FAO enverra un spécialiste de la vulgarisation agricole et de l'horticulture. L'OMS détachera des experts qui participeront aux cours de formation

pendant de courtes périodes et selon les besoins. L'UNESCO enverra un moniteur d'enseignement de base. Le FISE fournira du matériel d'enseignement et de formation, notamment des auxiliaires audio-visuels et des manuels, du matériel de petite exploitation agricole, de l'outillage pour l'agriculture et l'horticulture, des semences, des fournitures pour le petit élevage et celui de la volaille; ainsi que des moyens de transport.

E/ICEF/P/L.84. — Secours d'urgence (prévention de la famine) (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 177 000 dollars.

Période: 1961-1962.

Approbation initiale de l'assistance: novembre 1960.

Montant de l'assistance déjà fournie: 335 000 dollars.

Craignant que la famine et le kwashiorkor, qui ont provoqué une situation désastreuse dans les provinces du Kasai et du Kivu en 1960, ne sévissent à nouveau, des groupes nationaux et internationaux intéressés ont reconnu qu'il était pressant de mettre au point un programme préventif de distribution de lait et de créer une réserve d'urgence de denrées alimentaires dans chaque province; la gestion en serait confiée, dans la mesure du possible, à la population autochtone et plus particulièrement aux jeunes de la Croix-Rouge congolaise qui sont nombreux dans tous les secteurs du pays et dont l'effectif, en constante augmentation, atteint actuellement presque 20 000. Un comité central, composé de représentants du Ministère de la santé, de la Croix-Rouge, des Opérations civiles des Nations Unies, du FISE et, le cas échéant, d'organisations bénévoles, coordonnera les demandes et examinera, chaque mois, les besoins ainsi que l'exécution du programme. Dans chaque province, un délégué qualifié de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge ayant l'expérience nécessaire commencera d'organiser un réseau de centres de distribution de denrées alimentaires, s'occupera du recrutement et de la formation du personnel des sections de jeunes de la Croix-Rouge et assurera la surveillance générale des activités. Un stock de lait et de surplus alimentaires disponibles provenant de contributions déjà faites ou promises aux Opérations civiles des Nations Unies sera créé dans chaque capitale provinciale et dans trois ou quatre villes de moindre importance dans chaque province. Ces stocks seront maintenus à un niveau tel qu'ils continuent à constituer des réserves d'urgence et qu'ils permettent de distribuer du lait aux mères et aux enfants dans certaines régions, selon les besoins locaux, par l'intermédiaire des centres médicaux et des écoles, pendant une période de 12 mois. On donnera aux jeunes Congolais une formation touchant les soins d'urgence, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que des rudiments de nutrition et d'action sociale, ce qui leur permettra de favoriser l'amélioration des conditions de vie des familles comme des collectivités. Le cours de formation sera organisé par la Société congolaise de la Croix-Rouge, avec le concours de professeurs envoyés par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et l'OMS. Le FISE fournira des moyens de transport, des mélangeurs pour la distribution du lait, des indemnités de subsistance et des sommes pour couvrir les frais de voyage de 30 animateurs de mouvements de jeunesse; il subventionnera aussi la Croix-Rouge congolaise pour lui permettre de payer les salaires de 15 surveillants, de 30 chauffeurs et 5 magasiniers.

Côte-d'Ivoire

E/ICEF/P/L.38. — Puericulture et économie domestique (1ère allocation)

Allocation approuvée: 50 000 dollars.

Période: 1961-1962.

Approbation technique: FAO.

Le programme a pour objet de diffuser des connaissances élémentaires sur la santé et l'assainissement, la nutrition, les travaux ménagers et les soins à donner aux enfants, grâce à toutes sortes d'activités éducatives pour lesquelles on utilisera tous les services existants et notamment les contacts directs au niveau du village avec les femmes et la jeunesse. Le plan sera exécuté par l'Institut national, par les centres d'éducation rurale et par des animateurs professionnels et bénévoles. L'assistance approuvée intéresse la première phase du plan gouvernemental à long terme qui vise à relever les niveaux de vie et à amé-

liorer la situation sociale en faisant appel à l'initiative locale. L'Institut national donne des cours de formation de base et de perfectionnement à l'intention du personnel enseignant et des amateurs professionnels et bénévoles. Un millier d'amateurs bénévoles environ auront suivi des cours de deux semaines à la fin de 1962. Quatre-vingts animateurs professionnels seront formés et affectés aux centres ruraux. A partir de 1962, la formation des amateurs bénévoles sera laissée aux soins des centres ruraux. Le but est de réussir à compter au moins un animateur dûment formé pour chacun des 8 000 villages environ que compte le pays. Cinq centres d'éducation rurale fonctionnent actuellement et 10 autres seront ouverts chaque année jusqu'à ce que l'ensemble du pays en compte 45. Les centres s'occuperont de stimuler l'initiative locale en vue d'améliorer les conditions de vie dans les villages et plus particulièrement d'assurer l'évacuation des ordures ménagères, une meilleure tenue des ménages, l'alimentation en eau pure et la conservation de cette eau; ils se chargeront aussi d'enseigner aux populations à lire et à écrire et de leur donner des notions d'économie domestique, de puériculture, de cuisine, de couture et d'agriculture. Des animateurs bénévoles seront constamment en contact avec des surveillants travaillant à plein temps, et ces derniers à leur tour recevront une orientation et des instructions de l'Institut, qui les aidera à résoudre leurs problèmes. On organisera quotidiennement des émissions radiophoniques et des programmes éducatifs. Le FISE fournira du matériel pour l'Institut national de formation et pour 10 centres d'éducation ruraux, des véhicules pour le personnel de surveillance et des récepteurs de TSF. Un nutritionniste de la FAO sera envoyé en Côte-d'Ivoire pour participer aux aspects du programme qui intéressent la nutrition. L'OMS a approuvé les parties du programme qui concernent la santé, sous réserve de certaines modifications. La Direction des affaires sociales de l'ONU enverra deux experts qui participeront à l'exécution d'un programme connexe d'aide aux villages et a formulé certaines suggestions visant à accroître l'efficacité du présent programme.

*E/ICEF/P/L.49. — Lutte contre la lèpre
(poursuite des opérations)*

Allocation approuvée: 23 000 dollars.
Période: 1961-1962.
Approbation initiale de l'assistance: 1960^b.
Montant de l'assistance déjà fournie: 28 100 dollars^b.
Approbation technique: OMS.

Le nombre des malades en traitement est passé de 19 000 en 1957 à 45 000 en 1960; parmi ceux-ci, 20 000 recevaient des soins réguliers. Le dépistage et le traitement des cas seront intensifiés en 1961 et 1962 par les soins du Service national des maladies endémiques qui coopérera étroitement avec les centres médicaux fixes et les institutions. On pourra développer encore davantage la campagne en continuant à faire une publicité massive en faveur de l'hygiène, en donnant une formation poussée aux cadres et aux auxiliaires et en adoptant une législation détaillée pour s'assurer une plus large coopération de la part de la population. La réorganisation du Service national des maladies endémiques sera achevée à la fin de 1962. Sept circuits-automobile seront organisés en sus des 40 circuits-automobile et des 70 circuits-bicyclette actuels, afin de réduire la distance que doivent parcourir les malades pour se faire traiter et de faire face à l'augmentation du nombre des malades traités dans le secteur couvert par chaque circuit. Le FISE fournira 14 véhicules.

E/ICEF/P/L.57. — Education nutritionnelle (1ère allocation)

Allocation approuvée: 8 000 dollars.
Période: 1961-1963.
Approbation technique: FAO, OMS.

En tant que première étape de la mise en œuvre d'un programme général de nutrition portant notamment sur la recherche scientifique et technique et sur l'éducation nutritionnelle, le gouvernement propose d'entreprendre:

a) Une enquête préliminaire sur la situation nutritionnelle pour aider le gouvernement à déterminer les meilleures méthodes

^b Avant l'indépendance, les activités de lutte contre la lèpre étaient soutenues par des allocations à l'Afrique-Occidentale française.

à appliquer dans l'avenir aux activités et à la formation entreprises dans le domaine de la nutrition et pour mettre au point un programme général d'éducation nutritionnelle;

b) Un projet pilote scolaire: on créera des jardins scolaires modèles dans 15 écoles et l'enseignement nutritionnel sera développé par l'intermédiaire des écoles en tant que première étape d'un programme plus vaste d'éducation nutritionnelle;

c) Des tests d'acceptabilité pour divers produits riches en protéine en vue d'encourager leur production et leur utilisation et de les mettre à la disposition des groupes à faible revenu.

Le gouvernement envisage également la création d'un institut de la nutrition. La FAO a désigné un consultant qui pendant une période de deux ans sera chargé d'effectuer l'enquête et d'élaborer les plans du programme général de nutrition. Le FISE fournira de la farine d'arachide et d'autres produits alimentaires de démonstration; des semences, des outils et des engrais pour 15 jardins scolaires; et un véhicule pour l'enquête et la surveillance. L'OMS participera à l'enquête nutritionnelle que l'on envisage d'effectuer dans tout le pays en tant que nouvelle étape vers la réalisation d'un programme de nutrition.

Dahomey

*E/ICEF/P/L.50. — Lutte contre le pian
(poursuite des opérations)*

Allocation approuvée: 11 000 dollars.
Période: 1961-1962.
Approbation initiale de l'assistance: 1959^c.
Montant de l'assistance déjà fournie: ^c.
Approbation technique: OMS.

Une enquête de contrôle commencée en 1958, au cours de laquelle 175 000 personnes ont été examinées et 85 000 traitées, a révélé que le nombre de cas de pian évolutif était tombé à 1,4 p. 100 de la population, alors qu'il était de 5 p. 100 au début des opérations. Cette enquête de contrôle sera intensifiée et terminée à la fin de 1961. On estime que 600 000 personnes seront examinées et 125 000 traitées en 1961. Après une seconde enquête de contrôle, au cours de laquelle 770 000 personnes seront examinées et 65 000 traitées, la campagne doit être intégrée aux services de santé publique. On prévoit que l'incidence de la maladie sera réduite en 1962 à moins de 0,5 p. 100 de la population. Le FISE fournira la pénicilline nécessaire au traitement de 190 000 personnes, le matériel requis pour la campagne et 3 véhicules.

Gabon

*E/ICEF/P/L.76. — Lutte contre la lèpre
(poursuite des opérations)*

Allocation approuvée: 15 000 dollars.
Période: 1962-1963.
Approbation initiale de l'assistance: 1959^a.
Montant de l'assistance déjà fournie: 16 200 dollars.
Approbation technique: OMS.

Sur les 10 263 cas qui ont été recensés, on comptait, en 1960, 8 107 malades traités (soit 1 000 de plus que le nombre de malades traités en 1958), dont 5 952 recevaient des soins réguliers. On prévoit qu'au cours des deux prochaines années, on recensera 10 500 cas, dont 9 000 seront traités. On s'efforcera d'amener les malades à venir plus régulièrement se faire soigner. Les plans pour 1962-63 prévoient 44 centres de traitement, 6 circuits-automobile, 40 circuits-bicyclette et 3 circuits-bateau, groupés en 4 secteurs. Le FISE fournira des sulfones, 4 véhicules, 40 bicyclettes, des pièces de rechange pour moyens de transport et du matériel pour les injections.

Guinée

*E/ICEF/P/L.56. — Lutte contre la lèpre
(poursuite des opérations)*

Allocation approuvée: 69 000 dollars.
Période: 1962.
Approbation initiale de l'assistance: 1959^c.
Montant de l'assistance déjà fournie: 41 000 dollars^c.
Approbation technique: OMS.

^c Une assistance a été précédemment fournie pour cette campagne sous forme d'allocations à l'Afrique-Occidentale française.

A la fin de 1960, sur 61 200 cas recensés on comptait 40 000 malades traités, dont 14 300 recevaient des soins réguliers. Les résultats de la campagne se sont améliorés graduellement en 1961, mais de graves difficultés de transport continuent à se poser. On espère favoriser les progrès de la campagne en 1962 à l'aide des mesures suivantes: a) création d'une direction du SGE (Service des grandes endémies); b) amélioration de l'organisation des services de santé et éducation de la population, notamment au niveau local; c) augmentation des crédits consacrés à la santé publique de manière à pouvoir organiser de nouveaux circuits et améliorer en général le fonctionnement du service; d) recrutement de personnel supplémentaire; e) augmentation des salaires du personnel sanitaire; f) fourniture de nouveaux véhicules par le gouvernement et le FISE. On prévoit que 75 000 cas seront recensés en 1962, dont 37 000 seront traités. On projette de mettre en service 36 circuits-automobile et 116 circuits-bicyclette. Les autorités locales fourniront 6 véhicules; le FISE fournira 30 véhicules et 2 bateaux à moteur ainsi que 152 trouses contenant du matériel pour les injections.

*E/ICEF/P/L.33. — Lutte contre le pian
(poursuite des opérations)*

Allocation approuvée: 40 000 dollars.
Période: 1961-1962.
Approbation initiale de l'assistance: 1956 e.
Montant de l'assistance déjà fournie: e.
Approbation technique: OMS.

L'incidence de la maladie a considérablement diminué dans 3 des 6 secteurs de moyenne endémicité. Pendant les deux prochaines années, l'enquête initiale sera terminée; le traitement de masse sera repris dans les zones de moyenne et de forte endémicité; enfin, on continuera à effectuer des enquêtes de contrôle une fois par an jusqu'à ce que l'incidence de la maladie soit réduite à un niveau tel que l'on puisse passer à la phase de consolidation et qu'il suffise de procéder régulièrement à des examens de contrôle pour éliminer les cas restants. L'objectif est d'examiner 1 430 000 personnes et d'en traiter 233 000 en 1961; d'examiner 1 650 000 personnes et d'en traiter 318 000 en 1962. Le FISE fournira la pénicilline nécessaire pour traiter ce nombre de malades, le matériel requis pour la campagne et 7 véhicules.

Haute-Volta

*E/ICEF/P/L.64. — Lutte contre la lèpre
(poursuite des opérations)*

Allocation approuvée: 65 000 dollars.
Période: 1962-1963.
Approbation initiale de l'assistance: 1960 d.
Montant de l'assistance déjà fournie: 104 800 dollars.
Approbation technique: OMS.

La campagne continuera en 1962 et 1963 et le Service national des maladies endémiques collaborera étroitement avec les institutions médicales fixes et les organisations bénévoles pour intensifier le dépistage et le traitement des cas. La réorganisation des secteurs améliorera la qualité des services rendus par les auxiliaires et permettra de mieux contrôler leurs activités. Dans 6 secteurs, qui embrassent le pays entier, il y aura 9 circuits-automobile et 10 circuits-vélocycle. En outre, grâce au nombre élevé de circuits-bicyclette, on réduit autant que possible la distance que doivent parcourir les malades pour se faire traiter. On prévoit que le nombre de cas recensés atteindra 125 000 en 1962 et 150 000 en 1963. Sur ce nombre, on estime que 70 000 seront traités en 1962 et 84 000 en 1963. Le FISE fournira des comprimés de sulfone pour ce nombre de malades, et 13 véhicules, 13 vélocycles, 180 bicyclettes et pièces de rechange.

Kénya

*E/ICEF/P/L.62. — HMI de base: assainissement du milieu
(poursuite des opérations)*

Allocation approuvée: 97 000 dollars.
Période: 1961-1963.

^d Avant 1960, une assistance était fournie à l'Afrique-Occidentale française pour les activités de lutte contre la lèpre.

Approbation initiale de l'assistance: 1959.
Montant de l'assistance déjà fournie: 54 500 dollars.
Approbation technique: OMS.

La réaction favorable des autorités locales des 3 districts ayant reçu l'assistance du FISE pour améliorer l'approvisionnement en eau, l'évacuation des ordures ménagères, la lutte contre les agents vecteurs et l'éducation sanitaire a incité le gouvernement à mettre en œuvre des programmes de démonstration analogues dans tous les districts du territoire. On se propose de terminer le programme dans un district et d'entreprendre sept programmes supplémentaires. L'ensemble des 8 districts a une population totale de 2 753 000 personnes, sur lesquelles 106 000 environ bénéficieront de l'amélioration de l'approvisionnement en eau et des installations sanitaires. Les mesures prévues pour améliorer l'approvisionnement en eau sont les suivantes: protection des sources, prospection et forage de puits, amélioration de la distribution d'eau par des canalisations utilisant les différences de niveau ou grâce à des installations amenant l'eau par pompage dans des réservoirs d'où elle passera dans des colonnes d'alimentation, amélioration des puits existants et construction d'installations de dérivation pour les barrages. Des latrines à eau et des salles de latrine seront construites dans des écoles et des marchés, à titre d'exemples d'installations sanitaires améliorées. Plus de 90 écoles en bénéficieront. Une zone de démonstration des méthodes d'assainissement sera créée en 1962 aux environs d'un centre de santé moderne qui sera établi à Limuru (district de Kiambu) pour donner sur place une formation pratique au personnel médical. Des moyens supplémentaires pour le personnel sanitaire africain seront créés à la Faculté d'hygiène. On s'efforcera d'améliorer l'éducation sanitaire de la population. Le FISE fournira le matériel nécessaire à la construction de puits et de latrines et à l'installation d'un atelier central, ainsi que du matériel pour l'analyse de l'eau, la vérification du lait, les enquêtes, les prélèvements et la formation; il fournira également 6 véhicules utilitaires. L'ingénieur sanitaire de l'OMS continuera à prêter son concours et l'OMS fournira également une équipe de travailleurs pour le centre sanitaire modèle.

*E/ICEF/P/L.87. — Puériculture et économie domestique
(poursuite des opérations)*

Allocation approuvée: 95 000 dollars.
Période: 1961-1962.
Approbation initiale de l'assistance: 1956.
Montant de l'assistance déjà fournie: 84 700 dollars.
Approbation technique: Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, FAO, OMS

Le mouvement des clubs féminins, qui est affilié à l'organisation "Amélioration de la condition de la femme" patronnée par le gouvernement, contribue à faire adopter le principe de l'effort personnel grâce à l'application dans les districts d'un vaste programme de développement communautaire. Ces groupements ont réalisé des progrès tels que le gouvernement est disposé à cesser d'exercer sur eux une sorte de tutelle et à reconnaître l'association comme une organisation bénévole indépendante qui s'est d'ailleurs, dans l'intervalle, complètement africanisée. Les deux dernières années ont été marquées par des progrès constants dans la formation de personnel: 150 animatrices locales ont suivi un cours d'un an en 1959 et en 1960, et les centres de formation de district ont inculqué des notions élémentaires d'économie domestique à 1 500 femmes. On a continué d'organiser des cours d'entretien à l'intention des animatrices du développement communautaire. Le programme prévoit notamment les activités suivantes:

a) *Puériculture et économie domestique.* — Le mouvement des clubs féminins continuera d'assurer l'enseignement pratique de l'économie domestique dans les villages par l'intermédiaire de 643 clubs comptant au total près de 13 500 membres;

b) *Formation des jeunes.* — On améliorera les installations de 155 centres de la jeunesse de façon à offrir aux jeunes une meilleure formation pratique dans divers domaines tels que l'alphabétisme, la cuisine, la coupe et la couture, le travail du cuir, du métal, etc.;

c) *Services sociaux.* — Les installations des crèches seront améliorées et l'on donnera une formation à leur personnel;

d) *Formation au centre territorial.* — Le nombre et les catégories de travailleurs qui suivront des cours au centre territorial de formation (école Jeanes de Kabete) seront considérablement augmentés: en 1961 et 1962 on assurera la formation de 300 étudiants. En plus des travailleurs spécialisés dans le développement communautaire, qui recevront là toute leur formation, divers travailleurs formés dans d'autres spécialités recevront, pendant une période plus courte, une formation aux méthodes de développement communautaire;

e) *Formation dans les districts.* — Les centres de formation de district (il y en avait 6 en 1957, 9 en 1959, et il y en aura 11 en 1962) continueront à donner des cours de formation d'animatrices d'une durée de 3 à 5 mois et organiseront pour les femmes des cours d'arts ménagers auxquels les maris seront admis.

Le FISE fournira le matériel de base pour l'enseignement de l'économie domestique, des outils pour la formation professionnelle, 4 véhicules utilitaires, 50 motocyclettes, 50 scooters, 100 bicyclettes et des pièces de rechange et des indemnités de subsistance pour les stagiaires; il prendra à sa charge la rémunération d'un spécialiste du développement communautaire pendant deux ans. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU est disposé à détacher un conseiller en 1962, et l'OMS fournira une assistance au titre de son programme de services d'hygiène maternelle et infantile au Kenya.

Maroc

E/ICEF/P/L.51. — *HMI de base (poursuite des opérations)*

Allocation approuvée: 97 000 dollars.

Période: 1962.

Approbation initiale de l'assistance: 1957.

Montant de l'assistance déjà fournie: 174 100 dollars.

Approbation technique: OMS.

Le Ministère de la santé a décidé d'interrompre temporairement la construction de nouveaux hôpitaux et de concentrer tous ses efforts sur l'amélioration de la santé publique, particulièrement dans les zones rurales, et sur la formation de personnel. La formation sera réorientée vers les activités de santé publique et on insistera sur la formation pratique. Une faculté de médecine sera inaugurée en octobre 1961, grâce à une aide internationale; on estime que 150 étudiants en médecine marocains termineront leurs études au cours des cinq prochaines années. Environ 65 nouvelles élèves infirmières suivront des cours pendant l'année scolaire 1961-1962. Pendant les trois prochaines années, on s'attend que 450 candidats en moyenne reçoivent chaque année leur diplôme d'"infirmière certifiée". On a formé en tout 789 auxiliaires sanitaires depuis 1957 et, en 1961, on en formera encore 560 (440 travailleront dans les services de santé publique et les autres dans des hôpitaux.) Tout le personnel des centres de santé et des dispensaires recevra une formation spéciale en matière de techniques de la santé publique. Les infirmières et les auxiliaires sanitaires suivent périodiquement à Rabat des cours de formation d'instructrices de courte durée. Actuellement, les instructrices sont essentiellement des étrangères qui doivent être remplacées par la suite par des instructrices marocaines choisies parmi les infirmières particulièrement qualifiées. Le plan sanitaire quinquennal prévoit la création d'un centre de santé pour chaque groupe de 45 000 habitants et d'un dispensaire pour chaque groupe de 15 000. Onze centres de santé et 155 nouveaux dispensaires seront inaugurés en 1961-1962; 160 dispensaires et salles de visite seront reconstruits et dotés d'un personnel complet, et leurs activités seront réorientées. On améliorera la surveillance de manière à assurer l'application de méthodes uniformes et plus efficaces dans tous les centres. Trois infirmières de l'OMS, un agent sanitaire et un ingénieur sanitaire ont été nommés au Maroc et travaillent en étroite collaboration avec les responsables du programme. Le FISE fournira du matériel d'enseignement, des moyens de transport et des honoraires pour la formation de médecins, d'infirmières et d'auxiliaires sanitaires, ainsi que du matériel et des moyens de transport pour les centres de santé et les agents sanitaires.

E/ICEF/P/L.7/Rev.1. — *Lutte contre le trachome et les ophtalmies associées (poursuite des opérations)*

Allocation approuvée: 36 000 dollars.

Période: 1961-1962.

Approbation initiale de l'assistance: 1952.

Montant de l'assistance déjà fournie: 402 700 dollars.

Approbation technique: OMS.

Le traitement systématique continuera d'être appliqué dans les deux premières classes primaires de toutes les régions rurales et des petites villes, et l'on estime à 570 000 le nombre des enfants appartenant à ces classes qui bénéficieront de ce traitement au cours de la prochaine année scolaire. Bien que l'incidence du trachome parmi les élèves de première année demeure presque partout élevée, la plupart des cas sont éliminés après la seconde série de soins qui sont donnés au cours de la deuxième année. Dans les zones de forte endémicité, la population tout entière a été traitée, au début par des équipes mobiles, ensuite par l'autotraitement. En 1962, la campagne de masse sera limitée à l'autotraitement et le personnel disponible se consacrera essentiellement aux opérations de contrôle et de consolidation. Bien que les limites géographiques de la campagne de masse soient les mêmes qu'en 1960, on prévoit que l'autotraitement se pratiquera en fait, dans tout le pays. Le FISE fournira 570 000 tubes de pommade antibiotique et 6 véhicules pour remplacer les moyens de transport qui ont servi pendant plus de cinq ans. L'année 1962 doit être la dernière pendant laquelle le FISE fournira son assistance. En 1961-1962, le conseiller de l'OMS en matière de programmes aidera à déterminer la méthode la plus appropriée pour établir les mesures de lutte contre les ophtalmies sur une base semi-permanente.

Nyassaland

E/ICEF/P/L.42. — *Puériculture et économie domestique (1ère allocation)*

Allocation approuvée: 35 000 dollars.

Période: mi-1961 à mi-1963.

Approbation technique: Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, FAO, OMS.

Le programme a pour objet d'améliorer les niveaux de vie familiaux et la santé des familles en offrant aux groupements féminins, dans le cadre du programme de développement communautaire, des moyens et des possibilités plus grandes de perfectionner leurs connaissances en matière d'économie domestique et de nutrition et en encourageant ces groupements à assumer des responsabilités croissantes dans la collectivité dans les domaines de la santé, de la nutrition et des questions sociales. L'aide du FISE est accordée pour les deux premières années d'un plan de trois ans qui prévoit une formation en matière de puériculture et d'économie domestique ainsi que l'éducation nutritionnelle et l'alimentation des enfants. Le nombre des groupements féminins de villages augmentera, passant à 100 en 1961, à 200 en 1962, et à 350 en 1963. On insistera surtout sur la formation des moniteurs et des animatrices, de manière qu'à la fin du plan triennal on puisse affecter sur place un moniteur qualifié à chacun des 130 sous-districts administratifs. Les distributions de lait, qui ont commencé en 1955, et les démonstrations alimentaires se poursuivront, surtout pour les enfants d'âge préscolaire, par l'intermédiaire de 97 organismes non gouvernementaux de distribution (missions et Croix-Rouge). L'éducation nutritionnelle au niveau des collectivités sera enseignée à des auxiliaires du développement social et aux moniteurs locaux, qui apprendront aussi comment s'attaquer au problème de la malnutrition. Le Conseil des services sociaux du Nyassaland, récemment constitué, coordonnera les activités des diverses institutions. Le FISE fournira du matériel de formation et de démonstration pour le centre de formation principal et pour 3 centres de formation ruraux; des trousseaux de démonstration pour 10 auxiliaires du développement social et pour 24 instructeurs locaux; des fournitures au titre de la puériculture et de l'économie domestique destinées à 350 groupements féminins; 4 véhicules utilitaires et des indemnités de subsistance pour 10 auxiliaires du développement social et 159 moniteurs locaux. Quatre fonctionnaires de la FAO, ou consultants, se sont rendus au Nyassaland et ont participé à des programmes dans leurs domaines respectifs (agriculture, nutrition et économie domestique). L'OMS a également participé au programme.

République centrafricaine

E/ICEF/P/L.61. — Lutte contre la lèpre (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 19 000 dollars.

Période: 1962-1963.

Approbation initiale de l'assistance: 1959^a.

Montant de l'assistance déjà fournie: 55 400 dollars.

Approbation technique: OMS.

Sur les 63 645 cas qui ont été recensés, on comptait, en 1960, 52 740 malades traités, dont 42 810 recevaient des soins réguliers. On prévoit qu'au cours des deux prochaines années le nombre des cas recensés atteindra 65 000, dont 60 000 seront traités. On s'efforcera d'amener les malades à venir plus régulièrement se faire soigner. Les plans pour 1962-1963 prévoient 110 centres de traitement, et 4 circuits-automobile, 94 circuits-bicyclette et 2 circuits-bateau, groupés en 5 secteurs. Le FISE fournira des sulfones, 6 véhicules, 10 bicyclettes, des pièces de rechange pour moyens de transport et du matériel pour les injections.

Seychelles

E/ICEF/P/L.63. — HMI de base (1ère allocation)

Allocation approuvée: 13 000 dollars.

Période: 1961-1963.

Approbation technique: OMS.

L'objectif de ce programme est de renforcer la structure des services sanitaires de base pour l'enfance par la création d'un réseau de centres d'hygiène maternelle et infantile, la création et le développement d'un corps d'infirmières de la santé publique, et l'élaboration d'un programme d'éducation nutritionnelle et d'alimentation des enfants. Neuf centres d'hygiène maternelle et infantile doivent être créés au rythme de trois par an; chaque centre comportera un dispensaire, un entrepôt pour conserver les fournitures techniques et fongibles et des locaux d'habitation pour le personnel. Le gouvernement a l'intention de porter le nombre des infirmières de la santé publique de 7 à 18 au cours des six prochaines années, et de poursuivre la formation d'infirmières et de sages-femmes tant sur le plan local que par des bourses à l'étranger, en insistant sur la formation en matière d'assainissement, d'approvisionnement en eau, de nutrition et d'éducation sanitaire. Le FISE fournira l'équipement destiné aux 9 centres d'HMI, du matériel d'enseignement et des moyens de transport. Le FISE fournit du lait en poudre qui est distribué par l'entremise des centres de consultation pour les nourrissons et des hôpitaux, et il fournira également du lait pour les centres d'hygiène infantile prévus. Les distributions de lait atteindront au début 2 000 bénéficiaires environ et on prévoit qu'elles toucheront 5 000 personnes environ la troisième année. Elles seront contrôlées par des infirmières de la santé publique qui feront des démonstrations pratiques d'éducation nutritionnelle, exposant les méthodes à appliquer pour bien utiliser le lait en poudre et rendant des visites de contrôle à domicile. L'OMS octroiera une bourse en matière d'administration de la santé publique en 1961 et une autre en 1962.

Sierra Leone

E/ICEF/P/L.53. — Puériculture et économie domestique (1ère allocation)

Allocation approuvée: 77 000 dollars.

Période: 1961-1963.

Approbation technique: Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, FAO, OMS.

On diffusera dans tout le pays des notions de nutrition familiale et d'économie domestique et on organisera des séances de démonstration pour enseigner aux habitants des campagnes, notamment aux femmes, la façon dont ils peuvent utiliser ces connaissances pour améliorer leur bien-être. Le plan envisagé pour les deux premières années de la durée du programme comprend trois parties: formation, démonstration dans les villages et éducation de masse. On insistera sur la formation de cadres moyens et de travailleurs auxiliaires et sur les cours d'entretien pour le personnel de supervision. Deux centres provinciaux de formation seront équipés et pourvus en personnel, et il sera créé un centre national de formation à l'échelon rural qui assurera

des cours d'entretien pour les cadres supérieurs, et fonctionnera en liaison avec une zone de démonstration expérimentale comprenant plusieurs villages sélectionnés. Une centaine de centres de démonstration seront créés dans les villages et serviront de foyers d'enseignement en matière de nutrition et d'économie domestique. Des agents de développement communautaire prêteront leur concours pour la création de ces centres et aideront à recruter, dans les villages, des femmes qui recevront une formation plus poussée d'animatrices de groupes. On encouragera les groupements féminins à mettre au point des projets de jardins locaux et on organisera des séances de démonstration de cuisine, de couture, de blanchissage, de premiers soins et de puériculture. On monte actuellement des films et des bandes pour projections fixes afin d'étendre la campagne rationnelle d'éducation de masse qui doit être coordonnée avec les activités de deux groupes mobiles de cinéma et de haut-parleurs. Le FISE fournira du matériel de formation et de démonstration pour 3 centres de formation et pour les démonstrations sur le terrain, la documentation pour l'éducation de masse, 2 groupes mobiles de cinéma, 12 véhicules et 10 bicyclettes, les indemnités de subsistance pour 30 agents de développement communautaire et 240 animateurs bénévoles, les frais de voyages et indemnités journalières pour 2 agents de développement social pendant leur séjour aux fins de formation, et les honoraires pour la traduction de la documentation destinée à l'éducation de masse. On prévoit qu'un expert en économie domestique de la FAO, qui est actuellement détaché auprès du Ministère de la protection sociale, demeurera en poste jusqu'à la fin de 1962 et peut-être même plus longtemps. L'expert régional de la FAO en matière de nutrition apportera également son concours. La FAO accordera 2 bourses de perfectionnement de 12 mois pour des études d'économie domestique à l'étranger. L'OMS a approuvé les aspects sanitaires du programme, sous réserve de certaines modifications.

Souaziland

E/ICEF/P/L.54. — Lutte contre la tuberculose (1ère allocation)

Allocation approuvée: 65 000 dollars.

Période: 1961-1963.

Approbation technique: OMS.

Il s'agit de créer une zone pilote à l'échelon national (de 110 000 habitants) pour la lutte antituberculeuse, de former toutes les catégories de personnel médical national aux méthodes de lutte antituberculeuse et de préparer le terrain pour procéder ultérieurement à une évaluation épidémiologique de la maladie. Pendant les deux premières années des opérations, 55 000 personnes environ seront testées à la tuberculine, les sujets à réaction positive seront radiographiés, et les sujets à réaction négative (estimés à 25 000) seront vaccinés par le BCG. On évalue à 6 500 le nombre de personnes atteintes de tuberculose des voies respiratoires et qui seront traitées à l'aide de médicaments. Un centre antituberculeux doté d'un personnel suffisant, d'un appareil mobile de radiographie, d'un laboratoire de diagnostic et d'un bureau de statistique sera créé à l'hôpital national de Bremersdorp et servira de base pour l'exécution du projet. Les enfants âgés de moins de 15 ans seront testés à la tuberculine. Les sujets à réaction positive appartenant au groupe d'âge 5 à 15 ans et toutes les personnes âgées de plus de 15 ans seront radiographiés. Toutes les personnes en traitement seront périodiquement examinées. Le FISE fournira du matériel de radiographie, de vaccination, de laboratoire et de statistique, des médicaments permettant de soigner 6 500 personnes pendant un an, 2 véhicules spéciaux pour transporter un appareil de radiographie et un générateur, 3 véhicules pour les opérations de contrôle, 20 scooters et des pièces de rechange. L'allocation comprend notamment 3 000 dollars qui serviront à couvrir les frais locaux d'entretien du matériel de radiographie. L'OMS fournira les services de 6 spécialistes et accordera 2 bourses de perfectionnement pour des études d'une durée de 3 mois.

Tchad

E/ICEF/P/L.77. — Lutte contre la lèpre (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 61 000 dollars.

Période: 1962-1963.

Approbation initiale de l'assistance: 1959*.
Montant de l'assistance déjà fournie: 46 100 dollars.
Approbation technique: OMS.

Sur les 59 270 cas qui ont été recensés, on comptait, en 1960, 43 245 malades traités, dont 32 417 recevaient des soins réguliers. On prévoit qu'au cours des deux prochaines années (1962 et 1963), 60 000 cas seront recensés et 50 000 seront traités. On s'efforcera d'amener les malades à venir plus régulièrement se faire soigner. Les plans pour 1962-1963 prévoient 100 centres de traitement, 20 circuits-automobile et 64 circuits-bicyclette, groupés en 6 secteurs. Le FISE fournira des sulfones, 12 véhicules, 70 bicyclettes, 4 moteurs hors bord, des pièces de rechange pour moyens de transport et du matériel pour les injections.

Tunisie

E/ICEF/P/L.80. — *Puériculture et économie domestique*
(1ère allocation)

Allocation approuvée: 59 600 dollars.
Période: 1961-1962.
Approbation technique: Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, FAO, OMS.

Ce programme a pour objet d'étendre à certaines régions éloignées et non encore desservies le bénéfice des divers services sociaux fixes, d'instruire les femmes et de les encourager à participer plus activement à la vie de la collectivité. On développera les instituts de formation et les activités sur le terrain de manière à former un effectif de 220 animatrices des services sanitaires et sociaux, dont 100 ont déjà reçu une formation rudimentaire. On s'efforcera de plus en plus d'assurer la supervision de leurs travaux et la coopération avec les pouvoirs publics et les groupements civiques. On assurera une formation spéciale à certaines animatrices qualifiées qui seront promues animatrices en chef, exerceront des fonctions de supervision et seront affectées aux 14 provinces; chacune sera aidée d'au moins une assistante. Les animatrices favoriseront l'éducation sanitaire ainsi que l'amélioration des conditions de vie et des habitudes nutritionnelles familiales et enseigneront des rudiments de puériculture, la couture et le tricot, le jardinage et l'élevage du petit bétail. Elles travailleront en étroite collaboration avec toutes les autorités locales, les instituteurs, les agents de vulgarisation agricole, le personnel des centres d'HMI et des hôpitaux, et les branches locales de l'Organisation féminine nationale. Le FISE fournira du matériel d'enseignement et de formation, du savon et du DDT, 13 véhicules d'inspection, les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses locales de production de films éducatifs, les indemnités de subsistance pour 220 animatrices et la rémunération de 12 animatrices en chef pendant un an.

E/ICEF/P/L.70. — *Lutte contre le trachome*
et les ophtalmies associées (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 43 500 dollars.
Période: 1962-1963.
Approbation initiale de l'assistance: 1952.
Montant de l'assistance déjà fournie: 267 900 dollars.
Approbation technique: OMS.

Deux méthodes et types d'organisation sont utilisés pour ce projet:

a) *Campagne scolaire.* — Près de 104 000 enfants auront été traités au cours du premier semestre de 1961. Une brochure spéciale concernant le traitement est actuellement réimprimée par les soins du Ministère de l'éducation et sera distribuée à tout le personnel enseignant; on établit une liaison plus étroite entre les maîtres et le personnel paramédical. La campagne scolaire sera graduellement intégrée aux travaux ordinaires des services de santé scolaire;

b) *Campagne de masse.* — On prévoit que la campagne atteindra 425 000 nouveaux bénéficiaires en 1962 et 770 000 autres en 1963. Après deux ans d'autotraitement sous la surveillance d'équipes d'hygiénistes, avec de la pommade fournie gratuitement, la protection des intéressés est assurée principalement sous forme de fourniture, à des prix spéciaux, de la pommade nécessaire pour l'autotraitement.

Le FISE fournira 5 véhicules, de la pommade et le matériel de diagnostic, pourvoira aux frais de production d'un film sur l'éducation sanitaire et accordera une bourse pour le directeur des transports qui vient d'être nommé. Un consultant de l'OMS se rendra chaque année dans le pays aux fins de la campagne. Sauf imprévu, aucune demande d'assistance ne sera adressée au FISE, après 1963, pour cette campagne.

Zanzibar

E/ICEF/P/L.59. — *Eradication du paludisme*
(1ère allocation pour l'éradication*)

Montant total de l'assistance approuvée: 96 000 dollars.
Période: 1961-1963.
Allocation initiale approuvée: 78 000 dollars.
Approbation technique: OMS.

A la suite d'un programme de lutte antipaludique et d'une reconnaissance systématique des lieux effectuée en avril 1958, un projet pilote d'éradication du paludisme a été réalisé avec succès à la fin de 1960. Zanzibar lance actuellement une campagne nationale d'éradication destinée à protéger les 300 000 habitants des îles de Zanzibar et de Pemba. La phase d'attaque durera vraisemblablement deux ans, et la phase de consolidation s'amorcera lorsque les enquêtes épidémiologiques auront donné des preuves suffisantes de l'interruption de la transmission. La méthode consistera à effectuer des pulvérisations d'insecticide à effet rémanent dans les 104 000 habitations des îles; on remplacera la dieldrine, qui a été utilisée jusqu'ici, par le DDT dont on effectuera deux séries de pulvérisations par an. On aura systématiquement recours aux médicaments pour les immigrants venus du continent. On procédera à des évaluations constantes du programme; par ailleurs, des opérations massives de surveillance ont été lancées cette année. Pendant la période comprise entre juin 1961 et fin 1962, le FISE fournira 198 500 livres de DDT, 1 camion, 4 *pick-up*, 5 motocyclettes, 480 000 cachets antipaludiques, 20 pulvérisateurs et des pièces de rechange pour les véhicules et les pulvérisateurs. En 1951, l'OMS avait accordé 3 bourses de perfectionnement et a fourni une équipe de 4 conseillers.

Région d'Afrique

E/ICEF/P/L.69. — *Cycle d'étude sur l'éducation nutritionnelle*
(Dakar) [1ère allocation]

Allocation approuvée: 42 000 dollars.
Période: 1961-1962.
Approbation technique: FAO, OMS.

Cette proposition découle d'une recommandation faite par le cycle d'étude sur les problèmes alimentaires et nutritionnels qui a été organisé en 1959 par la FAO et l'OMS. La FAO, l'OMS, le FISE et la Commission de coopération technique en Afrique subsaharienne (CCTA) envisagent d'organiser en commun un quatrième cycle d'étude sur la nutrition en vue de former du personnel pour répondre aux besoins de plus en plus grands de spécialistes de la nutrition et en vue de remplacer le personnel étranger qui s'en va. La FAO et l'OMS ont conclu avec le Sénégal un accord d'assistance technique prévoyant la convocation à Dakar d'un cycle d'étude; les cours seraient donnés en français. Un cycle d'étude en langue anglaise est prévu pour 1963. Les cours, qui auront lieu à Dakar pendant les deux derniers mois de 1961, sont prévus pour 35 participants environ, dont une moitié sera composée de médecins et de fonctionnaires de la santé publique et l'autre moitié de pharmaciens, de chimistes, de travailleurs sociaux, d'ingénieurs agricoles, de vétérinaires et de personnel qualifié des services généraux. Les cours seront suivis d'une formation pratique au Sénégal dans les six premières semaines de 1962, afin de donner aux participants une expérience du travail qu'ils auront à effectuer en Afrique. On pourrait faire en sorte que certains des participants effectuent leur stage pratique dans d'autres régions, qui seraient choisies par les organisateurs du cours. Les quatre organisations contribueront au financement du cycle d'étude dont le budget total s'élèvera à 88 500 dollars (20 000 dollars pour la FAO, 20 000 dollars pour l'OMS, 6 500 dollars pour la Com-

* Une assistance a été précédemment fournie pour une enquête et un projet pilote.

mission de coopération technique en Afrique subsaharienne et 42 000 dollars pour le FISE) et permettra de couvrir les dépenses suivantes: frais de voyage, indemnités journalières et ouvrages techniques destinés aux stagiaires; honoraires, indemnités journalières et frais de voyage des conférenciers; services des consultants.

E/ICEF/P/L.81. — Programme de formation concernant la nutrition et la vulgarisation de l'agriculture et de l'économie domestique (1ère allocation)

Montant total de l'assistance approuvée: 1 345 000 dollars.
Période: 1962-1964.

Allocation initiale approuvée pour deux ans: 500 000 dollars.
Approbation technique: FAO.

Ce programme vise à renforcer, dans les pays d'Afrique subsaharienne, le personnel national occupant des postes d'enseignement, de direction ou d'inspection dans les départements et les services de nutrition, ainsi que l'effectif des vulgarisateurs dans les domaines de l'agriculture et de l'économie domestique, une importance toute particulière étant accordée à la production et à la consommation d'aliments destinés à la famille et surtout aux enfants. Ces trois services sont parmi les plus importants de ceux qui, d'après l'enquête sur la formation en matière de nutrition, ont besoin d'un personnel qualifié plus nombreux. A long terme, le programme consistera à accorder des subventions à 4 écoles d'agriculture (dont 2 desserviront des pays de langue anglaise et 2 des pays de langue française) choisies parmi les établissements qui ont demandé ce type d'assistance: Abidjan (Côte-d'Ivoire), Accra (Ghana), Dakar (Sénégal), Ibadan (région de l'Ouest de la Nigéria), Kampala (Ouganda), Léopoldville (Congo) et Souka (région de l'Est de la Nigéria); ces subventions permettront de former des vulgarisateurs agricoles spécialisés dans les questions de production et de consommation d'aliments bien équilibrés destinés aux familles. Grâce à elles, chacun de ces établissements pourra créer un poste de professeur principal de vulgarisation et un poste d'assistant chargé de la recherche et également de la formation, envoyer un professeur déjà nommé — ou susceptible de l'être — à l'étranger pour qu'il y suive des cours de perfectionnement en matière de vulgarisation de façon à donner lui-même des cours à son retour, et enfin organiser des stages d'application. Les établissements d'enseignement prendront à leur charge la rémunération du personnel et pourvoient eux-mêmes les postes au bout d'environ trois ans. Dans un avenir plus proche, on organisera une série de cycles d'étude pour orienter les services de vulgarisation actuels vers les questions concernant la production et la consommation d'aliments de protection destinés à la famille, la production et la vente des cultures marchandes. Deux cycles d'étude régionaux, à l'intention de participants de langue anglaise et de langue française respectivement, seront organisés en 1962 et suivis en 1963 par 10 cycles d'étude nationaux. Une série parallèle de cycles d'étude sur la nutrition (3 cycles régionaux et 6 cycles nationaux) sera également organisée pour les spécialistes de la nutrition qui travaillent à plein temps dans cette spécialité, faisant suite au cycle d'étude de Dakar mentionné plus haut qui marquera le début du programme. Ces cycles d'étude auront lieu dans les établissements de formation chaque fois que cela sera possible. Le FISE prendra à sa charge les indemnités journalières de subsistance et les frais de voyage des participants et remboursera à la FAO les dépenses relatives aux 8 experts-conseils (répartis en un groupe de langue anglaise et un de langue française) qui, pendant deux ans, prépareront les cycles d'étude et y participeront. Pour compléter l'orientation indiquée par les cycles d'étude, il faudra donner une formation supérieure à quelques fonctionnaires de chaque service national pour leur permettre d'occuper des postes comportant des responsabilités importantes (en attendant que les diplômés des centres de formation africains mentionnés ci-dessus soient à même d'occuper ces postes). Le FISE financera un programme intéressant 20 pays environ et comportant l'octroi de 114 bourses de perfectionnement dans les trois domaines de la vulgarisation agricole, de la vulgarisation de l'économie domestique et de la nutrition. Dans toute la mesure possible, ces bourses seront utilisées en Afrique, mais, étant donné la pénurie actuelle de moyens de formation, un bon nombre d'entre elles devront être utilisées ailleurs.

E/ICEF/P/L.86. — Formation pédiatrique (Afrique orientale)

[poursuite des opérations]

Montant total de l'assistance approuvée: 164 000 dollars.
Période: 1961-1962.

Allocation initiale approuvée: 104 000 dollars.

Approbation initiale de l'assistance: 1958.

Montant de l'assistance déjà fournie: 43 000 dollars.

Approbation technique: OMS.

Le but du programme est de contribuer à améliorer les services d'hygiène infantile dans tous les territoires d'Afrique orientale grâce à l'extension de l'enseignement de la pédiatrie au Collège universitaire de Makerere et à l'hôpital central subdivisionnaire de Mulago, auxquels on donnera des moyens accrus pour former des médecins, du personnel infirmier, des sages-femmes et du personnel sanitaire auxiliaire, pour assurer une formation plus poussée en pédiatrie clinique et sociale, et pour continuer à organiser des cours d'entretien et des stages de formation en cours d'emploi. Le Collège universitaire de Makerere créera deux nouveaux postes pour l'enseignement de la pédiatrie et de la médecine préventive. Le FISE fournit une assistance d'une valeur totale de 164 000 dollars pour cinq ans; cette somme se répartit comme suit: 75 000 dollars pour la rémunération du professeur principal de pédiatrie et d'un chargé de cours; 20 000 dollars pour les indemnités de subsistance au titre de la formation de médecins des services de santé publique et de personnel paramédical; 5 000 dollars pour couvrir les dépenses locales relatives à la formation des étudiants et de diverses catégories de personnel sanitaire; 49 800 dollars pour le matériel et les fournitures d'enseignement et de formation; 8 800 dollars pour les frais de transport à l'occasion de travaux pratiques dans les campagnes. La fondation Rockefeller prendra à sa charge la rémunération d'un chargé de cours de médecine préventive. Le nouvel hôpital de Mulago servira d'hôpital central subdivisionnaire pour tout le territoire de l'Ouganda et sera le principal hôpital d'enseignement, formant avec le Collège universitaire de Makerere la seule école de médecine en Afrique orientale et aussi un centre de formation pour le personnel infirmier, les sages-femmes et les autres catégories de personnel sanitaire des services de santé de l'Ouganda.

AMERIQUES — 2 450 000 dollars

Argentine

E/ICEF/P/L.21. — HMI de base et assainissement (Chaco)
[poursuite des opérations]

Allocation approuvée: 74 000 dollars.

Période: 1961-1962.

Approbation initiale de l'assistance: 1957.

Montant de l'assistance déjà fournie: 109 100 dollars.

Approbation technique: OMS.

Un projet pilote de services de santé ruraux intégrés sera exécuté dans la province du Chaco et servira de modèle pour l'organisation de ces services dans le reste du pays; le programme sera surtout orienté au début vers la mise sur pied d'une structure administrative rationnelle, vers la formation de personnel et vers l'installation de services dans une zone de démonstration. La formation de personnel et l'ouverture de centres de santé dans les quatre zones sanitaires se poursuivront. Les activités d'assainissement s'étendront à toutes les régions, et un ingénieur sanitaire sera désigné pour diriger l'ensemble des opérations dans chaque région. On prévoit d'installer l'année prochaine 300 puits et 5 000 latrines. Un laboratoire central et trois laboratoires régionaux seront installés et mis à la disposition des services de santé de la province. Le FISE fournira du matériel de forage, des revêtements pour les puits, 12 pompes mécaniques et 300 pompes à main, 12 appareils de javellisation, du matériel pour la vérification de l'eau, du matériel d'atelier, 5 camions et du matériel de laboratoire pour 1 laboratoire central et 3 laboratoires régionaux. L'OMS continuera de prêter les services d'un consultant de la santé publique, d'un ingénieur sanitaire, d'un agent sanitaire et d'une infirmière de la santé publique, et d'accorder des bourses. (La même équipe sera affectée à la province de San Juan; voir ci-après E/ICEF/P/L.20.)

E/ICEF/P/L.20. — HMI de base et assainissement
(province de San Juan) [1ère allocation]

Montant total de l'assistance approuvée pour deux ans :
207 000 dollars.

Période: 1961-1963.

Allocation initiale approuvée: 152 000 dollars.

Approbation technique: OMS.

On a choisi d'exécuter ce projet dans la province de San Juan en raison du petit nombre de services d'hygiène maternelle et infantile dont cette région dispose, de la gravité des problèmes d'assainissement qui s'y posent et de la menace de maladies transmissibles. Cette province a également été gravement atteinte par le tremblement de terre l'année dernière. On envisage d'y instituer, en utilisant les moyens existants et en en créant de nouveaux, un réseau de services de santé intégrés qui comportera des services de soins aux mères et aux enfants, de lutte contre les maladies transmissibles, d'éducation sanitaire, de nutrition et d'hygiène dentaire, ainsi que des services médicaux, des services de statistiques de l'état civil et d'assainissement et des laboratoires de la santé publique. Un centre sanitaire de démonstration sera organisé au *barrio* Rawson et servira à la formation pratique du personnel. Les services du Ministère des travaux publics s'occupent d'assurer l'approvisionnement en eau et l'évacuation des matières usées dans les grands centres urbains. Dans les collectivités de moindre importance ces services relèvent du ministère provincial de la santé publique. L'approvisionnement en eau dans les régions rurales sera amélioré grâce à la construction de nouveaux puits, à la réfection et à l'entretien des puits existants et à l'installation de pompes, et l'on insistera tout spécialement sur l'approvisionnement en eau dans les écoles et dans les centres de santé. Des latrines seront également installées dans les régions rurales. Le FISE fournira du matériel pour les hôpitaux-centres de santé, pour les centres de santé et les centres secondaires, du matériel de radiographie, du matériel dentaire et du matériel de laboratoire, du matériel de forage pour les puits, des pompes, etc., pour les opérations d'assainissement, des trousseaux pour les médecins, les infirmières et les sages-femmes, des machines à écrire, des machines à calculer, des machines à coudre et des moyens de transport. L'OMS prêtera les services d'un médecin de la santé publique, d'un ingénieur sanitaire, d'un agent sanitaire et d'une infirmière de la santé publique et accordera des bourses de perfectionnement. (La même équipe sera également affectée à la province du Chaco; voir ci-dessus E/ICEF/P/L.21.)

(Pour l'éradication du paludisme, voir plus loin, "Région des Amériques".)

Bolivie

E/ICEF/P/L.22. — Education nutritionnelle
(programme pour les Indiens des Andes)
[1ère allocation]

Allocation approuvée: 56 000 dollars.

Période: 1961-1963.

Approbation technique: FAO, OMS.

Ce programme vise à améliorer le niveau nutritionnel dans certaines zones du programme pour les Indiens des Andes pour compléter les activités entreprises avec l'assistance du FISE dans les domaines de la santé publique et de l'amélioration du foyer. Le Département de la nutrition effectuera une enquête qui portera sur 5 pour 100 environ de la population de la région et qui visera à déterminer les habitudes nutritionnelles de la population autochtone et la mesure dans laquelle elle souffre de malnutrition. Des cycles d'étude sur les buts et les méthodes du programme seront organisés pour le personnel chargé du contrôle, comprenant le personnel des services médicaux, éducatifs et agricoles et les responsables du programme pour les Indiens des Andes, tant au niveau central qu'à l'échelon local. Cent quatre-vingts maîtres d'école recevront une formation de base en matière de nutrition, d'horticulture, d'élevage de petits animaux et d'économie domestique. Quelque 180 auxiliaires indigènes recevront une formation en économie domestique. Dans les 34 écoles du programme pour les Indiens des Andes, les professeurs donneront des cours sur l'importance de la nutrition, l'emploi des denrées locales et la production alimentaire. Trois centres de couveuses de volaille et 12 centres de démonstration d'élevage de volaille seront organisés dans des écoles et des

collectivités. L'élevage des lapins sera également encouragé dans les écoles. Des poêles à kérosène pour démonstrations culinaires seront installés dans les centres de base du programme pour les Indiens des Andes, dans les écoles rurales et dans les locaux de 30 organisations féminines. On coordonnera la formation donnée aux mères par les organisations féminines et les dispensaires avec l'action entreprise par les écoles dans le domaine nutritionnel, et par les coopératives rurales, les organisations féminines et les organisations "4-H" dans les domaines de la vulgarisation agricole et de l'amélioration du foyer. Le FISE fournira le matériel et les fournitures nécessaires aux enquêtes nutritionnelles, aux jardins scolaires, à l'élevage de volaille et de lapins, à l'économie domestique et à l'éducation audio-visuelle, ainsi que les transports et les indemnités de subsistance. La FAO et l'OMS fourniront des services d'experts.

Chili

E/ICEF/P/L.47. — HMI de base: reconstruction
des services de santé ruraux et des services d'assainissement
(poursuite des opérations)

Montant total de l'assistance approuvée pour deux ans :
590 000 dollars.

Période: 1961-1963.

Allocation initiale approuvée: 330 000 dollars.

Approbation initiale de l'assistance: 1960.

Montant de l'assistance déjà fournie: 250 000 dollars.

Approbation technique: OMS.

Ce programme prévoit la reconstruction et l'amélioration des services de santé des 11 provinces méridionales qui ont souffert des tremblements de terre de mai 1960. Un plan de développement de cinq ans a été établi par le Service national de la santé, avec l'aide d'un conseiller de l'OMS qui a procédé à une étude des Services de la santé publique du Chili méridional afin de déterminer les besoins de reconstruction et de réorganisation. Le plan prévoit l'organisation de services intégrés comportant des services d'hygiène maternelle et infantile et de lutte contre les maladies transmissibles, des services hospitaliers, des services d'assainissement et des services de formation de cadres et de personnel auxiliaire. Le pays est divisé en zones sanitaires dont cinq se trouvent dans la zone sur laquelle porte le programme. Pendant la première année de la première partie du plan de cinq ans, le principal effort portera sur les zones sanitaires IX et X, en raison, d'une part, des graves dommages qu'ont causés les tremblements de terre dans la zone IX et, d'autre part, de la situation précaire de la population rurale dans la zone X. Pendant la deuxième année, le programme sera étendu aux zones XI et XII, où les services centraux seront améliorés, où 31 hôpitaux-centres de santé seront installés et où l'on fournira du matériel supplémentaire pour 3 centres de santé et 92 centres secondaires. Un laboratoire de la santé publique sera créé et 7 petits laboratoires seront reclassés. Dans la deuxième année également, 2 110 puits et 3 000 latrines seront installés dans les zones sanitaires IX, X, XI et XII. Le FISE fournira du matériel pour 61 hôpitaux-centres de santé, pour 18 laboratoires, pour 19 services de radiographie et pour 40 services de soins dentaires, ainsi que des trousseaux de sages-femmes, des réfrigérateurs et des machines à écrire et à coudre; il procurera aussi 27 véhicules pour le personnel de supervision, des fournitures pour la lutte contre les maladies transmissibles et du matériel pour la construction de puits, des pompes et des accessoires pour les puits et 41 véhicules. L'OMS détachera des consultants qui conseilleront le gouvernement dans divers domaines: administration sanitaire, constructions d'hôpitaux, fournitures, services et réadaptation.

E/ICEF/P/L.28. — Enseignement primaire
(éducation sanitaire) [1ère allocation]

Allocation approuvée: 86 000 dollars.

Période: 1961-1965.

Approbation technique: OMS.

Au premier stade de l'exécution du programme, 12 écoles normales, fréquentées par 5 676 élèves maîtres assureront une formation en matière d'éducation sanitaire. A mesure que des élèves maîtres et des agents de supervision auront reçu la formation voulue, le programme d'études des écoles primaires

sera modifié; il s'appliquera à 1 056 000 enfants. Dans 12 écoles normales, la durée des études sera prolongée pour assurer six années de formation aux élèves maîtres dans des matières intéressant la santé. L'enseignement sera à la fois théorique et pratique. Deux écoles primaires seront utilisées par chaque école normale pour la formation pratique des futurs instituteurs. Les laboratoires des écoles normales seront agrandis aux fins de travaux pratiques. Les professeurs d'école normale enseignant la biologie et l'hygiène suivront des cours de vacances intensifs à l'École normale principale de Santiago. Le bureau d'études de la Division de l'éducation sanitaire relevant du Service national de la santé produira des brochures, des films et des diapositives intéressant l'hygiène, la nutrition, l'assainissement, l'obstétrique et la puériculture, l'épidémiologie et les matières connexes, qui seront utilisés dans les écoles normales. Le FISE fournira du matériel d'enseignement audio-visuel, du matériel de laboratoire et de démonstration, du matériel et des fournitures pour préparer la documentation pédagogique, des moyens de transport et 30 indemnités de subsistance pour les professeurs d'école normale qui assisteront à des cours d'été.

Colombie

E/ICEF/P/L.24. — HMI de base: assainissement
(1ère allocation)

Montant total de l'assistance approuvée: 309 000 dollars.
Période: 1961-1963.
Allocation initiale approuvée: 190 000 dollars.
Approbation technique: OMS.

Le programme envisagé sera exécuté en deux ans dans les régions sur lesquelles porte le projet pilote de services de santé ruraux qui bénéficie déjà de l'assistance du FISE. Le plan prévoit l'amélioration de l'approvisionnement en eau et des installations sanitaires dans 66 municipalités et 834 hameaux répartis entre 6 départements; il permettra d'améliorer les conditions de vie de plus de 221 000 personnes. On se propose notamment de construire 715 nouveaux puits pour les écoles, 125 puits publics, 17 580 latrines, et 15 réseaux de distribution des eaux de surface; 4 autres réseaux de distribution seront réaménagés. Dans les grandes villes de ces mêmes départements, on entreprendra de grands travaux d'assainissement et d'hydraulique; d'autres travaux d'assainissement intéressant les collectivités de moindre importance hors de la zone sur laquelle porte le projet pilote de services de santé ruraux seront également exécutés, mais l'assistance du FISE n'est pas demandée pour ces travaux. Une fois ce programme terminé, un plan analogue sera mis en œuvre dans d'autres localités, puis étendu à d'autres départements du pays. Le FISE fournira des appareils pour le forage des puits, des pompes pour la construction de puits et du matériel d'atelier, 840 pompes à main, des revêtements pour les puits et de la tuyauterie pour les canalisations, des appareils de javellisation de l'eau et des moyens de transport. L'OMS continuera de prêter les services d'un ingénieur sanitaire résident.

Costa Rica

E/ICEF/P/L.45. — Services sociaux (1ère allocation)

Allocation approuvée: 28 000 dollars.
Période: 1961-1962.
Approbation technique: Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

Le plan prévoit certaines mesures préliminaires ayant pour objet d'améliorer la coordination des services sociaux, d'organiser des cours de formation pour le personnel des services sociaux, d'encourager la création de centres communautaires et de faciliter la préparation d'une vaste législation concernant les services sociaux destinés aux enfants. Un comité national sera établi pour l'exécution du programme et pour ouvrir la voie à une coordination plus étroite entre les divers départements du Costa Rica qui s'occupent des services sociaux destinés aux enfants. Des cours de formation seront organisés pour le personnel auxiliaire travaillant auprès d'enfants dans les internats et les garderies, pour le personnel administratif et pour les assistants sociaux et les cadres. Des cours de deux à trois semaines seront donnés pour environ 110 personnes. Des bourses spéciales seront attribuées par le FISE à 6 étudiants de troi-

sième année de l'École de service social qui veulent se spécialiser dans les services de protection de l'enfance. Des centres communautaires serviront de centres de formation et de démonstration et coordonneront les activités de services de distribution du lait et celles des garderies et des clubs ainsi que les activités récréatives. Le FISE fournira du matériel pour 6 centres communautaires et 8 institutions résidentielles; du matériel d'enseignement pour l'École de service social; des moyens de transport pour le personnel de supervision et de formation; des indemnités de subsistance et des bourses pour les stagiaires; il prendra aussi à sa charge les honoraires du personnel enseignant et du personnel affecté au programme.

(Pour l'éradication du paludisme, voir plus loin, "Région des Amériques").

Guatemala

E/ICEF/P/L.27. — Education nutritionnelle
(poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 26 000 dollars.
Période: 1961-1963.
Approbation initiale de l'assistance: 1958.
Montant de l'assistance déjà fournie: 110 200 dollars.
Approbation technique: FAO, OMS.

Ce projet, le premier du genre dans les Amériques, a servi de projet pilote pour la région tout entière. On propose maintenant de l'étendre de manière à englober trois groupes d'exploitations agricoles de la zone côtière tropicale du Pacifique, habitées par 7 300 personnes environ, dont 470 enfants inscrits dans 9 écoles. La formation en matière d'éducation nutritionnelle, d'horticulture et de petit élevage commencerait par une conférence de cinq jours pour les hauts fonctionnaires des ministères participants (agriculture, éducation et santé); elle se poursuivrait par un cours de trois semaines pour le personnel de surveillance et par des cours de quatre jours pour les *parcelarios* (agriculteurs indépendants) et leurs femmes. L'éducation nutritionnelle doit être inscrite au programme ordinaire des écoles; des jardins potagers seront créés dans toutes les écoles; 70 jardins communautaires seront organisés. Les activités des organisations féminines et des organisations de jeunes agriculteurs comprendront l'exploitation de viviers, l'élevage de volaille et de lapins et l'entretien de pépinières d'arbres fruitiers. La viande, les poissons, les fruits et les légumes serviront aux repas scolaires. Les centres de santé contrôleront régulièrement les conditions nutritionnelles des mères et des enfants et donneront une éducation nutritionnelle aux femmes enceintes et aux mères. Le FISE fournira du matériel et de l'équipement pour les examens biométriques, l'économie domestique, les jardins scolaires, le petit élevage, les viviers communautaires et l'éducation audio-visuelle, ainsi que les transports, les indemnités de subsistance et les honoraires.

(Pour l'éradication du paludisme, voir plus loin "Région des Amériques").

Guyane britannique

E/ICEF/P/L.23. — HMI de base: assainissement
(poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 53 000 dollars.
Période: 1961-1963.
Approbation initiale de l'assistance: janvier 1961.
Montant de l'assistance déjà fournie: 65 500 dollars.
Approbation technique: OMS.

L'ensemble du projet prévoit la réorganisation et le renforcement des services de santé, la création de nouveaux centres de santé et l'amélioration de l'approvisionnement en eau et des moyens d'évacuation des matières usées. Pour que les bornes-fontaines publiques des petits villages puissent être alimentées en eau en quantité suffisante et à un niveau satisfaisant, il est nécessaire d'installer des citernes surélevées, afin d'augmenter la pression dans les principales conduites d'amenée et d'assurer une arrivée d'eau régulière. Le gouvernement se propose de faire installer, à ses frais, des citernes dans 30 autres réseaux d'alimentation desservant une population rurale d'environ 145 000 personnes. Le FISE fournira des pompes mécaniques et du matériel pour la fabrication de citernes d'emmagasinage, afin de permettre l'installation de 10 autres réseaux d'alimen-

tation en eau desservant environ 48 000 personnes; le FISE fournira aussi des moyens de transport, du matériel de forage pour les puits, des revêtements pour les puits, des pompes à main, etc., pour 50 petits villages situés à l'intérieur du pays où il n'existe pas actuellement d'eau potable. L'OMS fournira les services d'un agent sanitaire résident et d'ingénieurs sanitaires rattachés à son bureau de zone.
(Pour l'éradication du paludisme, voir plus loin, "Région des Amériques".)

Mexique

E/ICEF/P/L.15. — HMI de base: formation (poursuite des opérations)

Montant total de l'assistance approuvée: 219 000 dollars.
Période: 1961-1962.
Allocation initiale approuvée: 166 000 dollars.
Approbation initiale de l'assistance: 1954.
Montant de l'assistance déjà fournie: 458 000 dollars, dont 44 500 dollars pour la formation.
Approbation technique: OMS.

Le FISE contribue actuellement au développement des activités dans des districts sanitaires de 9 Etats et a fourni du matériel de formation à 4 Etats. Cependant les moyens existants ne suffisent pas à assurer la formation en cours d'emploi du personnel actuel et à former suffisamment de personnel nouveau pour que les services puissent se développer et pour que le roulement du personnel puisse s'effectuer normalement. On se propose de créer dans diverses régions du pays des centres de formation permanents (certains fonctionnent déjà), où les cours de base destinés au personnel nouveau et les cours de perfectionnement destinés au personnel actuel seront uniformisés et repris d'une année à l'autre. Des cours de formation seront organisés à l'intention des personnes ci-après: médecins affectés aux centres de santé, inspecteurs sanitaires, statisticiens des centres de santé de district, personnel infirmier auxiliaire, infirmières monitrices des services de santé publique et infirmières des services de santé ruraux. Plus de 900 stagiaires suivront les cours de formation qui commenceront en 1961 et 1962. Le FISE fournira du matériel de formation et des trousseaux pour infirmières de la santé publique, des moyens de transport pour le personnel travaillant sur place et des indemnités pour les stagiaires qui débiteront en 1961 et 1962; le FISE paiera également les salaires des instructeurs. L'équipe de consultants internationaux de l'OMS continuera de donner des conseils sur les aspects du programme de services intégrés de santé rurale qui intéressent la formation.

E/ICEF/P/L.31. — Lutte contre la lèpre (1ère allocation)

Allocation approuvée: 55 000 dollars.
Période: 1961-1963.
Approbation technique: OMS.

Le problème de la lèpre au Mexique se pose principalement dans 14 Etats situés dans la partie centrale du pays où, selon les évaluations, il y aurait 50 000 malades. Le dépistage des cas sera effectué par des équipes mobiles sous la direction du Service de lutte contre la lèpre, avec le concours du personnel des centres de santé. Le traitement des malades se fera sur une base ambulatoire. Dans les communautés qui ne possèdent pas de centres de santé ou de dispensaires antilépreux, le Service de lutte contre la lèpre désignera un instituteur ou un autre notable de la localité, qui sera chargé de distribuer régulièrement les médicaments aux malades. Des cours de formation ont été organisés au Centre dermatologique de Mexico pour donner une formation spéciale en matière de dépistage et de traitement de la lèpre aux médecins affectés aux équipes mobiles et former des infirmières. Des cours de brève durée seront organisés à l'intention des médecins des centres de santé ordinaires qui participeront à la campagne. Le FISE fournira des médicaments, du matériel de laboratoire et des moyens de transport. L'OMS continuera à fournir les services d'un consultant.

Nicaragua

(Pour l'éradication du paludisme, voir plus loin, "Région des Amériques".)

Paraguay

E/ICEF/P/L.6. — Lutte contre la lèpre (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 13 000 dollars.
Période: 1961-1962.
Approbation initiale de l'assistance: 1955.
Montant de l'assistance déjà fournie: 18 500 dollars.
Approbation technique: OMS.

En 1960, le gouvernement, avec l'aide de l'OMS, a examiné les résultats de la campagne et a décidé de modifier les méthodes employées. Un léprologue régional sera nommé dans la capitale et dans chacun des quatre districts sanitaires du pays afin de diriger, avec les conseils techniques de la division centrale antilépreuse, les activités de lutte contre la lèpre. Des équipes mobiles seront chargées du dépistage des cas nouveaux et de la localisation des cas anciens, du traitement des malades éloignés des services de santé, de l'éducation sanitaire et de la formation en cours d'emploi du personnel des centres de santé ordinaires. Les centres de santé s'occuperont des malades se trouvant dans leur district et recenseront les nouveaux cas dépistés au cours des consultations régulières. Le personnel supérieur des centres de santé suivra des cours de léprologie de brève durée au dispensaire central d'Asunción. Des notions élémentaires sur la lutte contre la lèpre figurent au programme des cours de formation pour les infirmières, les travailleurs sociaux, les infirmières auxiliaires et les inspecteurs sanitaires. Le FISE fournira 5 véhicules et des médicaments pour traiter 3 500 malades. L'OMS fournit les services d'un léprologue consultant.

Pérou

E/ICEF/P/L.26. — Education nutritionnelle (programme pour les Indiens des Andes) [1ère allocation]

Allocation approuvée: 105 000 dollars.
Période: 1961-1964.
Approbation technique: FAO, OMS.
Autre participation: UNESCO.

Ce programme vise à améliorer le niveau de la nutrition dans la région où est exécuté le programme pour les Indiens des Andes et à compléter les services intégrés de santé publique et d'amélioration du logement qui bénéficient déjà de l'aide du FISE. Des cycles d'étude sur les buts et les méthodes seront organisés tant au niveau national qu'au niveau des départements à l'intention du personnel de surveillance (s'occupant de la médecine, de l'éducation, de l'agriculture et de la main-d'œuvre) et du personnel de direction s'occupant du programme en question. Un cycle d'étude sur la nutrition, l'économie domestique, la coordination, l'administration, la surveillance et les jardins scolaires sera mis sur pied pour des cadres de l'enseignement, des vulgarisateurs agricoles, des infirmières, des sages-femmes, des travailleurs sociaux et des moniteurs d'arts ménagers. Les éléments de base de la nutrition, de l'horticulture, du petit élevage et de l'économie domestique seront enseignés à 226 instituteurs. Des cours de formation en matière de nutrition et d'économie domestique seront organisés, auxquels un total de 360 amateurs locaux assisteront en trois ans. Des jardins potagers seront établis dans les 92 écoles relevant du programme pour les Indiens des Andes, et les professeurs y donneront un enseignement sur l'importance de la nutrition, l'emploi des ressources locales et la production alimentaire. Des repas scolaires seront associés à l'éducation nutritionnelle. Neuf centres de couveuses pour la volaille et 21 centres d'élevage de volaille serviront à la démonstration dans les écoles et les communautés. On encouragera également l'élevage de lapins dans les écoles. Des démonstrations de préparation d'aliments auront lieu dans les centres du programme pour les Indiens des Andes, dans les écoles rurales et dans 40 organisations féminines. Les services de santé donneront aux mères la formation voulue soit par l'intermédiaire des groupements de mères soit directement lors des consultations prénatales et postnatales. Leur action sera renforcée grâce à la coordination qui sera assurée avec l'activité nutritionnelle des écoles, grâce aussi à l'œuvre de vulgarisation et d'amélioration ménagère menée par les organisations agricoles. Le Département national de la

nutrition mènera des enquêtes nutritionnelles dans la zone du programme pour évaluer les résultats. Le FISE fournira l'équipement et le matériel nécessaires pour les jardins scolaires, l'élevage de volaille et de lapins, l'économie domestique, l'éducation audio-visuelle, les enquêtes et la recherche nutritionnelles, ainsi que les transports et les indemnités de subsistance. La FAO, l'OMS et l'UNESCO fourniront des services d'experts.

(Pour l'éradication du paludisme, voir plus loin, "Région des Amériques".)

Salvador

E/ICEF/P/L.25. — Education nutritionnelle (1ère allocation)

Allocation approuvée: 66 000 dollars.

Période: 1961-1963.

Approbation technique: FAO, OMS.

Ce programme vise à améliorer le niveau nutritionnel dans 4 départements centraux grâce à des activités de formation, d'instruction et de démonstration entreprises dans 79 écoles (10 000 élèves), 9 centres de santé, 7 instituts de vulgarisation agricole, d'autres organismes gouvernementaux et des organisations rurales. Une conférence de planification et d'orientation sera organisée à l'intention de 24 hauts fonctionnaires des ministères de l'agriculture, de la culture et de la santé et avec la participation de personnel international; elle sera suivie par des cours de trois semaines destinés à 50 fonctionnaires des trois ministères participants. Trois cent soixante-huit professeurs de l'enseignement secondaire et primaire suivront des cours de

trois semaines et 262 animateurs de collectivités et d'organisations "4-C" suivront un cours de formation de 10 jours. L'éducation nutritionnelle sera inscrite au programme ordinaire des 69 écoles primaires de la zone du programme et le programme de 10 écoles secondaires spécialement choisies comportera l'étude des rapports entre la nutrition et la santé et des méthodes d'utilisation des ressources locales pour améliorer la nutrition, l'hygiène personnelle et l'assainissement. On préparera des repas scolaires en utilisant les produits des jardins scolaires et des projets d'élevage de petits animaux. Des visites à domicile et des consultations dans les centres permettront aux services sanitaires de se rendre compte de la situation nutritionnelle en ce qui concerne les mères et enfants. Les mères recevront une formation relative à la santé, à l'alimentation et aux soins des enfants. Les centres sanitaires distribueront des aliments riches en protéines aux enfants sous-alimentés. Avec l'aide du service de vulgarisation agricole, on créera 33 jardins scolaires, 62 jardins de démonstration communautaires et pépinières d'arbres fruitiers et 35 fermes d'élevage de volaille et de lapins. Les organisations de mères bénéficieront de démonstrations culinaires et d'une éducation nutritionnelle. Le FISE fournira le matériel et les fournitures pour les jardins de démonstration, y compris les pompes mécaniques et la tuyauterie, pour les fermes d'élevage de volaille et de petits animaux, pour les démonstrations culinaires et la préparation des repas scolaires et pour la préparation des auxiliaires audio-visuels; il fournira aussi les transports nécessaires à la surveillance et des indemnités de subsistance. La FAO fournira des experts et l'OMS aidera le programme par l'entremise de l'Institut de nutrition de l'Amérique centrale et de Panama.

Région des Amériques

E/ICEF/P/L.43. — Eradication du paludisme (poursuite des opérations)

Période: 1962.

Approbation technique: OMS.

| | Allocation approuvée | Montant de l'assistance déjà fournie | Approbation initiale de l'assistance |
|--------------------------|----------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Argentine | 69 000 | 314 000 | Janvier 1959 |
| Costa Rica | 80 000 | 227 000 | Mars 1957 |
| Guatemala | 339 000 | 1 102 700 | Mars 1956 |
| Guyane britannique | 6 000 | 7 300 | Mars 1960 |
| Nicaragua | 226 000 | 605 400 | Septembre 1956 |
| Pérou | 330 000 | 1 599 000 | Mars 1957 |

Au cours de l'année 1962, les campagnes d'éradication du paludisme en Argentine et en Guyane britannique se poursuivront dans le cadre de la phase d'attaque prévue dans les plans initiaux. Pour les autres campagnes, l'année 1962 sera un prolongement de la phase d'attaque. Dans chacune des campagnes, toute la population exposée continuera à être protégée. On prévoit pour 1962 les opérations suivantes:

| | Année d'exécution de la phase d'attaque | Nombre de personnes devant être protégées | | Nombre de maisons à soumettre aux pulvérisations |
|--------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------|
| | | Directement | Indirectement | |
| Argentine | 3ème | 401 000 | 2 121 000 | 86 240 |
| Costa Rica | 5ème | 347 500 | 47 000 | 72 000 |
| Guatemala | 6ème * | 2 035 300 | — | 407 000 |
| Guyane britannique | 2ème | 38 000 | — | Zone |
| Nicaragua | 5ème * | 1 306 000 | 57 000 | de protection |
| Pérou { | Est | 1 900 000 | 1 600 000 | 262 200 |
| | Ouest | | | |
| | 5ème } | | | 373 400 |

* Quatrième année d'exécution d'opérations de pulvérisations au DDT; la dieldrine était employée précédemment.

Les services d'évaluation épidémiologique ont été considérablement améliorés dans toute la région, mais ils n'ont pas encore atteint le stade qui permettrait à la plupart des campagnes d'entrer dans la phase de consolidation. Le plus haut degré de priorité est donné au renforcement des services d'évaluation. Pour chacune des campagnes, le FISE fournira des insecticides, laboratoire. L'OMS continuera à fournir les services de consultants et des médicaments anti-paludiques que l'on utilise à titre prophylactique lorsqu'on prélève des frottis de sang et pour le traitement de malades.

Afghanistan

E/ICEF/P/L.35. — HMI de base (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 50 000 dollars.

Période: 1962.

Approbation initiale de l'assistance: 1949.

Montant de l'assistance déjà fournie: 557 600 dollars.

Approbation technique: OMS.

Les premières étapes de ce programme, qui a été entrepris en 1950, ont été la création de services d'HMI à Kaboul, la capitale, et de moyens de formation de base pour les infirmières et les sages-femmes. Les services d'HMI ont ensuite été étendus aux centres provinciaux puis, en 1956, des services de santé ruraux ont été établis dans le cadre des projets de développement communautaire prévus par le premier plan quinquennal (1956-61). On a créé une zone de démonstration rurale et un centre de formation rurale, qui sont actuellement tous deux en pleine activité. La création de 7 secteurs sanitaires ruraux a été entreprise au titre du premier plan quinquennal, et 24 secteurs supplémentaires sont prévus pour le deuxième plan (1961-66). La nouvelle allocation aidera à atteindre les objectifs du programme en 1962, y compris les fournitures, le matériel et les transports nécessaires à 3 secteurs sanitaires ruraux supplémentaires (ce qui portera à 10 le nombre total des secteurs sanitaires bénéficiant de l'assistance du FISE), et pour poursuivre l'assistance aux services d'HMI et de formation à Kaboul.

E/ICEF/P/L.44. — Paludisme (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 267 000 dollars.

Période: 1962.

Approbation initiale de l'assistance: 1952.

Montant de l'assistance déjà fournie: 937 500 dollars.

Approbation technique: OMS.

On prévoit que les 4 300 000 personnes qui vivent dans des régions exposées au paludisme seront toutes protégées avant la fin de 1962. L'OMS a effectué régulièrement des évaluations techniques. Grâce à la réorganisation et à l'augmentation sensible des effectifs du personnel en 1960, on a enregistré une amélioration considérable des résultats sur le plan technique. Jusqu'ici on n'a réussi à interrompre complètement la transmission que dans une seule région. On pense que la persistance de la transmission dans d'autres régions provient d'une protection incomplète à laquelle on cherche à remédier en améliorant la formation de tout le personnel paramédical et en intensifiant le contrôle. Selon l'OMS, l'exécution du programme ne pose aucun problème technique sérieux. Les difficultés d'administration tiennent essentiellement au fait que le niveau d'instruction du personnel paramédical est généralement faible et qu'en raison de la hausse du coût de la vie le barème des salaires de ce personnel attire de moins en moins de candidats. Le gouvernement s'efforce actuellement de résoudre ces difficultés et de transformer la campagne de lutte en campagne d'éradication. Le nombre de personnes pour lesquelles on pourra cesser d'effectuer des pulvérisations en 1962 dépendra des résultats des opérations de 1961. En 1962, l'organisation locale comportera 16 groupes complets, plus 2 sections qui assisteront en cas de besoin. L'OMS donne un fort appui au programme en fournissant les services d'une équipe de 10 spécialistes recrutés sur le plan international. Le FISE fournira du DDT, 10 véhicules à quatre roues motrices, 10 motocyclettes, 180 bicyclettes, 200 pulvérisateurs, des pièces de rechange et des médicaments antipaludiques.

Birmanie

E/ICEF/P/L.9. — HMI de base (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 25 000 dollars.

Période: 1962.

Approbation initiale de l'assistance: avant 1951.

Montant de l'assistance déjà fournie: 1 272 800 dollars.

Approbation technique: OMS.

Cinquante nouveaux centres de santé ruraux doivent être créés cette année et 50 autres en 1962. On dispose de matériel fourni par le FISE au titre d'allocations précédentes. Avec les

nouveaux crédits qui ont été approuvés, le FISE continuera à fournir des médicaments et du savon pour 580 centres environ en 1962, et procurera des pièces de rechange, des pneus et des chambres à air pour les véhicules, et des trousseaux pour 200 sages-femmes qui recevront leur diplôme en 1962. Le gouvernement a nommé 2 chirurgiens dentistes pour les services d'hygiène scolaire, l'un à Moulmein et l'autre à Bassein; 2 infirmières dentaires formées grâce à des bourses du FISE seront nommées dans ces deux villes. Le FISE fournira également deux lots d'équipement dentaire.

E/ICEF/P/L.79. — Paludisme (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 440 000 dollars.

Période: 1962.

Approbation initiale de l'assistance: 1953.

Montant de l'assistance déjà fournie: 3 236 300 dollars.

Approbation technique: OMS.

Les opérations seront intensifiées en 1962 grâce à une nouvelle augmentation des effectifs du personnel d'encadrement des catégories supérieures et au reclassement des postes des paludologues régionaux pour assurer une direction efficace des travaux. Le nombre total de postes prévus pour 1962 est de 4 431 (dont 3 000 environ réservés aux ouvriers effectuant les pulvérisations) contre 4 171 en 1961. Environ 10 200 000 personnes seront protégées par des pulvérisations. On cessera en 1961 les opérations de pulvérisation pour 3 500 000 personnes qui seront soumises à des mesures de consolidation. En 1962 on interrompra les pulvérisations pour 500 000 autres personnes. On continuera à prendre des mesures de surveillance dans toutes les régions, en donnant la priorité à celles qui se trouvent dans la phase de consolidation, et on appliquera des mesures de surveillance spéciales aux 800 000 à 1 million de personnes pour lesquelles on envisage de cesser les opérations de pulvérisation en 1963. Le plan établi pour 1962 étant incomplet, le FISE fournira une assistance en 1962 à condition:

a) Qu'une évaluation spéciale devant être effectuée par l'OMS en mai-juin 1961 ait été achevée;

b) Qu'un plan d'opérations pour 1962, mis au point avec l'accord de l'OMS, ait été approuvé par le gouvernement; et

c) Que le Gouvernement birman (à l'échelon du Cabinet) ait pris l'engagement ferme de fournir la totalité des sommes nécessaires à l'exécution de la campagne en 1962.

Le FISE fournira des insecticides, des pulvérisateurs, des moyens de transport et des médicaments antipaludiques. L'OMS a affecté au programme une équipe composée d'un paludologue, d'un entomologiste et d'un agent sanitaire ainsi qu'un second paludologue et un spécialiste de la lutte antipaludique. Elle procède actuellement au recrutement d'un administrateur.

E/ICEF/P/L.8. — Lutte contre la lèpre (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 65 000 dollars.

Période: 1962.

Approbation initiale de l'assistance: 1956.

Montant de l'assistance déjà fournie: 125 400 dollars.

Approbation technique: OMS.

En 1962 les opérations intensives seront étendues aux 6 districts situés en Birmanie même qui se trouvent dans la zone à forte endémicité et qui possèdent déjà du personnel supplémentaire. Comme l'un de ces 6 districts a une faible superficie, cette extension sera considérée, pour des raisons d'ordre administratif et pour faciliter les opérations, comme s'appliquant à 5 régions: Mandalay/Kyaukse, Sagaing, Meiktila, Yamethin et Pakokku. Le FISE fournira des véhicules et des bicyclettes qui seront utilisés dans les nouvelles zones pilotes, ainsi que des médicaments et du matériel divers pour la période qui se termine à la fin de 1962. L'objectif est de réussir à traiter 70 000 cas avant la fin de 1961 et 75 000 avant la fin de 1962.

Bornéo du Nord

E/ICEF/P/L.39. — Eradication du paludisme (1ère allocation[†])

Montant total de l'assistance approuvée pour une période de 4 ans: 446 000 dollars.

Période: 1961-1965.

[†] Une assistance a été précédemment fournie pour des mesures de lutte antipaludique.

Allocation initiale approuvée (jusqu'à la fin de 1962) :

160 000 dollars.

Approbation technique: OMS.

A la suite des excellents résultats obtenus dans l'interruption de la transmission, le gouvernement a décidé d'adopter un programme d'éradication du paludisme et a accepté en principe de prendre les engagements financiers voulus pour mener à bien la campagne d'éradication du paludisme. On estime qu'avant la fin de 1968 toutes les régions impaludées pourront être soustraites à la maladie et entrer dans la phase d'entretien. La phase d'attaque se déroulera de juillet 1961 à la fin de 1965, et c'est pour elle que l'assistance du FISE est recommandée. On se propose d'ouvrir officiellement la campagne d'éradication du paludisme le 1er juillet 1961. On pense qu'à la fin du premier semestre de 1961, on aura réussi à protéger 152 000 personnes, dont 143 000 par des pulvérisations d'insecticide et 9 000 dans les régions où on a cessé d'effectuer des pulvérisations. Le reste de la population vivant dans les régions impaludées (soit 248 000 personnes) sera englobé dans la campagne en 3 périodes successives de six mois dont la première commencera le 1er juillet 1961, si bien qu'avant la fin de 1962 les 400 000 personnes qui résident dans les régions exposées au paludisme auront toutes été protégées. Le FISE fournira des insecticides, des moyens de transport, des médicaments et du matériel divers pour répondre aux besoins accrus pour 1961 et 1962. Une équipe locale de l'OMS participe à la campagne.

Chine

E/ICEF/P/L.10. — HMI de base (Taïwan)
[poursuite des opérations]

Allocation approuvée: 49 000 dollars.

Période: 1961-1963.

Approbation initiale de l'assistance: 1950.

Montant de l'assistance déjà fournie: 348 300 dollars.

Approbation technique: OMS.

A partir de 1961, on insistera sur un nouvel aspect des activités d'HMI: 12 équipes mobiles, composées de médecins et d'infirmières ayant reçu une formation spéciale pendant le deuxième trimestre de 1961, surveilleront le travail du personnel des postes sanitaires, auxquels ils donneront une formation en cours d'emploi. De la mi-1961 à la mi-1963, les équipes se rendront dans tous les postes sanitaires pour revoir et réadapter les méthodes et les programmes de travail et donner une formation en cours d'emploi au personnel qui y travaille. Le gouvernement versera une indemnité journalière égale à 1,25 dollar des Etats-Unis par personne, mais cette indemnité ne suffira pas à couvrir les dépenses effectives. Le FISE versera une indemnité journalière supplémentaire de 1,25 dollar des Etats-Unis pour chaque membre des équipes pendant la durée de leur mission. Les indemnités octroyées aux 12 équipes d'inspection en matière d'HMI devraient influencer sur le travail des équipes elles-mêmes et sur celui de tout le service d'HMI, qui a déjà bénéficié d'une aide appréciable du FISE. Le FISE fournira des bicyclettes pour les 1 000 sages-femmes travaillant à leur compte qui ont achevé leur stage de perfectionnement à la fin de 1960, et des centrifugeuses pour 318 postes sanitaires.

E/ICEF/P/L.1. — Lutte contre le trachome
et les ophtalmies associées (Taïwan) [poursuite des opérations]

Allocation approuvée: 134 000 dollars.

Période: 1961-1962.

Approbation initiale de l'assistance: 1952.

Montant de l'assistance déjà fournie: 899 700 dollars.

Approbation technique: OMS.

A la suite d'essais thérapeutiques, la méthode du traitement continu a été abandonnée au début de 1961 pour l'exécution de ce programme et on a adopté la méthode de traitement intermittent, en employant la pommade à la tétracycline. On avait espéré que les études épidémiologiques auraient été terminées en temps utile pour permettre d'arrêter un nouveau plan d'action pour l'année scolaire 1961-1962, mais on pense maintenant qu'elles seront achevées au cours de l'automne 1961. En attendant l'élaboration du nouveau plan, le FISE continuera à donner son assistance pendant l'année scolaire 1961-1962 en fournissant

780 000 tubes de pommade à la tétracycline (pour 387 400 éco-liers et 450 000 sujets contacts faisant partie de leurs familles), les indemnités de subsistance et les honoraires pour des cours d'entretien destinés à 40 médecins de stations sanitaires et 50 travailleurs sanitaires dans les régions éloignées qui ne sont pas desservies par des médecins qualifiés et du matériel divers.

Iles Salomon

E/ICEF/P/L.17. — HMI de base: formation
[poursuite des opérations]

Allocation approuvée: 8 500 dollars.

Période: 1962.

Approbation initiale de l'assistance: 1959.

Montant de l'assistance déjà fournie: 4 900 dollars.

Approbation technique: OMS.

Le gouvernement a fait faire de grands progrès aux services médicaux destinés à la population des îles. La formation d'infirmières et de sages-femmes est l'un des éléments essentiels du plan. En 1959, le FISE a fourni du matériel pour la principale école d'infirmières, celle d'Honiara, et une infirmière monitrice de l'OMS (dont le gouvernement a sollicité les services jusqu'à la fin de 1964) a aidé le gouvernement à mettre au point un programme de formation de base. Jusqu'à présent, on a obtenu de bons résultats, et le gouvernement estime que l'on a fait "un très grand pas en avant dans ce domaine". Le FISE fournira du matériel complémentaire de formation et de démonstration et des moyens de transport pour deux hôpitaux situés sur d'autres îles, qui ont récemment été approuvés par le Conseil des infirmières et sages-femmes du protectorat comme hôpitaux de formation d'infirmières et de sages-femmes.

Inde

E/ICEF/P/L.29. — Conservation du lait
(Kanpur [Uttar Pradesh]) [1ère allocation]

Montant total de l'assistance approuvée: 650 000 dollars.

Période: 1961-1964.

Allocation initiale approuvée: 100 000 dollars.

Approbation technique: FAO.

Ce programme a pour objectif d'élargir l'approvisionnement en lait dans la région de Kanpur (Etat d'Uttar Pradesh), dans le cadre du plan national de développement de l'industrie laitière qui vise à augmenter la production laitière et à fournir aux grandes zones urbaines de plus grandes quantités de lait contrôlé. Le gouvernement de l'Etat sera responsable du programme dont il confiera l'exécution à un conseil de la production laitière nommé par lui. Une usine de traitement du lait sera construite dans la ville de Kanpur, et on installera 3 centres de réfrigération et un réseau de centres de ramassage dans la zone laitière située autour de la ville dans un rayon d'environ 40 milles. Pendant la première phase du projet, on ramassera ou on traitera de 30 000 litres (en été) à 50 000 litres (en hiver) par jour, et le lait sera, selon les besoins, coupé ou standardisé de façon à assurer une production quotidienne constante de 50 000 litres. Cette usine sera la huitième usine de traitement du lait en Inde à bénéficier de l'assistance du FISE. Elle produira, dans une proportion de 70 p. 100, du lait à faible teneur en matières grasses (1,5 pour 100 de crème), ou du lait coupé ou standardisé contenant 3 p. 100 de crème. Le reste sera mis en bouteilles et contiendra 3 p. 100 de crème ou la proportion maximum (6 p. 100). Le lait à faible teneur en matières grasses et riche en protéines sera vendu aux familles pauvres à un prix représentant les trois quarts de son prix de revient (le reste étant couvert par une subvention), ou offert au public au prix normal. Pour la vente du lait à faible teneur en matières grasses, on organisera un réseau de stands de distribution. Environ 8 000 familles ayant un revenu mensuel inférieur à 100 roupies (soit au total près de 40 000 personnes) pourront acheter le lait subventionné. Près de 6 500 enfants d'âge préscolaire en recevront un cinquième de litre par jour. Le gouvernement a l'intention de développer ce plan par phases successives jusqu'à ce que 150 000 litres de lait traité puissent être distribués à la population de Kanpur à des prix contrôlés (y compris le lait subventionné pour les familles pauvres).

Allocation approuvée: 665 000 dollars.
Période: 1961-1962.
Approbation initiale de l'assistance: 1959.
Montant de l'assistance déjà fournie: 910 000 dollars.
Approbation technique: FAO.

Avec l'appui du Gouvernement indien, la municipalité de Bombay essaie d'arriver progressivement à produire assez de lait contrôlé pour la population de la ville tout entière. On a construit deux laiteries, l'une à Aarey et l'autre à Worli. Le FISE a fourni le matériel nécessaire pour la première phase des travaux de la laiterie de Worli, dont la capacité de production journalière est de 150 000 litres de lait. L'assistance supplémentaire maintenant approuvée portera la capacité journalière de l'établissement à 300 000 litres. L'expansion de la laiterie de Worli est nécessaire, non seulement à cause de la forte augmentation de la population de Bombay (qui a passé de 2 996 000 à 4 196 000 habitants au cours des 10 dernières années), mais aussi parce que l'usine d'Aarey devra réduire son activité l'année prochaine pour une période de réfection. On estime qu'à la fin de 1962, la production totale des établissements de Worli et d'Aarey sera de 450 000 litres (300 000 litres pour Worli et 150 000 litres pour Aarey). Sur ce total, 200 000 litres auront une teneur de 6,2 p. 100 de crème; 120 000 litres auront 3 p. 100 de crème, et 130 000 litres, 1,5 p. 100 de crème. En exécution du programme inauguré en novembre 1959, le lait de l'établissement de Worli (1,5 p. 100 de crème, 10 p. 100 de matières maigres) est vendu 26 naye paise (5 cents des Etats-Unis) le litre, grâce à une subvention gouvernementale de 9 à 10 NP (1,9 à 2,1 cents des Etats-Unis) le litre. Pendant la première phase de ce programme, le lait subventionné sera distribué à 40 000 familles à titre de contrepartie; ce nombre augmentera au fur et à mesure de l'accroissement de la production prévu dans la présente proposition. En outre, 64 000 enfants de Bombay reçoivent actuellement du lait gratuit, grâce à un programme de distribution scolaire; leur nombre sera également augmenté.

Indonésie

E/ICEF/P/L.11. — HMI de base (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 277 000 dollars.
Période: 1962.
Approbation initiale de l'assistance: antérieurement à 1951.
Montant de l'assistance déjà fournie: 3 017 400 dollars.
Approbation technique: OMS.

Il s'agit de créer un réseau de centres d'HMI dans tout le pays et de former du personnel qui y sera affecté. Le nombre de centres, qui était de 300 en 1950, doit passer à 2 700 à la fin de 1962. La qualité du travail accompli dans les centres s'améliore progressivement. D'une part parce qu'ils disposent de plus de personnel (environ 250 nouvelles sages-femmes sont affectées chaque année dans les divers centres) et, d'autre part, parce qu'on y envoie du personnel d'encadrement. A la fin de 1962, 145 agents de supervision seront sur place, de sorte que la moitié des centres actuels seront placés sous la surveillance active d'un personnel compétent. Ces centres d'HMI et les polycliniques qui leur sont rattachées représentent le noyau du vaste réseau de services de santé ruraux que l'Indonésie espère constituer. La formation du personnel local s'est également développée régulièrement. L'instruction élémentaire des accoucheuses autochtones fait partie du travail courant des sages-femmes des centres d'HMI. Environ 22 000 accoucheuses autochtones ont été formées. On estime que les sages-femmes professionnelles et les accoucheuses autochtones qui ont participé au programme en 1961 ont assuré le tiers environ des accouchements enregistrés dans l'ensemble du pays. Il est demandé au FISE de continuer à fournir une assistance en 1962 pour acheter: du matériel destiné à 275 nouveaux centres d'HMI; des trousseaux pour 250 sages-femmes diplômées et 5 000 accoucheuses autochtones assistant à des stages de formation; des médicaments et des suppléments diététiques qui seront distribués dans 2 500 centres et 1 000 écoles, et des moyens de transport pour les sages-femmes chargées de la surveillance.

E/ICEF/P/L.12. — Lutte antipaludique dans le cadre d'un programme de préradication (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 26 000 dollars.
Période: 1962.
Approbation initiale de l'assistance: 1955.
Montant de l'assistance déjà fournie: 127 500 dollars.
Approbation technique: OMS.

En 1961 et 1962, on intensifiera les efforts pour interrompre la transmission en ayant recours à diverses combinaisons de techniques pour tenir compte de toutes les conditions épidémiologiques du pays. La zone visée par le programme comprend une population d'environ 200 000 personnes. A la fin de 1962, on fera le point des progrès généralement réalisés et on décidera s'il y a lieu de poursuivre le programme ou de le modifier. Pour 1962, le FISE fournira du DDT (42 000 livres à 75 p. 100; 8 000 livres à 100 p. 100); des médicaments antipaludiques; des moyens de transport (2 véhicules, des pièces de rechange et 10 moteurs hors bord) et du matériel divers.

Pakistan

E/ICEF/P/L.13. — Vaccination par le BCG (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 90 000 dollars.
Période: 1962.
Approbation initiale de l'assistance: 1949.
Montant de l'assistance déjà fournie: 881 700 dollars.
Approbation technique: OMS.

On poursuivra les tests en 1962 (l'objectif étant de tester 5 millions de personnes) et on procédera à la vaccination dans le Pakistan oriental et occidental, à Karachi, au Cachemire Azad et dans les régions septentrionales ainsi que dans certains Etats limitrophes et dans des zones tribales du Pakistan occidental. On s'efforcera tout particulièrement d'améliorer le contrôle des opérations locales et d'accroître l'efficacité en organisant des cours d'entretien pour les médecins et les techniciens, en affectant à titre permanent des techniciens dans les districts et en augmentant le nombre des techniciens. Non seulement le FISE continuera à assurer la fourniture de vaccin, de tuberculine et de matériel courant pour les services locaux, mais il fournira aussi 16 réfrigérateurs de petites dimensions et 2 de grandes dimensions pour faciliter la conservation du vaccin à l'échelon du district, et un atelier mobile pour l'entretien des 80 véhicules du FISE.

E/ICEF/P/L.37. — Lutte contre la tuberculose (1ère allocation)

Allocation approuvée: 70 000 dollars.
Période: 1962-1963.
Approbation technique: OMS.

En attendant les résultats d'une enquête sur la fréquence de la tuberculose qui permettra au gouvernement d'élaborer un vaste programme de lutte antituberculeuse à Rawalpindi, il sera créé un projet pilote pour la lutte antituberculeuse. Il s'agira essentiellement de former du personnel et d'étudier les moyens de lutter contre la tuberculose compte tenu des conditions locales existantes. La ville de Rawalpindi a été choisie parce qu'on y enregistre une fréquence élevée de tuberculose et qu'elle est surpeuplée. C'est là que l'on installera les laboratoires nationaux. Des méthodes simples de dépistage seront mises au point; un traitement et des mesures préventives seront appliqués dès que des cas auront été dépistés. On espère que l'exécution du programme sera entreprise vers la fin du troisième trimestre de 1962, date la plus rapprochée à laquelle on peut obtenir livraison d'appareils de radiographie. Le FISE fournira 2 appareils de radiographie, des moyens de transport, des médicaments, du matériel de laboratoire et du matériel divers. L'OMS fournira, sur son budget ordinaire, une équipe de 5 experts.

* Le statut politique de ce territoire fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

E/ICEF/P/L.40. — *Conservation du lait (Lahore)*
[1ère allocation]

Montant total de l'assistance approuvée: 500 000 dollars.
Période: 1961-1964.
Allocation initiale approuvée: 100 000 dollars.
Approbation technique: FAO.

On créera, à Lahore, une laiterie dont les installations permettront, après extension, de traiter 150 000 litres par jour. Le FISE prêtera son assistance, pendant la première phase du programme, au cours de laquelle l'établissement traitera quotidiennement, en cinq heures de travail, 25 000 litres de lait à faible teneur en matières grasses (2 p. 100) et riche en protéines; il utilisera essentiellement le lait produit localement mais complétera ses approvisionnements, le cas échéant, en coupant ce lait avec du lait en poudre écrémé importé (450 à 500 tonnes par an). Cette laiterie sera la deuxième au Pakistan à bénéficier de l'assistance du FISE (la première est à Karachi) dans le cadre d'un plan national de développement de l'industrie laitière qui vise à stimuler la production de lait et à assurer aux grandes villes un approvisionnement plus abondant et de meilleure qualité. Le gouvernement procédera à des distributions de lait gratuites aux centres d'HMI et subventionnera la distribution de lait à faible teneur en matières grasses aux familles pauvres. La plus grande partie du lait maigre et riche en protéines sera vendue, en vrac, dans des stands de distribution situés dans les quartiers pauvres et peuplés de la ville et une grande partie de ce lait sera consommé par les enfants. Le prix de vente normal sera d'environ 46 paisa (9 cents des Etats-Unis) le litre. Pour les familles pauvres, le gouvernement fournira une subvention couvrant jusqu'à 20 p. 100 de ce prix. Une fois faites les distributions gratuites et les distributions subventionnées, c'est aux hôpitaux d'Etat et autres institutions sociales que le lait sera distribué par priorité.

Philippines

E/ICEF/P/L.46. — *HMI de base (poursuite des opérations)*

Allocation approuvée: 165 000 dollars.
Période: 1962.
Approbation initiale de l'assistance: 1950.
Montant de l'assistance déjà fournie: 1 876 700 dollars.
Approbation technique: OMS.

Au cours des sept dernières années, on s'est attaché à créer des services de santé dans les régions rurales, et la coordination des services de santé a pu être assurée grâce à un réseau de 1 344 postes sanitaires ruraux, de 600 centres de puériculture, de 200 centres de santé installés dans des agglomérations urbaines, de 4 500 postes sanitaires de *barrio* et de 109 hôpitaux gouvernementaux. Jusqu'à présent, le FISE a fourni assez de médicaments pour compléter les livraisons du gouvernement et assurer les distributions dans les postes sanitaires ruraux, les postes sanitaires de *barrio* et autres services approuvés, jusqu'à la fin de 1961. Le gouvernement a sensiblement augmenté les crédits inscrits au budget pour les médicaments, mais comme les besoins et la demande de médicaments augmentent avec l'expansion du réseau de postes sanitaires de *barrio* à travers l'archipel, le FISE continuera à fournir des médicaments en 1962. Le FISE enverra aussi des fournitures supplémentaires aux centres de santé ruraux. Une assistance est également approuvée pour poursuivre et développer la formation en matière de soins infirmiers pédiatriques, de pédiatrie, de soins infirmiers en général, d'obstétrique et d'assainissement. Des indemnités de subsistance seront accordées pour la formation en cours d'emploi de 100 agents des centres de puériculture. L'OMS a envoyé aux Philippines 2 instructeurs en matière d'assainissement. Une infirmière monitrice expérimentée de l'OMS sera affectée au programme de soins pédiatriques en 1961, et une équipe, composée d'un administrateur principal de la santé publique et d'une infirmière sage-femme de la santé publique, se rendra dans le pays pendant sept mois pour participer à l'évaluation du programme de santé rurale.

Singapour

E/ICEF/P/L.14. — *Lutte contre la tuberculose et immunisation*
(1ère allocation)

Allocation approuvée: 41 000 dollars.

Période: 1962.
Approbation technique: OMS.

Un Service de lutte contre la tuberculose a été créé en 1958 en tant qu'élément permanent des services sanitaires nationaux. Le programme de lutte s'est développé rapidement, au point qu'un supplément de matériel permettrait au gouvernement d'achever en quatre ans une première enquête et de traiter la grande majorité des cas existants. On procédera à des enquêtes de groupe sur les enfants fréquentant les écoles, les employés des ministères, des usines, etc. Le FISE fournira un appareil de radiographie portatif qui sera utilisé dans les zones suburbaines et qui permettra, avec les 3 appareils de radiographie actuellement en service, de radiographier 200 000 personnes par an. Le traitement est administré à l'hôpital national pour tuberculeux et dans ses services de consultations externes, dans 8 dispensaires nationaux pour malades non hospitalisés et dans les services scolaires antituberculeux. Tous les traitements sont fondés sur la chimiothérapie, et les médicaments sont fournis gratuitement. L'immunisation contre la variole est désormais obligatoire et, cette année, le gouvernement se propose de rendre également obligatoire l'immunisation contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos. L'essentiel du travail incombera aux 57 centres d'HMI existants et aux 4 services mobiles de vaccination, auxquels le FISE fournira 4 véhicules.

Thaïlande

E/ICEF/P/L.16. — *Lutte contre la tuberculose (projet pilote)*
[poursuite des opérations]

Allocation approuvée: 51 000 dollars.
Période: 1962-1963.
Approbation initiale de l'assistance: 1959.
Montant de l'assistance déjà fournie: 44 000 dollars.
Approbation technique: OMS.

Le projet pilote de Bangkok est maintenant plus qu'à demi achevé. Les dernières enquêtes et les derniers examens de contrôle auront lieu au début de 1962, lorsque le deuxième appareil de radiographie aura été livré. Dans l'intervalle, les données épidémiologiques rassemblées ne laissent aucun doute quant à l'étendue du problème à Bangkok, qui appelle des mesures spéciales. Aucune enquête sur la tuberculose ayant une valeur statistique et couvrant des échantillons représentatifs de population n'a encore été entreprise dans une zone rurale de Thaïlande. Pour permettre de compléter les données de base nécessaires à la lutte antituberculeuse à l'échelon national, un projet pilote doit être entrepris en 1962-1963 à Xieng-mai sur le même modèle que celui de Bangkok. Le FISE fournira un appareil mobile de radiographie, des films, des médicaments, des moyens de transport, du matériel de laboratoire, de service local et de statistique ainsi que du matériel aux fins de l'enquête rurale susmentionnée.

E/ICEF/P/L.2. — *Lutte contre la lèpre*
(poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 31 000 dollars.
Période: 1961-1962.
Approbation initiale de l'assistance: 1955.
Montant de l'assistance déjà fournie: 154 000 dollars.
Approbation technique: OMS.

Environ 40 000 malades étaient traités en février 1961 et l'on prévoit qu'on en dépistera près de 40 000 autres avant la fin de 1962. Devant le succès de la campagne, le gouvernement prendra de nouvelles mesures pour diminuer la contagiosité aussi vite que possible en étendant rapidement les services à de nouvelles zones. Dans le cadre de cette nouvelle extension, on entreprendra: a) une étude pilote dans deux provinces (Xieng-rai et Lampang) dans le nord-ouest de la Thaïlande; b) un programme de lutte dans la province de Choburi (près de Bangkok), région utilisée par l'école de préparation à la lutte contre la lèpre pour la formation sur place; c) un programme intégré de lutte dans la circonscription de Bangkok-Thonburi, qui sera exécuté par le personnel sanitaire ordinaire de la province. Le FISE procurera des moyens de transport, des fournitures fongibles pour traiter environ 12 000 malades et le matériel destiné aux opérations locales requis pour les équipes qui participent à la campagne de masse.

E/ICEF/P/L.34. — Lutte contre le trachome et les ophtalmies associées (projet pilote) [1ère allocation]

Allocation approuvée: 6 000 dollars.

Période: 1961-1962.

Approbation technique: OMS.

A la suite d'une enquête faite par un consultant de l'OMS en 1959 qui a révélé que le trachome et les affections oculaires bactériennes qui y sont associées constituent un problème de santé publique dans les provinces de l'est et du nord-est de la Thaïlande, le gouvernement a décidé de lancer un projet pilote visant à déterminer les caractéristiques du trachome et des ophtalmies associées et les méthodes d'attaque. Le projet sera réalisé dans certains villages du nord-est de la Thaïlande et s'appliquera aux écoliers, aux enfants d'âge préscolaire et aux sujets contacts faisant partie de leurs familles. On formera un personnel paramédical spécial pour ces opérations. Les maîtres et le personnel des centres de santé permanents collaboreront aux travaux. Le FISE fournira des antibiotiques, du matériel de diagnostic et des moyens de transport. L'OMS fournira les services d'un trachomatologue pendant deux ans.

EUROPE — 217 200 dollars

Grèce

E/ICEF/P/L.65. — HMI de base (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 88 000 dollars.

Période: 1961-1963.

Approbation initiale de l'assistance: 1952.

Montant de l'assistance déjà fournie: 172 100 dollars.

Approbation technique: OMS.

Le programme national de démonstration et de formation entrepris en Thessalie en 1959 avec l'aide du FISE servira de modèle pour l'organisation d'autres services de santé régionaux du même genre. On s'attachera particulièrement, en 1961, à réorganiser la petite circonscription administrative des environs de Pharsale (population: 24 000 habitants). En 1962, on s'occupera de réorganiser et de pourvoir en personnel l'ensemble du district de Larissa (population: 208 000 habitants), dont Pharsale fait partie. En 1963, on prendra des mesures pour réorganiser les trois autres districts de Thessalie, c'est-à-dire Magnesia, Trikkala et Karditsa, qui comptent au total 422 000 habitants. Cinq autres groupes mobiles PIKPA seront constitués en Grèce occidentale en 1962 et 1963; ils desserviront les villages où le personnel permanent de santé est insuffisant. Des services permanents de santé seront créés dans les centres de villages à partir des postes sanitaires (hôpitaux ruraux) et des dispensaires; un médecin, une infirmière et une sage-femme seront affectés à chaque groupe de trois dispensaires et se rendront, à tour de rôle, une fois par quinzaine, dans une quarantaine de villages; ils s'y occuperont de tous les aspects de la santé publique, et plus spécialement des services d'hygiène maternelle et infantile, de l'assainissement et de l'éducation sanitaire. Des cours de perfectionnement continueront d'être donnés au centre de formation de Pharsale, et l'on insistera surtout sur les soins pratiques en matière d'HMI. Le FISE fournira du matériel pour un service pédiatrique, 3 groupes radiographiques mobiles et 2 groupes dentaires mobiles; des fournitures pour le personnel des dispensaires, pour les groupes mobiles PIKPA et pour le laboratoire de la santé publique de Larissa; des auxiliaires pédagogiques pour le centre de formation de Pharsale et des indemnités de subsistance destinées à 150 étudiants du centre de formation de Pharsale au taux de 50 dollars par étudiant et par mois. L'OMS détachera des consultants en matière de santé publique et de pédiatrie et accordera des bourses.

Pologne

E/ICEF/P/L.19. — HMI de base: production de gammaglobuline (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 34 200 dollars.

Période: 1961.

Approbation initiale de l'assistance: 1957.

Montant de l'assistance déjà fournie: 66 100 dollars.

Approbation technique: OMS.

Selon le plan initial, les 150 000 placentas nécessaires pour la production annuelle de gammaglobuline devaient être fournis régulièrement par les 25 maternités principales de Pologne. Le FISE a livré à chacune d'elles un appareil de congélation pour y conserver les placentas. En raison, d'une part, de la diminution des taux de natalité et, d'autre part, du fait qu'un plus grand nombre d'accouchements ont lieu dans de nouvelles maternités plus petites ouvertes récemment dans les provinces, les quantités de placentas reçues ont été inférieures aux besoins. Pour remédier à cette situation, 75 nouvelles maternités seront pourvues d'appareils de congélation, afin qu'elles puissent livrer le nombre de placentas indispensables pour que la fabrique de gammaglobuline puisse fonctionner à plein rendement. Le FISE enverra les 75 appareils de congélation et un lot de papier filtrant.

Yougoslavie

E/ICEF/P/L.66. — Enseignement primaire: éducation nutritionnelle et sanitaire (poursuite des opérations)^a

Allocation approuvée: 95 000 dollars.

Période: 1962-1963.

Approbation initiale de l'assistance: 1955.

Montant de l'assistance déjà fournie: 99 800 dollars.

Approbation technique: FAO, OMS.

Le programme comprend trois parties:

a) *Renforcement et développement des activités dans 205 écoles pilotes.* — Grâce à l'assistance du FISE, sur les 305 écoles pilotes, 200 ont maintenant des puits et des pompes; 105 ont des canalisations d'eau; 33 possèdent des douches. Les prochaines mesures, qui seront à la charge des autorités locales, consisteront à poser des canalisations d'eau pour les latrines et les cuisines et à installer des éviers, des abreuvoirs et des conduites pour l'évacuation des eaux. Un pédiatre et une infirmière supplémentaires seront affectés aux centres de santé de district pour contrôler les activités sanitaires dans les écoles. Un professeur de chaque école pilote doit recevoir une formation en ce qui concerne la sélection et la préparation des aliments, la manière de les cuisiner, de les manipuler et de les servir dans des conditions d'hygiène. On encouragera les écoles à servir des repas chauds pour compléter de façon pratique les activités en matière d'éducation nutritionnelle. Des jardins modèles seront créés dans 4 écoles de chacune des six républiques, et on poursuivra le programme d'élevage de volaille dans 47 écoles pilotes;

b) *Extension.* — Le programme sera étendu à 200 nouvelles écoles dans 10 nouveaux districts. Les services qui seront créés au départ seront analogues à ceux qui ont été installés dans les premières écoles pilotes;

c) *Formation.* — On organisera notamment un cycle d'étude national sur la méthodologie en matière d'éducation nutritionnelle; une réunion d'information à l'intention du personnel de direction du programme se tiendra dans chaque république en automne 1961. Le FISE fournira des ustensiles pour 90 cuisines scolaires, du matériel pour la conservation des produits alimentaires, des outils de jardinage pour 24 écoles, des fournitures de poulaillers, des chauffe-eau pour 20 douches scolaires, des machines à coudre pour les cours d'économie domestique de 30 écoles, des pompes et des tuyaux pour 200 écoles, des fournitures pour douches pour 50 écoles, et 3 véhicules; il prendra à sa charge les dépenses locales qu'entraînent les auxiliaires pédagogiques et l'impression des manuels et des livres. Un nutritionniste de la FAO participera au cycle d'étude national et un conseiller de l'OMS apportera son concours pour l'éducation sanitaire.

MEDITERRANEE ORIENTALE — 1 170 600 dollars

Ethiopie

E/ICEF/P/L.3. — Lutte contre la lèpre (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 22 000 dollars.

Période: 1961-1962.

Approbation initiale de l'assistance: 1955.

^a Ce programme a déjà bénéficié d'une assistance, dans le cadre du programme relatif aux services d'HMI.

Montant de l'assistance déjà fournie: 39 500 dollars.
Approbation technique: OMS.

En 1961 et 1962, l'intégration de ce programme aux services de santé ordinaires de district fera des progrès rapides. Les stations de traitement antiléprieuses déjà établies seront, dans la mesure du possible, rattachées aux centres des services de santé ou administrées par le personnel des centres de santé qui est lui-même placé sous l'administration et le contrôle des services de santé provinciaux récemment créés. Dans les régions où ces centres n'existent pas, les services antiléprieux seront directement sous l'autorité du personnel sanitaire provincial. Ces changements permettront d'assurer plus facilement la régularité du traitement de la lèpre et de recueillir d'importantes données statistiques dans une plus large mesure qu'il n'a été possible de le faire lorsque les centres étaient placés sous l'autorité directe du Ministère central de la santé. Le FISE fournira des quantités supplémentaires de médicaments et de savon, du matériel pour les opérations locales, des auxiliaires de formation, des fournitures de laboratoire et des moyens de transport.

E/ICEF/P/L.68. — *Lutte contre le trachome et les ophtalmies associées (Erythre)* [poursuite des opérations]

Allocation approuvée: 20 000 dollars.
Approbation initiale de l'assistance: 1957.
Montant de l'assistance déjà fournie: 128 400 dollars.
Approbation technique: OMS.

Les trois objectifs de ce programme sont les suivants:

a) *Examen et traitement de tous les enfants d'âge scolaire et des sujets contacts faisant partie de leurs familles.* — Sous le contrôle de 3 médecins, 45 infirmières visiteuses qualifiées aideront les membres du personnel des écoles ayant la formation voulue à traiter 23 000 écoliers, sur un total de 52 000, et 200 000 sujets contacts faisant partie de leurs familles, et surveilleront le traitement. L'année dernière, on n'a pas réussi à atteindre l'objectif qu'on s'était fixé en ce qui concerne le traitement des sujets contacts à cause de difficultés d'ordre administratif. Une enquête de l'OMS, effectuée en avril 1961, a révélé que ces difficultés ont été résolues;

b) *Traitement de masse.* — Des infirmières visiteuses traiteront environ 20 000 personnes dans une zone de forte endémicité afin de déterminer l'efficacité des méthodes de traitement;

c) *Intégration.* — On s'efforcera d'intégrer les activités de lutte aux services ordinaires des centres de santé.

Le FISE fournira 100 000 ampoules supplémentaires de terramycine et sera disposé à fournir une assistance accrue si l'évaluation des activités qui doit être faite en novembre par l'OMS montre que le programme donne des résultats satisfaisants.

E/ICEF/P/L.71. — *Education nutritionnelle* [poursuite des opérations]

Allocation approuvée: 50 000 dollars.
Période: 1961-1962.
Approbation initiale de l'assistance: 1955.
Montant de l'assistance déjà fournie: 63 600 dollars.
Approbation technique: FAO, OMS.
Autres participants: organismes gouvernementaux des Etats-Unis d'Amérique et de Suède.

Ce programme comprend les activités suivantes: formation pédagogique pour l'éducation nutritionnelle et les questions connexes, création de jardins scolaires et distribution de lait et de capsules de vitamines à 90 000 écoliers et 10 000 enfants d'âge préscolaire. Le but du gouvernement est d'encourager l'adoption de meilleures habitudes alimentaires en développant la consommation de produits locaux riches en protéines. Sur la base de deux importantes enquêtes et d'un groupe d'étude sur la nutrition organisés par la FAO, l'OMS et des organismes des Etats-Unis, le gouvernement a créé en 1960 un Office national de la nutrition pour favoriser le développement des ressources alimentaires locales, tant animales que végétales. La FAO et l'OMS, avec l'accord du gouvernement, considèrent la présente proposition comme une mesure provisoire en attendant qu'on procède à une révision complète du programme en vue de l'établissement d'un programme nutritionnel d'ensemble. Le FISE fournira le matériel d'enseignement et de démon-

stration; les indemnités de subsistance et les honoraires pour la formation pédagogique et pour les écoles; les outils de jardinage et les autres fournitures nécessaires pour 75 nouveaux jardins scolaires; du savon; et 1 véhicule pour les personnes chargées du contrôle. Le lait et les vitamines nécessaires pour cette période ont été déjà approuvés par le Conseil d'administration au titre d'une allocation antérieure.

Irak

E/ICEF/P/L.41. — *Lutte contre le trachome et les ophtalmies associées (projet pilote)* [1ère allocation]

Allocation approuvée: 6 000 dollars.
Période: 1961-1962.
Approbation technique: OMS.

Les deux objectifs du projet sont les suivants: effectuer une enquête pour rassembler des données épidémiologiques sur la fréquence des maladies oculaires transmissibles et mettre en œuvre un projet pilote prévoyant, à tour de rôle, l'examen de 10 000 enfants des écoles primaires âgés de 5 à 10 ans, à Bagdad et dans les *liwas* voisins, et le traitement au moyen d'antibiotiques des enfants atteints de trachome. On n'envisage aucune campagne de masse dans un proche avenir, mais le gouvernement voudrait entreprendre par la suite une campagne par l'intermédiaire des usines et des centres d'HMI. Le FISE fournira 2 véhicules, de la pommade antibiotique pour le traitement de 4 000 enfants et des fournitures de laboratoire. L'OMS fournira un ophtalmologiste et une infirmière de la santé publique pour 1961, plus du matériel et des fournitures d'une valeur de 1 000 dollars.

E/ICEF/P/L.30. — *Conservation du lait* [poursuite des opérations]

Allocation approuvée: 175 000 dollars.
Période: 1961-1962.
Approbation initiale de l'assistance: 1952.
Montant de l'assistance déjà fournie: 266 000 dollars.
Approbation technique: FAO.

Pendant la première phase de ce programme, on a créé à Bagdad une laiterie moderne pour la stérilisation et la pasteurisation du lait et des autres produits laitiers, afin d'augmenter quantitativement et qualitativement la production de lait dans la région et de pouvoir mettre du lait contrôlé à la disposition des mères et des enfants, comme de l'ensemble de la population de la ville et des environs. L'expérience acquise pendant la période initiale d'activité de l'usine indique que l'offre et la demande de lait continueront à augmenter à un rythme rapide et continu. Pour ne pas être en retard sur l'augmentation de la production, la capacité de traitement du lait dans la région de Bagdad doit être portée à 40 000 ou 50 000 litres par jour. Le FISE fournira une deuxième chaîne de mise en bouteilles et de stérilisation. L'administration laitière estime que si elle obtient ce matériel supplémentaire et continue la fabrication de beurre et de crème en forte teneur en matières grasses, il lui sera possible de mettre sur le marché à prix réduit du lait maigre stérilisé. La teneur en graisse actuelle est de 3,5 p. 100 et peut être ramenée à 2,5 p. 100. Le gouvernement envisage également d'installer dans cette laiterie des appareils de production de yaourt, de fromage et de crème glacée. Le nombre des enfants et des mères recevant quotidiennement un demi-litre de lait stérilisé, qui est actuellement de 10 000, passera au moins à 15 000, et le gouvernement insistera sur la baisse du prix du lait, particulièrement pour les couches pauvres de la population. Cette baisse sera rendue possible par la diminution de la teneur en matières grasses, l'abaissement des frais de production, de ramassage et de traitement du lait et par des distributions de lait en vrac partout où ce sera possible. Le FISE accordera 4 bourses de six mois chacune, 1 pour l'étude de la technique laitière et 3 pour une formation concernant la fabrication de lait, de yaourt et de crème glacée. La FAO fournira les services d'un conseiller pour la gestion de l'usine et d'un expert en production laitière ainsi que les fonds nécessaires à l'octroi de 3 bourses de six mois permettant de former du personnel irakien dans divers domaines (production de lait, fabrication de fromage, production de fourrage).

Jordanie

E/ICEF/P/L.A. — Production de vaccin (diphtérie/tétanos) {1ère allocation}

Allocation approuvée: 20 000 dollars.

Période: 1961.

Approbation technique: OMS.

Autre participation: International Cooperation Administration des Etats-Unis d'Amérique.

L'objectif est de produire des toxoïdes de la diphtérie et du tétanos, sous forme de vaccins monovalents et polyvalents pour immuniser les groupes les plus vulnérables de la population. Les quantités de toxoïdes produites seront suffisantes pour immuniser environ 133 000 personnes par an. A mesure que la production augmentera, les deux vaccins seront mis à la disposition des pays voisins, au prix coûtant. Ce programme marque une nouvelle étape dans l'effort national pour créer des installations et des services de santé publique appropriés et pour initier du personnel de laboratoire aux méthodes et techniques de production des vaccins. Le laboratoire de la santé publique de Jérusalem, qui sera achevé cette année, occupera un nouveau bâtiment où se trouvera également le laboratoire de la santé publique du gouvernement qui a été créé il y a plusieurs années avec l'aide de l'International Cooperation Administration des Etats-Unis. On dispose de personnel national qualifié pour la mise en œuvre du programme qui bénéficiera au début du concours de consultants de l'OMS. Les plans pour la première étape du programme prévoient la production annuelle de toxoïdes diphtériques pour 400 000 injections et de la même quantité de toxoïdes du tétanos. Le gouvernement distribuera gratuitement des vaccins par l'intermédiaire des services de santé. L'OMS accordera peut-être une bourse et procurera les fournitures et la documentation nécessaires.

Soudan

E/ICEF/P/L.18. — Lutte contre le trachome et les ophtalmies associées (projet pilote) {1ère allocation}

Allocation approuvée: 11 500 dollars.

Période: 1961-1963.

Approbation technique: OMS.

Le programme proposé a pour objectif principal de déterminer si le traitement de masse du trachome et de la conjonctivite peut être effectué avec succès par du personnel non médical, le personnel régulier de la santé publique du Ministère de la santé étant chargé de l'administration et de la surveillance. Le projet pilote sera mis en œuvre dans une région où la fréquence de la maladie est très élevée et il servira à initier du personnel sanitaire d'autres régions du Soudan à la lutte contre le trachome considérée du point de vue de la santé publique. Le traitement sera administré à environ 10 000 personnes par du personnel médical et non médical rémunéré, travaillant à temps partiel. Le FISE fournira des moyens de transport et du matériel d'éducation sanitaire ainsi que des antibiotiques pour le traitement de 10 000 personnes, pendant deux périodes de six mois, en 1961-1962 et en 1962-1963.

E/ICEF/P/L.5. — HMI de base (1ère allocation)

Allocation approuvée: 6 500 dollars.

Période: 1961-1962.

Approbation technique: OMS.

Une assistance sera fournie pour les services de santé créés dans le cadre d'un programme de démonstration gouvernemental intéressant la zone d'irrigation de Managil, grande entreprise commencée récemment et faisant suite au plan d'irrigation de la Djézirèh (dans la province du Nil Bleu) qui a donné d'excellents résultats. Cette nouvelle zone, irriguée depuis plus d'un an maintenant, commence à porter ses premières récoltes. Le programme sera exécuté près du village d'El-Huda, et concernera environ 85 villages comptant au total 68 500 habitants. A peu près 15 000 autres personnes viennent s'ajouter à la population normale pendant la saison de ramassage du coton, de sorte que les services de santé auront à s'occuper de quelque 83 000 personnes. Le FISE enverra du matériel, des fournitures et un véhicule pour un groupe sanitaire rural actuellement en construction et qui comptera un hôpital de 20 lits, un labo-

ratoire, un service de consultations et une section d'hygiène maternelle et infantile. Au début, une équipe d'experts de l'OMS conseillera et guidera le personnel de ce groupe sanitaire. Trois dispensaires situés dans le voisinage d'El-Huda seront reclassés et des agents sanitaires y seront affectés; deux autres (où l'on a envoyé des sages-femmes) recevront du petit matériel et des médicaments.

Turquie

E/ICEF/P/L.58. — Services sociaux (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 8 600 dollars.

Période: 1961.

Approbation initiale de l'assistance: 1960.

Montant de l'assistance déjà fournie: 22 600 dollars.

Approbation technique: Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, FAO, OMS.

Le programme a pour objet d'améliorer la qualité, les normes et l'efficacité des programmes de soins aux enfants qui s'inscrivent dans le cadre d'un vaste effort national tendant au développement des services sociaux. Des cycles d'étude d'un mois destinés à 160 administrateurs, agents d'encadrement et spécialistes de la puériculture, ont eu lieu à Ankara pendant l'été de 1960. Quatre autres cycles d'étude sont prévus pour 1961. Des conseillers en matière de service social de l'ONU participeront à tous les cycles d'étude, et des experts de la FAO et de l'OMS donneront des conseils dans leurs domaines respectifs. Le FISE fournira 2 petits autobus et des indemnités destinées à 140 stagiaires pendant 46 jours. Douze agents des services de protection de l'enfance ayant travaillé pendant deux ans comme agents rémunérés suivront un cours de démonstration concernant le placement dans des familles d'enfants négligés et dépendants.

E/ICEF/P/L.73. — Eradication du paludisme (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 750 000 dollars.

Période: 1962.

Approbation initiale de l'assistance: 1956.

Montant de l'assistance déjà fournie: 3 838 600 dollars.

Approbation technique: OMS.

La quatrième année de la campagne d'éradication (1960) a été marquée par des résultats sans précédent, et le nombre de cas est tombé à 2 573 contre 7 304 l'année précédente; 10 200 000 personnes ont été protégées par des pulvérisations d'insecticide et 16 900 000 étaient sous surveillance. De nouvelles régions doivent entrer dans la phase de consolidation et les opérations de surveillance s'appliqueront à un plus grand nombre de personnes. En 1961, 8 600 000 personnes seront protégées par des pulvérisations et 17 700 000 seront sous surveillance; en 1962, les chiffres correspondants seront respectivement 6 700 000 et 18 300 000. Le personnel sera accru et une plus grande proportion d'agents seront affectés aux opérations de surveillance. Trois provinces situées à la frontière orientale seront comprises dans les zones protégées par les pulvérisations. En 1962, le FISE fournira du DDT, de la dieldrine et des cachets antipaludiques ainsi que 120 véhicules pour compléter le parc automobile et remplacer les véhicules usés, et des pièces de rechange pour microscopes et pulvérisateurs. L'équipe de conseillers de l'OMS comptera 9 membres au lieu de 7.

E/ICEF/P/L.55. — Lutte contre le trachome et les ophtalmies associées (poursuite des opérations)

Allocation approuvée: 101 000 dollars.

Période: 1961-1963.

Approbation initiale de l'assistance: 1956.

Montant de l'assistance déjà fournie: 88 900 dollars.

Approbation technique: OMS.

Pendant la période d'octobre 1961 à septembre 1963, la campagne entreprise actuellement dans 7 provinces sera progressivement étendue à 9 provinces en 1961-1962, et à 11 provinces en 1962-1963. Compte tenu des disponibilités financières et des possibilités de recrutement de personnel, on engagera le plus tôt possible 200 travailleurs auxiliaires supplémentaires de façon à porter l'effectif du personnel à 429 personnes. Environ 827 000 personnes seront examinées au cours de la période de deux ans.

Sur ce nombre, 98 000 environ seront traitées dans le cadre du programme "scolaire" et "de traitement à domicile", et 325 000 dans le cadre du programme de "traitement total". Des progrès seront également réalisés en ce qui concerne les examens pré-nuptiaux, les activités d'éducation sanitaire et la recherche. Le contrôle administratif et technique de la campagne sera renforcé par la création de quatre directorats régionaux. Le FISE fournira 360 000 tubes d'auroéomycine, 6 véhicules, 75 bicyclettes et du matériel de diagnostic pour la période de deux ans.

PROGRAMMES INTERREGIONAUX — 206 514 dollars

E/ICEF/P/L.32. — *Formation pédiatrique (Londres)*
[1ère allocation]

Montant total de l'assistance approuvée: 150 000 dollars.

Période: 1962-1965.

Allocation initiale approuvée: 50 000 dollars.

Approbation technique: OMS.

Ce programme a pour objet de donner une formation avancée en matière de pédiatrie aux futurs chefs des facultés d'hygiène infantile des pays en voie de développement où l'anglais est la langue normale d'enseignement. Cinq ou six bourses seront accordées chaque année à des personnes ayant déjà une formation pédiatrique ou enseignant cette matière. Les cours seront ainsi conçus: trois trimestres d'études théoriques à l'Institut d'hygiène infantile de l'Université de Londres; un stage pratique au Royaume-Uni et un autre stage pratique outre-mer dans des conditions analogues à celles qui existent dans le pays d'origine des boursiers. Un certificat sera délivré à la fin des cours. Le plan a été présenté par le Gouvernement du Royaume-Uni au nom de l'Institut d'hygiène infantile, auquel le gouvernement accorde d'importantes subventions. Le directeur de cet institut choisira les boursiers, sur recommandation des gouvernements, de l'OMS et du FISE. Le FISE fournira des crédits pour couvrir les indemnités de subsistance des boursiers, leurs frais scolaires et leurs frais de déplacement, l'achat d'une petite quantité de matériel d'enseignement, le traitement d'un moniteur et d'une secrétaire et les frais de déplacement du moniteur et autre personnel et des directeurs des études à l'étranger. Le boursier continuera, pendant toute sa période de formation, de percevoir les traitements et indemnités qui lui sont normalement versés à son lieu d'affectation habituel. Si, toutefois, l'université participante ne peut pas continuer ces versements et engager en même temps un remplaçant pendant l'absence du boursier, des dispositions seront prises, dans chaque cas particulier, pour faciliter le paiement du traitement du remplaçant. Il est demandé au FISE de fournir des crédits pour ces frais imprévus. L'université participante doit garantir au boursier qu'il se verra octroyer à son retour un poste de professeur dans le département de pédiatrie d'un niveau qui ne soit pas inférieur au poste qu'il occupait avant de suivre le cours.

E/ICEF/P/L.82. — *Centre international de l'enfance (Paris)*
[poursuite des opérations]

Aucune allocation.

Approbation initiale de l'assistance: 1949.

Montant de l'assistance déjà fournie: 3 978 500 dollars.

En 1956, le Conseil d'administration a accepté le principe d'un financement du Centre à part égale par le Gouvernement français et le FISE pour les cinq années 1957-1961. Le Conseil a alloué des crédits chaque année pendant cette période pour financer la part du budget annuel qui est à la charge du FISE. Le Conseil a pris note du plan pour 1962-1966 et a également approuvé en principe l'idée que le FISE continue à prêter son assistance sur cette même base pendant les cinq années à venir. En donnant son approbation, le Conseil a tenu compte du fait que le budget annuel sera augmenté au cours des cinq prochaines années et que la part du FISE atteindra graduellement un plafond de 400 000 dollars.

E/ICEF/P/L.78. — *Aide à la préparation des demandes d'assistance (poursuite des opérations)*

Allocation approuvée: 25 000 dollars.

Approbation initiale de l'assistance: mars 1960.

L'allocation approuvée en mars 1960 avait pour but d'aider les gouvernements à préparer les demandes d'assistance et l'allocation permettra de renouveler cette assistance. Le Conseil a reconnu que, si le personnel local du FISE et les techniciens recrutés sur le plan international sont déjà en mesure d'apporter une aide considérable aux pays qui désirent établir des demandes d'assistance, certains gouvernements ont besoin d'une aide supplémentaire pour les premiers stades de l'établissement des programmes. En approuvant l'allocation précédente, le Conseil a autorisé le Directeur général à faire usage de ces fonds pour rembourser aux institutions spécialisées ou à la Direction des affaires sociales de l'ONU les services des experts qui aideraient les gouvernements à préparer leurs demandes, au cas où elles ne seraient pas en mesure de financer elles-mêmes ces services. Il pourra également utiliser l'allocation pour accorder à certains pays de petites subventions qui leur permettraient de rémunérer du personnel local (par exemple des experts occupant des postes universitaires) et de couvrir des dépenses du genre de celles que peuvent entraîner des enquêtes sur le terrain ou le rassemblement de données. Les premiers crédits ont en partie permis de préparer les plans de 10 programmes en Afrique — le Conseil est invité, à sa session de juin 1961, à prêter son concours à 4 d'entre eux. Le solde de l'allocation doit être affecté avant la fin de 1961.

E/ICEF/410/Add.1, par. 23. — *Enquêtes sur les besoins de l'enfance (1ère allocation)*

Allocation approuvée: 100 000 dollars.

Le FISE est disposé, en coopération avec des organismes techniques des Nations Unies, à aider les gouvernements à effectuer des enquêtes sur les besoins de l'enfance et à élaborer des programmes visant à répondre aux besoins de l'enfance, dans le cadre de leurs programmes de développement économique et social. L'allocation approuvée pourra servir à aider les pays qui en feront la demande à entreprendre ces études. Le FISE pourra fournir du matériel, des moyens de transport, des fonds destinés à couvrir les dépenses locales et du personnel international.

ANNEXE III

Allocations approuvées par le Conseil d'administration en juin 1961

(en dollars des Etats-Unis)

| | Décisions du Conseil d'administration | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------|
| | Allocations destinées | | Allocations reversées à la masse ^a |
| | aux programmes à long terme | aux situations d'urgence | |
| I. — AFRIQUE | 2 117 500 | 177 000 | — |
| II. — AMÉRIQUES | 2 450 000 | — | 256 000 |
| III. — ASIE | 2 847 830 | — | 1 646 603 |
| IV. — EUROPE | 217 200 | — | — |
| V. — MÉDITERRANÉE ORIENTALE | 1 170 600 | — | 3 253 |
| VI. — ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS | 179 184 | — | — |
| TOTAL (I à VI) | 8 982 314 | 177 000 | 1 905 856 |
| VII. — AUTRE ASSISTANCE | | | |
| Services d'exécution | | 1 248 400 | 14 917 |
| VIII. — ADMINISTRATION | | 984 700 | 86 530 |
| TOTAL (VII et VIII) | | 2 233 100 | 101 447 |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 11 392 414 | 2 007 303 |
| | | | |
| I. — AFRIQUE | | | |
| Bassoutoland | 134 000 | — | — |
| Cameroun | 27 000 | — | — |
| Congo (Brazzaville) | 25 000 | — | — |
| Congo (Léopoldville) | 229 000 | 177 000 | — |
| Côte-d'Ivoire | 81 000 | — | — |
| Dahomey | 11 000 | — | — |
| Gabon | 15 000 | — | — |
| Guinée | 109 000 | — | — |
| Haute-Volta | 65 000 | — | — |
| Kénya | 192 000 | — | — |
| Libéria | (9 000) ^b | — | — |
| Maroc | 133 000 | — | — |
| Nigéria | 9 000 ^b | — | — |
| Nyassaland | 35 000 | — | — |
| République centrafricaine | 19 000 | — | — |
| Seychelles | 13 000 | — | — |
| Sierra Leone | 77 000 | — | — |
| Souaziland | 65 000 | — | — |
| Tchad | 61 000 | — | — |
| Tunisie | 102 500 | — | — |
| Zanzibar | 78 000 | — | — |
| Programme régional de formation pédiatrique | 104 000 | — | — |
| Cycle d'étude régional sur l'éducation nutritionnelle | 42 000 | — | — |
| Programme régional de formation en matière de nutrition, d'agriculture et d'économie domestique | 500 000 | — | — |
| TOTAL POUR LA RÉGION | 2 117 500 | 177 000 | — |
| | | | |
| II. — AMÉRIQUES | | | 16 000 |
| Antilles: Barbade | — | — | — |
| Argentine | 295 000 | — | — |
| Bolivie | 56 000 | — | 240 000 |
| Brésil | — | — | — |
| Chili | 416 000 | — | — |
| Colombie | 190 000 | — | — |
| Costa Rica | 108 000 | — | — |
| Guatemala | 365 000 | — | — |
| Guinée britannique | 59 000 | — | — |
| Mexique | 221 000 | — | — |
| Nicaragua | 226 000 | — | — |
| Paraguay | (87 000) ^c | — | — |
| Pérou | 435 000 | — | — |
| République Dominicaine | 100 000 ^c | — | — |
| Salvador | 66 000 | — | — |
| TOTAL POUR LA RÉGION | 2 450 000 | — | 256 000 |

ANNEXE III (suite)

| | Décisions du Conseil d'administration | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------|
| | Allocations destinées | | Allocations reversées à la masse ^a |
| | aux programmes à long terme | aux situations d'urgence | |
| III. — ASIE | | | |
| Afghanistan | 317 000 | — | — |
| Birmanie | 530 000 | — | — |
| Bornéo du Nord | 160 000 | — | — |
| Chine (Taïwan) | 183 000 | — | — |
| Chine (continentale) | — | — | 1 536 109 |
| Fédération de Malaisie | 11 000 | — | — |
| Iles Salomon | 8 500 | — | 73 |
| Inde | 765 330 | — | 101 890 |
| Indonésie | 277 000 | — | 761 |
| Japon | — | — | 6 974 |
| Nouvelle-Guinée néerlandaise | 26 000 | — | 3 |
| Pakistan | 271 000 | — | 793 |
| Philippines | 165 000 | — | — |
| Sarawak | 5 000 | — | — |
| Singapour | 41 000 | — | — |
| Thaïlande | 88 000 | — | — |
| TOTAL POUR LA RÉGION | 2 847 830 | — | 1 646 603 |
| IV. — EUROPE | | | |
| Grèce | 88 000 | — | — |
| Pologne | 34 200 | — | — |
| Yougoslavie | 95 000 | — | — |
| TOTAL POUR LA RÉGION | 217 200 | — | — |
| V. — MÉDITERRANÉE ORIENTALE | | | |
| Ethiopie | 92 000 | — | — |
| Irak | 181 000 | — | — |
| Jordanie | 20 000 | — | — |
| Somalie | — | — | 2 909 |
| Soudan | 18 000 | — | 344 |
| Turquie | 859 600 | — | — |
| TOTAL POUR LA RÉGION | 1 170 600 | — | 3 253 |
| VI. — ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS | | | |
| Remboursement à la FAO au titre du personnel de projet et des bourses | 1 184 | — | — |
| Assistance au titre de la préparation des programmes..... | 25 000 | — | — |
| Formation pédiatrique (Royaume-Uni) | 50 000 | — | — |
| Enquête sur les besoins de l'enfance..... | 100 000 | — | — |
| Enquête sur la formation professionnelle..... | 3 000 | — | — |
| TOTAL POUR L'ASSISTANCE INTÉRESSANT PLUSIEURS RÉGIONS | 179 184 | — | — |

^a Dans cette colonne sont indiqués les soldes d'allocations antérieures reversés à la masse (E/ICEF/P/L.72) :

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Soldes non utilisés provenant d'allocations approuvées antérieurement | Dollars 1 905 856 |
| Dépenses des services d'exécution et d'administration pour 1960 | 101 447 |

TOTAL 2 007 303

^b Transfert de fonds, selon le document E/ICEF/P/L.88.

^c Transfert de fonds, selon le document E/ICEF/P/L.48 (100 000 dollars).

ANNEXE IV

Allocations ^a approuvées en juin 1961 pour les programmes à long terme, par type de programme
(en dollars des Etats-Unis)

| | Lutte contre les maladies | | | | | | | | Nutrition | | Enseignement primaire: éducation sanitaire et nutritionnelle (13) | Total général (14) | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------|
| | (1) ^b Services de santé | (2) ^c Services de protection de la famille et de l'enfance | (3) ^d Eradication du paludisme et lutte anti-paludique | (4) ^e Vaccination par le BCG et autres aspects de la lutte anti-tuberculeuse | (5) ^f Lutte contre la lèpre | (6) ^g Lutte contre le pian et les maladies vénériennes | (7) ^h Lutte contre le trachome | (8) ⁱ Diéters | (9) ^j Total partiel | (10) ^k Education nutritionnelle accrétifs connexes | | | (11) ^l Conservation du lait |
| I. — AFRIQUE | | | | | | | | | | | | | |
| Bassoutland | — | — | — | 65 000 | — | — | — | 65 000 | 69 000 | — | 69 000 | — | 134 000 |
| Cameroun | — | — | — | — | 27 000 | — | — | 27 000 | — | — | — | — | 27 000 |
| Congo (Brazzaville) | — | — | — | — | 25 000 | — | — | 25 000 | — | — | — | — | 25 000 |
| Congo (Léopoldville) | 206 000 | 23 000 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 229 000 |
| Côte-d'Ivoire | — | 50 000 | — | — | 23 000 | — | — | 23 000 | 8 000 | — | 8 000 | — | 81 000 |
| Dahomey | — | — | — | — | — | 11 000 | — | 11 000 | — | — | — | — | 11 000 |
| Gabon | — | — | — | — | 15 000 | — | — | 15 000 | — | — | — | — | 15 000 |
| Guinée | — | — | — | — | 69 000 | 40 000 | — | 109 000 | — | — | — | — | 109 000 |
| Haute-Volta | — | — | — | — | 65 000 | — | — | 65 000 | — | — | — | — | 65 000 |
| Kénya | 97 000 | 95 000 | — | — | — | — | — | (9 000) | — | — | — | — | 192 000 |
| Libéria | — | — | (9 000) ^f | — | — | — | — | 36 000 | — | — | — | — | 133 000 |
| Maroc | 97 000 | — | 9 000 ^f | — | — | — | — | 9 000 | — | — | — | — | 9 000 |
| Nigéria | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 35 000 |
| Nyassaland | — | 35 000 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 35 000 |
| République centrafricaine | — | — | — | — | 19 000 | — | — | 19 000 | — | — | — | — | 19 000 |
| Seychelles | 13 000 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 13 000 |
| Sierra Leone | — | 77 000 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 77 000 |
| Souaziland | — | — | — | 65 000 | — | — | — | 65 000 | — | — | — | — | 65 000 |
| Tchad | — | 59 000 | — | — | 61 000 | — | — | 61 000 | — | — | — | — | 61 000 |
| Tunisie | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 102 500 |
| Zanzibar | — | — | 78 000 | — | — | — | — | 43 500 | — | — | — | — | 78 000 |
| Programme régional de formation pédiatrique... Cycle d'étude régional sur la formation nutritionnelle | 104 000 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 104 000 |
| Programme régional de formation en matière de nutrition, d'agriculture et d'économie domestique | — | — | — | — | — | — | — | — | 42 000 | — | 42 000 | — | 42 000 |
| TOTAL POUR LA RÉGION | 517 000 | 339 000 | 78 000 | 130 000 | 304 000 | 51 000 | 79 500 | 642 500 | 619 000 | — | 619 000 | — | 2 117 500 |
| II. — AMÉRIQUES | | | | | | | | | | | | | |
| Argentine | 226 000 | — | 69 000 | — | — | — | — | 69 000 | — | — | — | — | 295 000 |
| Bolivie | — | — | — | — | — | — | — | — | 56 000 | — | 56 000 | — | 56 000 |
| Chili | 330 000 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 330 000 |
| Colombie | 190 000 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 190 000 |
| Costa Rica | — | 28 000 | 80 000 | — | — | — | — | 80 000 | — | — | — | — | 108 000 |

ANNEXE IV (suite)

| | Lutte contre les maladies | | | | | | | | | | Nutrition | | | Enseignement primaire; éducation technique; éducation sanitaire général (14) |
|------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------|------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Services de santé (1) | Services de protection de la famille et de fréquence (2) | Eradication du paludisme anti- palustre (3) | Vaccination par le BCG et autres aspects de la lutte contre la tuberculose (4) | Lutte contre la leishmaniose (5) | Lutte contre le paludisme et les maladies parasitaires (6) | Lutte contre le tétanos (7) | Divers (8)* | Total pariel (9) | Education nutritionnelle des enfants (10) | Conservation du lait (11) | Total pariel (12) | | |
| Guatemala | — | — | 339 000 | — | — | — | — | 339 000 | 26 000 | — | 26 000 | — | 365 000 | |
| Guyane britannique | 53 000 | — | 6 000 | — | — | — | — | 6 000 | — | — | — | — | 59 000 | |
| Mexique | 166 000 | — | — | — | 55 000 | — | — | 55 000 | — | — | — | — | 221 000 | |
| Nicaragua | — | — | 226 000 | — | — | — | — | 226 000 | — | — | — | — | 226 000 | |
| Paraguay | — | — | (100 000) ^a | — | 13 000 | — | — | (87 000) ^b | — | — | — | — | (87 000) | |
| Pérou | — | — | 330 000 | — | — | — | — | 330 000 | 105 000 | — | 105 000 | — | 435 000 | |
| République Dominicaine | — | — | 100 000 ^c | — | — | — | — | 100 000 | 66 000 | — | 66 000 | — | 100 000 | |
| Salvador | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 66 000 | |
| TOTAL POUR LA RÉGION | 965 000 | 28 000 | 1 050 000 | — | 68 000 | — | — | 1 118 000 | 253 000 | — | 253 000 | 86 000 | 2 450 000 | |
| III. — ASIE | | | | | | | | | | | | | | |
| Afghanistan | 50 000 | — | 267 000 | — | — | — | — | 267 000 | — | — | — | — | 317 000 | |
| Birmanie | 25 000 | — | 440 000 | — | — | — | — | 505 000 | — | — | — | — | 530 000 | |
| Bornéo du Nord | — | — | 160 000 | — | 65 000 | — | — | 160 000 | — | — | — | — | 160 000 | |
| Chine (Taiwan) | 49 000 | — | — | — | — | — | 134 000 | 134 000 | — | — | — | — | 183 000 | |
| Fédération de Malaisie | — | — | — | 11 000 | — | — | — | 11 000 | — | — | — | — | 11 000 | |
| Iles Salomon | 8 500 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 8 500 | |
| Inde | — | — | 330 | — | — | — | — | 330 | — | — | — | — | 765 330 | |
| Indonésie | 277 000 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 277 000 | |
| Nouvelle-Guinée néerlandaise | — | — | 26 000 | — | — | — | — | 26 000 | — | — | — | — | 26 000 | |
| Pakistan | — | — | — | 160 000 | — | — | 11 000 | 171 000 | — | 100 000 | 100 000 | — | 271 000 | |
| Philippines | 165 000 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 165 000 | |
| Sarawak | — | — | — | 5 000 | — | — | — | 5 000 | — | — | — | — | 5 000 | |
| Singapour | — | — | — | 41 000 | — | — | — | 41 000 | — | — | — | — | 41 000 | |
| Thaïlande | — | — | — | 51 000 | 31 000 | — | — | 88 000 | — | — | — | — | 88 000 | |
| TOTAL POUR LA RÉGION | 574 500 | — | 893 330 | 268 000 | 96 000 | 140 000 | 11 000 | 1 408 330 | 865 000 | — | 865 000 | — | 2 847 830 | |
| IV. — EUROPE | | | | | | | | | | | | | | |
| Grèce | 88 000 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 88 000 | |
| Pologne | 34 200 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 34 200 | |
| Yougoslavie | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 95 000 | 95 000 | |
| TOTAL POUR LA RÉGION | 122 200 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 95 000 | 217 200 | |

V. — MÉDITERRANÉE
ORIENTALE

| | | | | | | | | | | |
|----------------------|-------|---------|--------|---|---------|---------|--------|---------|---------|-----------|
| Éthiopie | — | — | 22 000 | — | 20 000 | 42 000 | 50 000 | — | 50 000 | 92 000 |
| Irak | — | — | — | — | 6 000 | 6 000 | — | — | 175 000 | 181 000 |
| Jordanie | — | — | — | — | — | 20 000 | — | — | — | 20 000 |
| Soudan | 6 500 | — | — | — | 11 500 | 11 500 | — | — | — | 18 000 |
| Turquie | — | 750 000 | — | — | 101 000 | 851 000 | — | — | — | 859 600 |
| TOTAL POUR LA RÉGION | 6 500 | 750 000 | 22 000 | — | 138 500 | 20 000 | 50 000 | 175 000 | 225 000 | 1 170 600 |

VI. — ASSISTANCE INTÉ-
RESSANT PLUSIEURS RÉ-
GIONS

Remboursement à la FAO
au titre du personnel de
projet et des bourses..
Formation pédiatrique
(Royaume-Uni)

| | | | | | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------|-----------|---------|-----------|---------|-----------|---------|---------|-----------|-----------|------------------------|
| Assistance au titre de la préparation des pro- grammes | — | — | — | — | — | — | 1 184 | — | 1 184 | 1 184 |
| Enquête sur les besoins de l'enfance | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 50 000 |
| Enquête sur la formation professionnelle | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 25 000 |
| TOTAL INTERRÉGIONAL | 50 000 | — | — | — | — | — | 1 184 | — | 1 184 | 100 000 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 2 235 200 | 375 600 | 2 771 330 | 398 000 | 490 000 | 51 000 | 358 000 | 1 040 000 | 1 963 184 | 181 000 |
| | | | | | 4 099 330 | 923 184 | — | — | — | 179 184 ^a |
| | | | | | | | | | | 8 982 314 ^b |

^a Le fret est compris dans toutes les allocations de crédit.

^b Y compris l'assainissement: Kenya, 97 000 dollars; Argentine, 101 858 dollars;
Chili, 140 400 dollars; Colombie, 190 000 dollars; Guyane britannique, 53 000 dollars;
total, 582 258 dollars.

^c Y compris la puériculture et l'économie domestique: Côte-d'Ivoire, 50 000 dollars;
Kenya, 95 000 dollars; Nyassaland, 35 000 dollars; Sierra Leone, 77 000 dollars; Tunisie,
59 000 dollars; total 316 000 dollars. Y compris les services sociaux: Congo (Léopoldville),
23 000 dollars; Costa Rica, 28 000 dollars; Turquie, 8 600 dollars; total, 59 600 dollars.

^d Y compris la production de DDT: Inde, 330 dollars.

^e Y compris la production de pénicilline: Pakistan, 11 000 dollars, et la production de
vaccins: Jordanie, 20 000 dollars.

^f Transfert de fonds, selon le document E/ICEF/P/L.88.

^g Transfert de fonds, selon le document E/ICEF/P/L.48.

^h Y compris l'assistance au titre de la préparation des programmes, 25 000 dollars;
l'enquête sur les besoins de l'enfance, 100 000 dollars, et l'enquête sur la formation profes-
sionnelle, 3 000 dollars.

Rapport du Sous-Comité de la documentation

Conformément à une décision prise par le Conseil d'administration à sa session de janvier 1961 (E/3439-E/ICEF/407^a, par. 96), le Sous-Comité de la documentation, composé du Président du Conseil d'administration, du Président du Comité du programme et du Président du Comité du budget d'administration, assistés du fonctionnaire chargé des rapports du FISE, a examiné la documentation présentée au Conseil d'administration et à ses comités, en vue de sa rationalisation. Les principales conclusions auxquelles est arrivé le Sous-Comité sont les suivantes :

a) *Qualité.* — Comme les membres du Conseil, dans leur ensemble, l'avaient fait au cours de la session, le Sous-Comité a jugé que la documentation était d'une qualité élevée et il a estimé ne devoir présenter aucune suggestion à ce sujet.

b) *Volume.* — La documentation présentée comprenait presque 1 300 pages, c'est-à-dire plus que l'on ne peut raisonnablement demander aux délégations de lire; elle a donc été considérée comme excessive. Toutefois, le Sous-Comité a reconnu que ce nombre de pages était dû aux deux enquêtes touchant respectivement les besoins de l'enfance et la formation professionnelle, ainsi qu'au rapport spécial sur les progrès réalisés dans l'éradication du paludisme. Il a constaté qu'une amélioration avait été réalisée quant au volume de la documentation dont le Comité du budget d'administration et le Comité du programme avaient été saisis. Sur le total des pages comprises dans la documentation soumise au Conseil (indépendamment de celle qui était destinée aux deux comités), deux tiers venaient d'autres organismes. Le Sous-Comité a recommandé que le Directeur général revoie la question de la documentation future en vue d'arriver, pour les sessions à venir, à des documents plus concis. Il a reconnu que cela pourrait demander plus de peine au personnel, car il est souvent moins difficile d'être prolixe que concis.

c) *Distribution des documents aux délégations.* — Contrairement à ce qui se fait pour d'autres organes des Nations Unies, le secrétariat du FISE envoie individuellement aux représentants au Conseil les documents ayant trait aux diverses sessions. En vue d'une distribution plus efficace et plus économique de cette documentation, le Sous-Comité a recommandé la cessation des envois aux délégations, qui s'adresseront de la manière habituelle au service des documents de l'Organisation des Nations Unies pour se procurer les exemplaires qu'elles désireront.

d) *Examen des besoins des délégations touchant les documents.* — En raison des modifications intervenues dans la composition du Conseil, et compte tenu d'autres changements, le Sous-Comité a recommandé que le Directeur général consulte une fois par an les délégations au sujet du nombre des documents du FISE qu'elles désirent trouver auprès du service des documents de l'Organisation des Nations Unies, afin d'informer celui-ci des ajustements qui pourraient être rendus nécessaires au cas où les besoins des délégations intéressées cesseraient ou seraient réduits.

e) *Jeux de documents constitués pour les sessions.* — La distribution de jeux de documents aux représentants lors des sessions est un service que ne prévoient pas les autres organes des Nations Unies. Le Sous-Comité a fait observer que ces jeux de documents réduisent très probablement les demandes *ad hoc* au cours des séances du Conseil, en liaison avec l'introduction de nouvelles questions, il a invité les membres du Conseil à faire savoir s'ils souhaitaient le maintien de cette pratique.

^a Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Supplément No 13.

f) *Documents contenant les recommandations relatives aux programmes.* — De très grands progrès ont été réalisés quant à la réduction du volume des documents contenant les recommandations relatives aux programmes. Néanmoins, le Sous-Comité a constaté qu'un peu plus du tiers des recommandations portait sur la continuation de l'aide du Fonds à des programmes ne soulevant aucune nouvelle question de principe. A la session de juin, les recommandations concernant des programmes de ce genre ont été à la fois distribuées séparément et incluses dans le document récapitulatif qui rassemble toutes les demandes touchant les programmes. Le Sous-Comité a recommandé que les propositions concernant les programmes continus qui ne soulèvent aucune nouvelle question de principe ne figurent plus désormais que dans le document récapitulatif.

g) *Exposés oraux présentés aux sessions du Conseil.* — Le Sous-Comité a noté qu'une proportion relativement élevée des exposés oraux présentés lors de la session avaient été reproduits sous forme de documents de travail. Il a recommandé, à cet égard, d'adopter la pratique en vigueur dans d'autres organes où les exposés oraux ne sont reproduits que si un ou plusieurs membres le demandent.

h) *Rapports des bureaux régionaux sur l'état des travaux.* — Le Sous-Comité a soulevé la question de savoir si le Conseil, étant donné que le secrétariat du FISE présente chaque année un aperçu des projets et que les directeurs des bureaux régionaux assistent à ses sessions, désire toujours que lui soient soumis, dans leur forme actuelle, les rapports annuels des directeurs des bureaux régionaux et des directeurs résidents sur l'état des travaux. Il a suggéré que le Conseil examine la possibilité de recevoir ces rapports sous une forme très condensée et réunis dans un seul document, ou s'ils pourraient même être supprimés dorénavant.

i) *Distribution, tôt avant les sessions, de l'ordre du jour provisoire.* — Le Sous-Comité a noté que le Conseil avait déjà souscrit à une suggestion formulée au cours de la session par une délégation et tendant, d'une part, à ce que l'ordre du jour provisoire soit distribué tôt avant les sessions, et, d'autre part, que les documents portent une indication montrant clairement à quel point de l'ordre du jour ils se rapportent.

j) *Disponibilité des documents dans les langues de travail.* — Voir les paragraphes 214 à 217 du présent rapport.

Le Conseil a approuvé dans ses grandes lignes le rapport du Sous-Comité, ainsi que les recommandations contenues aux alinéas *b*, *c*, *d*, *f* et *g* ci-dessus. En ce qui concerne l'alinéa *c*, cependant, le Conseil a noté que, pour tenir compte des circonstances spéciales dans lesquelles se trouvent certaines délégations, le secrétariat du FISE continuerait à transmettre directement les documents à leurs représentants. Concernant l'alinéa *e*, le Conseil a estimé, tout bien considéré, que les jeux de documents distribués sont très utiles et que cette pratique devait être maintenue. Au sujet de l'alinéa *f*, le Conseil est convenu que les recommandations ayant trait à la continuation de l'aide à des programmes dont l'exécution ne soulève aucune nouvelle question de principe seraient, si les documents qui les contiennent étaient disponibles avant le document récapitulatif, distribués par le secrétariat du FISE aux délégations qui en feraient la demande. En ce qui concerne l'alinéa *h*, le Conseil, dans son ensemble, a jugé que les rapports des bureaux régionaux sur l'état des travaux sont utiles et que l'on devait continuer à les présenter sous leur forme actuelle.

Le Conseil est convenu que ses décisions concernant la documentation figureraient dans son rapport au Conseil économique et social.

TABLE DES MATIERES (suite)

ANNEXES

Pages

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Annexe I.</i> — Recommandations concernant l'aide du FISE pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la conservation du lait et de la protection de la famille et de l'enfance, adoptées par le Conseil d'administration du FISE lors de sa session de juin 1961 | 31 |
| <i>Annexe II.</i> — Description des projets approuvés en juin 1961 | 33 |
| <i>Annexe III.</i> — Allocations approuvées par le Conseil d'administration en juin 1961..... | 53 |
| <i>Annexe IV.</i> — Allocations approuvées en juin 1961 pour les programmes à long terme, par type de programme..... | 54 |
| <i>Annexe V.</i> — Rapport du Sous-Comité de la documentation..... | 58 |

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ALLEMAGNE

R. Eisenhardt, Schwanthaler Strasse 59, Frankfurt/Main.

Elwert und Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.

Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

W. E. Saarbach, Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

ARGENTINE

Editorial Sudamericano, S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIE

Melbourne University Press, 369 Lonsdale Street, Melbourne C. 1.

AUTRICHE

Gerald & Co., Graben 31, Wien, 1.

B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.

BIRMANIE

Curator, Govt. Book Depot, Rangoon.

BOLIVIE

Libreria Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRESIL

Livraria Agir, Rua México 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro.

CAMBODGE

Entreprise khmère de librairie, Imprimerie & Papeterie Sarl, Phnom-Penh.

CANADA

The Queen's Printer/Imprimeur de la Reine, Ottawa, Ontario.

CEYLAN

Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo.

CHILI

Editorial del Pacifico, Ahumada 57, Santiago.

Libreria Ivens, Casilla 205, Santiago.

CHINE

The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.

The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIE

Libreria Buchholz, Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

COREE

Eul-Yoo Publishing Co., Ltd., 3, 2-KA, Chongno, Seoul.

COSTA RICA

Imprenta y Librería Trejos, Apartado 1313, San José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

DANEMARK

Ejnar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.

EQUATEUR

Libreria Científica, Casilla 362, Guayaquil.

ESPAGNE

Libreria Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

Libreria Mundi-Prensa, Castello 37, Madrid.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Sales Section, Publishing Service, United Nations, New York.

ETHIOPIE

International Press Agency, P.O. Box 120, Addis-Abéba.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (V^e).

GHANA

University Bookshop, University College of Ghana, Legon, Accra.

GRECE

Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.

GUATEMALA

Sociedad Económica-Financiero, 6a. Av. 14-33, Guatemala.

HAITI

Librairie "A la Caravelle", Port-au-Prince.

HONDURAS

Libreria Panamericana, Tegucigalpa.

HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

INDE

Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras, New Delhi et Hyderabad.

Oxford Book & Stationery Co., New Delhi et Calcutta.

P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIE

Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRAN

Guity, 482 Ferdowsi Avenue, Téhéran.

IRLANDE

Stationery Office, Dublin.

ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores, 35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel-Aviv.

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni, Via Gina Capponi, 26, Firenze, et Via D. A. Azuni, 15/A, Roma.

JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

JORDANIE

Joseph I. Bahous & Co., Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LIBAN

Khayat's College Book Cooperative, 92-94, rue Bliss, Beyrouth.

LUXEMBOURG

Librairie J. Trausch-Schummer, place du Théâtre, Luxembourg.

MAROC

Centre de diffusion documentaire du B.E.P.I., B, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

MEXIQUE

Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

PAKISTAN

The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan.

Publishers United, Ltd., Lahore.

Thomas & Thomas, Karachi.

PANAMA

José Menéndez, Agencia Internacional de Publicaciones, Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY

Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

PEROU

Libreria Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.

PHILIPPINES

Alemar's Book Store, 769 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

REPUBLIQUE ARABE UNIE

Librairie "La Renaissance d'Égypte", 9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Libreria Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1, et agences HMSO à Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh et Manchester.

SALVADOR

Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.

SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Collyer Quay.

SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE

Librairie Payot, S.A., Lausanne, Genève. Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zürich 1.

TCHECOSLOVAQUIE

Československý Spisovatel, Národní Třída 9, Praha 1.

THAÏLANDE

Pramuan Mit, Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

Mejdounarodnaia Kniga, Smolenskaia Plochtchad, Moskva.

UNION SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Church Street, Box 724, Pretoria.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

VENEZUELA

Libreria del Este, Av. Miranda Na. 52, Edf. Galipón, Caracas.

VIET-NAM

Librairie-Papeterie Xuân Thu, 185, rue Tu-Do, B. P. 283, Saïgon.

YUGOSLAVIE

Čankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia. Državno Preduzeće, Jugoslovenska Knjižica, Terazije 27/11, Beograd.

Prosvjeta, 5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.

[61F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes, Service des publications, Organisation des Nations Unies, New York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Office européen des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).